

# *études statistiques*

*numéro 17*

*1968*

*INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE*

*MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES*

*ROYAUME DE BELGIQUE*



D/1968/0496/4



ROYAUME DE BELGIQUE  
MINISTÈRE DES  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

# ETUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 17

1968

EN VENTE A  
L'INSTITUT NATIONAL  
DE STATISTIQUE  
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES  
AU PRIX DE 50 F LE NUMERO (COMPTE  
CHEQUE POSTAL 828.26)

# Table des matières

---

## Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961 (1).

1. Le degré d'urbanisation des communes comme critère de répartition dans les enquêtes statistiques . . . . .	3
2. Typologie des communes néerlandaises d'après le degré d'urbanisation . . . . .	4
3. Projet de typologie en Belgique . . . . .	5
4. Méthode et critères . . . . .	6
a) Pourcentage de la population active masculine occupée dans le secteur agricole . . . . .	6
b) Pourcentage des migrants alternants sortants réels par rapport à la population active habitant dans la commune . . . . .	7
c) Pourcentage des migrants alternants entrants réels par rapport à la population travaillant dans la commune même . . . . .	7
d) Coefficient d'emploi . . . . .	7
e) Concentration des services et institutions typiquement urbains (fonction distributive régionale des villes) . . . . .	7
5. Description de la typologie . . . . .	8
A. Communes rurales . . . . .	8
B. Communes urbanisées . . . . .	8
C. Villes et agglomérations urbaines . . . . .	9
6. Degré d'urbanisation des communes belges au 31 décembre 1961 . . . . .	9
a) Liste des communes . . . . .	9
b) Nombre de communes d'après le degré d'urbanisation . . . . .	9
c) Population des communes d'après le degré d'urbanisation . . . . .	10
d) Répartition régionale des différents types de communes . . . . .	11
7. Quelques applications de la typologie d'après le degré d'urbanisation dans l'analyse du mouvement de la population . . . . .	13
Tableaux . . . . .	18
Liste des communes classées d'après leur degré d'urbanisation . . . . .	43

## Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés (2).

I. Différences de définition . . . . .	59
1. La notion de « ménage » . . . . .	59
2. L'état social des ménages . . . . .	60
3. Les différences de définition en matière de « consommation » . . . . .	60
4. Etat comparatif des dépenses des ménages en 1961 et 1963 . . . . .	61
II. Différences relatives à la méthode de collecte des données . . . . .	62
III. Revenu disponible en 1961 et 1963 . . . . .	64
1. Revenu moyen . . . . .	64
2. Répartition des revenus . . . . .	66
IV. Conclusion . . . . .	68

(1) Extrait du *Bulletin de Statistique*, n° 9, 1967.

(2) Extrait du *Bulletin de Statistique*, n° 1, 1968.

## Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961 <sup>(1)</sup>

### 1. — Le degré d'urbanisation des communes comme critère de répartition dans les enquêtes statistiques.

Dans diverses statistiques, mais surtout dans les statistiques démographiques et sociales, on vise à introduire, dans la répartition des données par région, une distinction entre le milieu urbain et le milieu rural. Cette discrimination doit permettre d'étudier l'influence de l'urbanisation sur le mouvement de la population, la natalité et la mortalité, les migrations, l'habitat, le niveau d'enseignement, les convictions politiques, la santé publique, la mobilité sociale, le revenu de la population, etc.

Afin de pouvoir établir une distinction aussi nette que possible entre le milieu rural et le milieu urbain, on a déjà en Belgique, lors d'enquêtes statistiques, constitué des groupes de communes en prenant comme base le nombre des habitants (ex. : groupe de moins de 2 000, de 2 000 à moins de 5 000, de 5 000 à moins de 20 000, etc.).

Actuellement, pareille classification n'est plus adaptée aux circonstances. En effet, certaines communes, ayant une population réduite, peuvent avoir un caractère urbain, alors que d'autres sont parfois restées des communes rurales en dépit du fait que le nombre d'habitants y est sensiblement plus élevé.

Il a donc fallu chercher des critères plus appropriés.

Les statistiques d'autres pays comportent également la distinction entre communes urbaines et communes rurales. Les critères de répartition présentent, toutefois, des divergences accusées. Dans de nombreux cas, la distinction est encore basée sur le nombre d'habitants des communes.

Dans d'autres pays, des critères complémentaires interviennent, par ex. le pourcentage de la population agricole, la distribution territoriale des logements, etc. D'autre part, de plus en plus, des pays ont tendance à adopter une classification en trois groupes, c'est-à-dire qu'un groupe mixte ou intermédiaire, celui des communes semi-urbaines, vient s'ajouter aux groupes des communes urbaines et rurales.

Le problème de la classification des communes a également fait l'objet d'un examen au cours de la Conférence des Statisticiens européens qui s'est tenue à Genève en 1964. Bien qu'une recommandation n'ait pu être admise à l'unanimité en ce qui concerne les critères à utiliser, il a été souligné qu'il serait souhaitable que tous les pays en arrivent à adopter une classification en trois groupes, à savoir : communes rurales, communes mixtes ou rurales-urbaines, communes urbaines (2).

Le « Centraal Bureau voor de Statistiek » (Bureau central de Statistique) des Pays-Bas a élaboré, dès 1958, une classification des communes néerlandaises d'après le degré d'urbanisation (3) où sont prévus trois types principaux de communes : communes rurales, communes rurales urbanisées et communes urbaines. Cette classification, qui permet d'aborder ledit problème d'une manière très efficace, est esquissée ci-après.

---

(1) Cet article a été rédigé par MM. W. Van Waelvelde, conseiller-chef de service à l'Institut national de Statistique et H. Van der Haegen, Université de Gand, chargé de cours au Hoger Instituut Bestuurs- en Handelswetenschappen, Elsene.

(2) Cf. Commission de Statistique et Commission économique pour l'Europe. Conférence des Statisticiens européens, Conf. Eur. Stats./WG6/97, 15 janvier 1964.

(3) Cf. *Typologie van de Nederlandse gemeenten naar urbanisatiegraad*, 31 mai 1947 et 30 juin 1956. Edition C.B.S. 1958.

*Typologie van de Nederlandse gemeenten naar urbanisatiegraad*, 31 mai 1960. Edition C.B.S. 1964.

## 2. — Typologie des communes néerlandaises d'après le degré d'urbanisation.

Les publications du C.B.S. donnent les définitions suivantes de l'urbanisation et du degré d'urbanisation.

Par *urbanisation*, il faut entendre, d'une manière générale, le processus d'urbanisation résultant de modifications de structure sociale par lesquelles des régions qui, primitivement avaient un aspect rural et présentaient la forme d'une communauté agricole, ont acquis progressivement ou de façon discontinue un caractère urbain plus ou moins prononcé.

Le *degré d'urbanisation* indique, à un moment donné, dans quelle mesure et sous quelle forme ce processus s'est développé dans les différentes communes du pays. Le degré d'urbanisation ne reflète donc pas le processus d'urbanisation proprement dit mais son résultat à un moment donné.

Si l'on se base sur ces définitions générales et si l'on examine de plus près les modifications de structure sociale dont il vient d'être question, il va de soi que le processus d'urbanisation et le degré d'urbanisation peuvent être considérés sous divers angles.

Le C. B. S. distingue les quatre grandes formes d'urbanisation que voici :

### a) *Urbanisation au sens physique ou morphologique.*

L'attention se porte ici sur l'aspect territorial de l'urbanisation, c'est-à-dire sur les différences qu'on peut observer dans le paysage quant à la forme d'établissement à la campagne et en ville. Ce qui est caractéristique de la campagne est l'implantation plus déagée et le style rural des constructions; en ville, par contre, les constructions sont plus compactes, d'un type plus fermé.

### b) *Urbanisation socio-économique.*

On s'attache ici plus spécialement à suivre les modifications intervenues dans la population locale et qui se reflètent notamment dans la composition de la population active. L'importance décroissante du nombre des personnes occupées dans le secteur agricole est la caractéristique principale. Parmi les facteurs les plus importants qui exercent ici une influence, il faut citer l'industrialisation de la campagne et l'intensification du mouvement pendulaire (navette entre le lieu de travail et le lieu de résidence et vice versa).

### c) *Urbanisation fonctionnelle.*

Par opposition à la campagne, la ville est considérée comme un lieu de concentration d'institutions dites centrales, c'est-à-dire d'organismes ayant une fonction distributive régionale, qui procure à une telle localité une position centrale par rapport à la campagne environnante. Sous cet angle, la ville peut être caractérisée par exemple comme centre administratif (tribunal, bureau des contributions), centre commercial (grands magasins, banques) ou centre de communications, centre d'enseignement ou centre culturel.

### d) *Urbanisation sociologique et socio-psychologique.*

Ici on insiste sur les changements intervenant dans la forme de la vie en commun, le comportement et la mentalité de la population par suite de l'assimilation progressive, par la communauté rurale, du mode de vie urbain.

Afin de pouvoir étudier les divers aspects de l'urbanisation avec le plus de précision possible et établir sa typologie des communes néerlandaises, le C.B.S. s'est surtout basé sur les données statistiques que voici :

- nombre d'habitants;
- densité de la population;
- structure économique et sociale de la population active;
- mouvement pendulaire.

Par ailleurs, il a tenu compte, autant que possible, des aspects morphologiques et fonctionnels de l'urbanisation (notamment en ce qui concerne les fonctions distributives des villes).

Trois groupes principaux ont été retenus :

- A. — Communes rurales.
- B. — Communes rurales urbanisées.
- C. — Communes urbaines.

Ces groupes principaux ont été répartis en douze sous-groupes mentionnés ci-après.

A. — Communes rurales.

Généralement : - moins de 300 habitants par km<sup>2</sup>;  
- le plus grand noyau d'habitation compte moins de 5 000 habitants.

Les sous-groupes ont été établis d'après le pourcentage des hommes occupés dans le secteur agricole.

A 1 : plus de 50 % de la population masculine active;

A 2 : 40 à — de 50 % de la population masculine active;

A 3 : 30 à — de 40 % de la population masculine active;

A 4 : 20 à — de 30 % de la population masculine active.

B. — Communes rurales urbanisées.

La population active masculine non agricole de ces communes dépasse généralement 80 %. Le nombre des habitants du plus grand centre d'habitation varie entre 5 000 et 30 000. Plus de 50 % des hommes actifs sont occupés dans l'industrie. En ce qui concerne la forme d'établissement, ces communes ont gardé un caractère essentiellement rural.

Ce groupe principal englobe, en outre, les communes dont la main d'œuvre a un caractère spécifiquement pendulaire :

a) plus de 30 % de migrants alternants sortants parmi leur population active masculine.

b) plus de 60 % d'habitants nés dans une autre commune, aussi bien parmi l'ensemble de la population masculine de 14 ans et plus résidant sur place, que parmi les migrants alternants sortants.

Ces communes ont été subdivisées comme suit :

B 1 : nombre des habitants du plus grand centre d'habitation inférieur à 5 000;

B 2 : nombre des habitants du plus grand centre d'habitation de 5 000 à moins de 30 000;

B 3 : communes à caractère spécifiquement pendulaire.

C. — Communes urbaines.

Ce groupe principal présente généralement les caractéristiques suivantes :

a) constructions contiguës et densité de population de plus de 2 000 habitants par km<sup>2</sup> pour l'agglomération proprement dite et de plus de 300 habitants par km<sup>2</sup> pour l'ensemble du territoire de la commune.

b) au moins 70 % de la population habite la partie agglomérée du noyau.

c) moins de 10 % des hommes actifs sont occupés dans l'agriculture (entre 10 et 20 % pour quelques petites villes rurales ou petites villes dont le territoire comprend une superficie agraire importante).

d) présence de services et d'établissements typiquement urbains.

Les sous-groupes sont les suivants :

C 1 : petites villes rurales : 2 000 à — de 10 000 habitants;

C 2 : petites villes : 10 000 à — de 30 000 habitants;

C 3 : villes d'importance moyenne : 30 000 à — de 50 000 habitants;

C 4 : villes d'importance moyenne : 50 000 à — de 100 000 habitants;

C 5 : grandes villes : + de 100 000 habitants.

3. — Projet de typologie en Belgique.

A l'occasion du dernier recensement de la population, exécuté à la date du 31 décembre 1961, on n'a plus publié de données sur la base d'une répartition des communes selon des classes d'importance établies d'après le nombre d'habitants.

L'Institut national de Statistique avait, en effet, l'intention de remplacer cette répartition par une typologie des communes belges selon le degré d'urbanisation, basée sur les données du recensement.

Par ailleurs, on pouvait s'inspirer du travail effectué, dans ce domaine aux Pays-Bas, tout en tenant compte des recommandations internationales formulées en la matière.

L'urbanisation de certaines anciennes communes agricoles peut être considérée, depuis longtemps dans notre pays, comme un fait accompli par suite du développement considé-

nable du mouvement pendulaire (1) qui a fait en sorte que de vastes territoires ruraux se sont transformés en régions habitées par des migrants alternants autochtones, non seulement des villes mais aussi des centres industriels de l'intérieur et de l'extérieur.

La tendance récente, mais de plus en plus accusée, de la population d'élire domicile dans la zone urbaine périphérique plutôt qu'au centre de la ville, a renforcé cette évolution qui a donné naissance à des régions urbaines étendues.

Les implantations d'activités industrielles, tant dans des zonings industriels bien délimités qu'en ordre dispersé sur le territoire de caractère essentiellement agricole de certaines communes, ont elles aussi eu le même résultat.

L'urbanisation doit, dès lors, être considérée moins comme un processus de « formation urbaine » que comme un processus de dispersion sur le territoire de nombreuses communes de ce qui, jusqu'à présent, pouvait être considéré comme des éléments urbains situés à proximité l'un de l'autre (2).

Il sera nécessaire de tenir compte de cette situation lors de l'élaboration de la typologie.

Au cours de sa séance du 24 janvier 1966, le Conseil supérieur de Statistique a constitué un groupe de travail, chargé d'étudier un projet de typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation. Une note introductive fut rédigée à ce sujet par l'Institut national de Statistique.

Le groupe de travail était composé de :

MM. De Block (Président), M. Dumont, J. Lejeune, H. Picard, O. Tulippe, Mme Versichelen-Terryn et des fonctionnaires compétents de l'Institut national de Statistique. Le groupe de travail a, en outre, fait appel à la collaboration de spécialistes, à savoir Messieurs V. Lambert,

---

(1) Cf. I.N.S. Recensement de la Population au 31 décembre 1961, tome 9, Mobilité géographique de la main-d'œuvre (recensement des migrants alternants).

H. Van der Haegen : « De actuele toestand van de binnenlandse pendel in België » dans le *Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Aardrijkskundige Studies*, T. XXXIV 1965, 1, et T. XXXV 1966, 1 et 2.

W. Van Waelvelde : Quelques résultats du recensement général de la population au 31 décembre 1961. *Bulletin de Statistique*, janvier 1965.

(2) Cf. Tweede nota over de Ruimtelijke Ordening in Nederland 1966, p. 77.

J.A. Sporck, H. Van der Haegen et W. Van de Vondele.

Le projet de typologie, présenté par ce groupe de travail, a été approuvé le 3 avril 1967 par le Conseil supérieur de Statistique.

#### 4. — Méthode et critères.

Le groupe de travail s'est inspiré des principes suivants :

a) La typologie à réaliser aura uniquement pour objet de classer les communes belges d'après leur degré d'urbanisation, abstraction faite de toutes les autres caractéristiques des communes.

b) Le choix des critères se fera par commune, celle-ci constituant une unité indivisible au point de vue statistique. Il n'est pas envisagé de créer des unités ou groupements régionaux.

c) Lors du choix des données statistiques disponibles, il sera nécessaire de limiter les critères. En effet, si ceux-ci sont très nombreux, leurs combinaisons rendent difficiles une délimitation précise des groupes de communes. D'autre part, seuls sont pris en considération les faits statistiquement observables — et notamment ceux que le recensement a permis de connaître. On n'a dérogé à cette ligne de conduite que pour définir le concept de « ville ».

Finalement, on a retenu les critères de classification suivants :

a) *Pourcentage de la population active masculine occupée dans le secteur agricole.*

Le caractère rural ou urbain d'une commune sera essentiellement déterminé par l'importance de sa population agricole de résidence habituelle par rapport à l'ensemble de la population active. Ce pourcentage joue donc un rôle notable comme critère de classement. Cependant, seule la population active masculine est prise en considération. En procédant de la sorte, on obtient une image plus précise du caractère rural d'une commune qu'en calculant les pourcentages par rapport à l'ensemble de la population. On sait, en effet que les résultats du recensement de la population active féminine sont moins précis que ceux du recensement de la population active masculine.



Dans le secteur agricole surtout, on observe des distorsions résultant de divergences d'interprétation quant à la façon de dénombrer les femmes occupées dans ledit secteur.

b) *Pourcentage des migrants alternants sortants réels par rapport à la population active habitant dans la commune.*

Comme on l'a déjà signalé ailleurs, le mouvement pendulaire est l'un des principaux facteurs ayant déterminé l'urbanisation de la campagne. Les communes rurales sont devenues ou deviennent, soit des communes résidentielles pour migrants alternants sortants, soit des communes industrielles constituant des pôles d'attraction pour les migrants alternants entrants.

Les données relatives au mouvement pendulaire peuvent donc être considérées comme les principaux indicateurs du processus d'urbanisation des communes.

La définition de la notion de « migrant alternant » peut être formulée succinctement comme suit :

« Est considéré comme migrant alternant, toute personne exerçant sa profession en dehors de sa commune de résidence. »

Les « migrants alternants sortants » d'une commune donnée sont ceux qui résident dans cette commune et travaillent dans une autre.

Les « migrants alternants réels » sont ceux qui mettent plus de 15 minutes pour se rendre de leur lieu de résidence à leur lieu de travail. Ce délai minimum de 15 minutes a été choisi arbitrairement de manière à exclure les nombreux migrants alternants travaillant dans une commune limitrophe de leur commune de résidence (les pseudo-migrants alternants). Cette limite de durée a été retenue également lors du recensement de la population (voir tome 9).

c) *Pourcentage des migrants alternants entrants réels par rapport à la population travaillant dans la commune même.*

Les migrants alternants entrants d'une commune déterminée sont les migrants alternants travaillant dans la commune, mais habitant dans une autre.

L'importance du nombre de migrants alternants entrants dans une commune est le plus souvent un indice du degré d'industrialisation de cette localité. Ce nombre peut, toutefois, révéler aussi la présence de fonctions distributives dans la commune en question.

d) *Coefficient d'emploi.*

Le coefficient d'emploi d'une commune se calcule en rapportant la population travaillant dans la commune à la population active résidant dans cette commune et en multipliant par 100 le quotient obtenu.

Les communes ayant un coefficient d'emploi élevé sont généralement des centres industriels et, de toute façon, des communes qui sont le siège d'un emploi important. L'accroissement des possibilités de travail constitue incontestablement l'une des causes de l'urbanisation d'une commune ou d'une région.

e) *Concentration des services et institutions typiquement urbains (fonction distributive régionale des villes).*

Le caractère urbain est déterminé en grande partie par la concentration d'institutions dites centrales : services administratifs, établissements commerciaux, services des communications, écoles, organismes culturels, etc.

Par la présence de ces établissements, la ville exerce une fonction distributive dans une région déterminée ou même en dehors de celle-ci.

A défaut de données statistiques qui permettraient de mesurer cette fonction distributive, on a eu recours aux données d'une enquête exécutée par la sous-commission de la Géographie urbaine de l'Atlas de Belgique. Ces renseignements ont été examinés par ce groupe de travail et ont permis de publier dans l'Atlas de Belgique (1), deux cartes où l'on distingue trois niveaux dans la hiérarchie urbaine fonctionnelle des villes : les villes ordinaires, les villes régionales et les agglomérations.

Ces niveaux ont été adoptés tels quels dans la typologie, abstraction faite de tous autres critères. On n'a pas créé un niveau distinct pour les grandes villes seules (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège) mais on a repris toute l'agglomération, étant donné que la zone urbaine de celle-ci dépasse nettement les limites communales constituant la ville proprement dite.

Après cette description des critères pris en considération pour l'élaboration de la typologie des communes belges d'après leur degré d'urbanisation, il n'est pas inutile de préciser,

---

(1) Planches 28 A et 28 B (sous presse).

par ailleurs, pourquoi on a surtout recouru à des critères *structuraux et fonctionnels* plutôt qu'à des critères morphologiques tels que le nombre d'habitants et la densité de la population des communes.

En ce qui concerne le nombre d'habitants des communes, on a déjà fait remarquer plus haut (cf. sub. 1) que ce facteur n'est pas assez significatif comme indice d'urbanisation. Une commune, qui ne compte qu'un nombre restreint d'habitants et qui est située dans une zone industrielle ou à proximité d'une ville, aura toutes les caractéristiques d'une commune urbanisée, malgré sa population réduite.

La densité de la population d'une commune n'a pas non plus pu être retenue comme critère. Si l'on pouvait, comme aux Pays-Bas, disposer en Belgique de la densité de la population des sections de commune ou des zones les plus peuplées des communes, on pourrait utiliser cette donnée comme critère de classification. Ceci n'étant pas le cas, la densité de la population peut donner une image totalement inexacte de la disposition territoriale des maisons d'habitation (type fermé ou type ouvert).

Certaines villes ont un centre très fermé (p. ex. : Eupen, Spa, etc.) mais disposent en même temps d'une grande superficie boisée. La densité de la population de ces communes, considérées dans leur totalité, est très faible; elles doivent, néanmoins, être classées parmi les villes.

## 5. — Description de la typologie.

On trouvera, ci-après, la définition des critères de répartition des communes d'après le degré d'urbanisation, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil supérieur de Statistique.

Tous les pourcentages et coefficients ont été déduits des résultats du recensement de la population au 31 décembre 1961, à l'exception de la définition de « ville et agglomération urbaine ».

### A. — Communes rurales.

#### Caractéristiques :

1. plus de 20 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;

### 2. coefficient d'emploi : moins de 100.

#### A.1. Communes agricoles :

- plus de 50 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole.

#### A.2. Communes à caractère agricole :

- 30 à 50 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;
- moins de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels.

#### A.3. Communes rurales mixtes :

- 20 à 30 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;
- moins de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels.

#### A.4. Communes rurales de résidence :

- plus de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels.

### B. — Communes urbanisées.

#### Caractéristiques :

1. moins de 20 % de la population active masculine est occupée dans le secteur agricole;
2. les communes ne relèvent pas de la catégorie des villes classées sous la lettre C.

#### B.1. Communes urbanisées de résidence :

- plus de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels;
- moins de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels.

#### B.2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre :

- plus de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels;
- le coefficient d'emploi est supérieur à 80.

B.2a : coefficient d'emploi : de 80 à 100.

B.2b : coefficient d'emploi : plus de 100.

B.3. Communes urbanisées mixtes :

- communes urbanisées à caractère mixte ne pouvant pas être classées, ni comme communes de résidence ni comme communes à fonction d'emploi; les critères ne s'appliquent pas à la répartition figurant aux rubriques B.1 ou B.2.

B.3a : communes urbanisées à double mouvement pendulaire important :

- plus de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels (voir B.1);
- plus de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels (voir B.2).

B.3b : communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important :

- moins de 50 % de la population active est composée de migrants alternants sortants réels;
- moins de 40 % de la population active travaillant dans la commune est composée de migrants alternants entrants réels.

C. — Villes et agglomérations urbaines.

Caractéristiques : villes à fonctions essentiellement distributives.

C.1. Villes ordinaires.

C.2. Villes régionales.

C.3. Grandes agglomérations.

La définition et la classification des villes sont, comme on l'a indiqué plus haut, le résultat d'une enquête effectuée en 1966 par un groupe de travail de l'Atlas de Belgique. Au cours de cette enquête, on s'est informé, à l'aide d'un questionnaire qui fut envoyé à tous les directeurs d'école primaire et à tous les percepteurs et sous-percepteurs de l'Administration des Postes du pays, des liens fonctionnels qui, à différents niveaux, unissent les villages et les villes. Il convient, en outre, de remarquer ce qui suit :

1. — En établissant le classement des villes, on n'a pas tenu compte de l'arrêté royal pris le 30 mai 1825 par le Royaume des Pays-Bas, en vertu duquel un nombre restreint de communes furent autorisées à porter le titre de « ville ». En effet, on a voulu établir une répartition basée exclusivement sur les fonctions distributives.

2. — La délimitation des cinq grandes agglomérations (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège) s'est faite sur la base du rapport du commissaire royal Holvoet. En dépit des nombreux inconvénients que présente cette délimitation, il n'existe actuellement aucune autre répartition qui ait été adoptée par tous les milieux intéressés (1).

6. — Degré d'urbanisation des communes belges au 31 décembre 1961.

a) *Liste des communes.*

Le résultat de l'application, aux communes belges, des critères de classification définis ci-dessus, est reproduit dans la liste des communes annexée à cet article.

Les communes sont classées nominativement suivant les différents groupes de la typologie. Dans chaque groupe, elles sont énumérées par province.

b) *Nombre de communes d'après le degré d'urbanisation.*

Le tableau 1 donne, pour le royaume, par province et par arrondissement, le nombre de communes de chaque groupe et sous-groupe de la typologie.

Le nombre de communes a ici bien entendu, moins d'importance. Le chiffre de la population est, en effet, plus significatif. On peut cependant citer quelques chiffres.

Sur 2 663 communes belges, 1 260 (soit 47,3 %) peuvent être classées comme communes rurales et 1 194 (soit 44,9 %) comme com-

---

(1) Cette répartition a été employée par l'Institut national de Statistique lors du dépouillement des données du Recensement général de la Population au 31 décembre 1961.

munes rurales urbanisées. Les 209 autres, soit 7,8 %, sont des villes ou des communes faisant partie d'une grande agglomération. Un groupe important est formé par les communes de résidence (plus de 50 % de migrants alternants sortants réels) : 301 sont à classer comme communes rurales de résidence et 705 comme communes urbanisées de résidence. Ensemble, elles représentent 37,8 % du nombre total des communes.

On trouve la plus grande proportion de communes rurales dans la province de Luxembourg (70,4 % du nombre total) et la plus petite dans la province d'Anvers (18,2 % du chiffre total).

Les communes urbanisées sont le mieux représentées dans la province de Hainaut (51,5 %), bien que dans le Brabant et en Flandre orientale, elles forment également un groupe très important (48,4 %).

C'est dans la province de Luxembourg que l'on trouve le plus petit pourcentage de communes urbanisées (23,6 %).

### c) *Population des communes d'après le degré d'urbanisation.*

Le tableau 2 donne la répartition de la population d'après le degré d'urbanisation des communes de résidence. Les tableaux 3a, 3b et 3c donnent une ventilation en pourcentages, basée sur les données du tableau 2, tandis que le graphique correspondant fournit un aperçu des proportions par province.

Au 31 décembre 1961, 13,7 % de la population belge habitait dans des communes rurales, 39,0 % dans des communes urbanisées et 47,3 % dans les villes ou les grandes agglomérations.

Bien que les critères de répartition relatifs au degré d'urbanisation des communes diffèrent quelque peu aux Pays-Bas et en Belgique, ils permettent néanmoins d'établir des comparaisons. Au 31 mai 1960, la répartition de la population aux Pays-Bas était la suivante : 22 % de la population était fixée dans des communes rurales, 23 % dans des communes rurales urbanisées et 55 % dans des communes urbaines.

La population belge résidant dans des communes dites agricoles est, avec seulement 6 % de l'ensemble, très minime en Belgique. Les communes rurales mixtes ont aussi une population relativement faible (4,4 %). Les communes rurales de résidence (3,3 %) ajou-

tées aux communes urbanisées de résidence (20,3 %) comptent un quart environ de la population.

Les petits centres industriels et les communes où l'offre de travail est importante, absorbent 6,7 % de la population et les communes urbanisées mixtes 12,0 %. Près de la moitié de notre population est établie dans les villes et dans les grandes agglomérations. Ces dernières réunissent plus d'un quart (27,8 %) de la population, tandis que le reste réside dans les villes ordinaires (13,0 %) ou dans les villes régionales (6,3 %).

La comparaison de la Flandre et de la Wallonie fait ressortir quelques divergences importantes. En Flandre, la population habitant les communes à caractère agricole très poussé (A1 et A2) est moins importante (5,8 % dans 131 communes) qu'en Wallonie (8,3 % dans 368 communes). Dans les communes rurales à caractère agricole moins poussé (A3 et A4) par contre, on retrouve 10 % de la population flamande (273 communes) contre seulement 6,6 % de la population wallonne (288 communes). La population des communes rurales revêt sensiblement la même importance dans les deux régions du pays, mais elle semble avoir un caractère plus agricole en Wallonie.

Le fait que la population habitant les communes urbanisées est à peine plus importante en Wallonie qu'en Flandre, est la conséquence de deux situations opposées : d'une part, la population des communes essentiellement industrielles (B2) est plus importante en Wallonie (11,2 %) qu'en Flandre (5,3 %); d'autre part, la population des communes de résidence urbanisées (B1) et des communes urbanisées mixtes (B3) est plus importante en Flandre (37,4 %) qu'en Wallonie (34,6 %).

Dans les communes à caractère essentiellement résidentiel (A4 et B1), habite d'ailleurs une partie quelque peu plus importante de la population flamande (27,2 %) que de la population wallonne (25,4 %).

Quant à la population urbaine, on remarquera que les grandes agglomérations de Wallonie (Liège et Charleroi) qui totalisent 21,3 % de la population wallonne, ont une plus grande importance qu'en Flandre (Anvers et Gand) avec 17,2 %. Par contre, les villes régionales et les villes ordinaires ont un pourcentage plus important en Flandre qu'en Wallonie, soit respectivement 24,3 % et 18,0 %. L'examen des différences existant entre les provinces quant au degré d'urbanisation, permet d'observer ce qui suit (voir également le graphique).

Le plus haut degré d'urbanisation est enregistré dans la province d'Anvers où 5,2 % seulement de la population réside dans les communes rurales. La plus grande partie de la population (61,8 %) vit dans les « villes » (Boom, Heist-op-den-Berg, Lierre, Willebroek, Geel, Herentals, Hoogstraten, Mol, Malines et Turnhout, totalisant 17,2 %), ou dans l'agglomération anversoise (44,6 %). Le reste de la population a élu domicile dans des communes urbanisées (33,0 %).

Les provinces de Brabant, de Hainaut et de Liège ont, elles aussi, une population rurale peu importante. Celle-ci y est respectivement de 1,0 %, 9,8 % et 12,3 %.

En ce qui concerne le pourcentage de la population des villes et des agglomérations, le Brabant et Liège viennent d'ailleurs immédiatement après Anvers, respectivement avec 60,5 % et 57,7 %.

C'est dans la province de Luxembourg que le pourcentage de la population rurale est le plus élevé (42,6 %).

Dans la province de Namur, la plus grande partie de la population habite les communes urbanisées (57,0 %).

Dans les deux Flandres et le Limbourg, la répartition des trois groupes considérés est à peu près semblable, c'est-à-dire entre 18 à 22 % dans les communes rurales, entre 42 et 47 % dans les communes urbanisées et entre 35 à 41 % dans les villes ou agglomérations.

#### d) Répartition régionale des différents types de communes.

Le cartogramme joint au présent article, établi par le Survey national du Ministère des Travaux publics donne une image détaillée de l'urbanisation au niveau des communes.

Il est clair, que la zone constituée par le centre et le nord-est du pays (zone située entre Gand-Anvers-Maaseik-Liège-Charleroi et le Borinage) est urbanisée à l'exception de quelques communes horticoles et des régions argileuses du Hainaut occidental, du Brabant oriental et de la Hesbaye. Les régions périphériques de notre pays, surtout les plus excentriques, ont le mieux conservé leur cachet agricole. Ces régions se sont uniquement urbanisées là où existaient d'importants noyaux d'activité locale et, ou des relations avec des centres industriels étrangers (par exemple : la côte, le Courtrais et la Lorraine belge). Si l'on descend au niveau des sous-groupes, le caractère régional est moins pro-

noncé chez ceux-ci, qui correspondent d'ailleurs principalement à un classement structural et fonctionnel selon le degré d'urbanisation.

Ce n'est que dans l'est de l'Ardenne centrale (dont l'arrondissement de Bastogne constitue le noyau) et le sud-est des régions herbagères de l'Ardenne (Saint-Vith) que les *communes agricoles* (A1) semblent former une région homogène.

De petits groupes de communes agricoles se retrouvent dans l'ouest de l'Ardenne centrale, en Thiérarchie, dans les Fagnes occidentales et le pays de Herve pour ce qui est de la Wallonie, dans les Polders du Westhoek et la région de Bruges en ce qui concerne la Flandre. Ce type de communes se rencontre également de-ci de-là, dans les régions limoneuses.

*Les communes à caractère agricole* (A2), qui sont trois fois plus nombreuses, sont aussi fortement disséminées. On les retrouve dans la plus grande partie de l'Ardenne centrale, la région herbagère de l'Ardenne, le Westhoek et la région des collines de la Flandre occidentale, ainsi que dans le nord du pays de Herve et du Meetjesland. Elles constituent, par ailleurs, d'importants groupes dans les Fagnes et en Famenne, dans la région limoneuse du Hainaut occidental (Ath), en Hesbaye (Jodoigne, Hannut), au centre de la Flandre intérieure sablonneuse (au nord de Tielt), dans les polders de l'Escaut, la région à l'ouest d'Audenarde, les centres horticoles d'Overijse, Kampenhout, O. L. V. Waver, Lochristi. Elles forment de nombreux noyaux ruraux sur les plateaux limoneux et en d'autres endroits tels les communes frontalières de la Campine septentrionale et les polders brugeois. On les retrouve dispersées sur l'ensemble du territoire.

*Les communes rurales mixtes* (A3) sont beaucoup moins nombreuses. On les trouve surtout éparpillées à la périphérie des zones rurales précitées. Il existe par ailleurs aussi un certain nombre de groupements régionaux de ce type de communes. Le plus important est situé au centre de la Flandre occidentale, où ces communes forment la liaison entre le Westhoek agricole et la région agricole au nord de Tielt, et entre la région de Tielt, d'une part, et le Meetjesland, la région d'Audenarde et l'Ardenne flamande, d'autre part.

Ce type de communes de transition se retrouve sous forme de groupement dans la partie occidentale du pays de Waas — où elle forme la liaison avec le noyau horticole de Lochristi —, dans le centre de l'Ardenne centrale (à l'ouest

de St-Hubert), dans le nord-ouest de la Lorraine belge et dans les Fagnes. En termes relatifs et contrairement aux deux types précédents de communes rurales, cette catégorie est le mieux représentée dans la région de langue néerlandaise.

*Les communes rurales de résidence* (A4) sont, elles aussi, fortement disséminées. Elles font partie des régions rurales situées à proximité des villes et des régions industrielles. Du point de vue régional, ce type est caractéristique pour les régions rurales à mouvement pendulaire prononcé comme le Hageland, la Hesbaye limbourgeoise (à l'est de Tongres), les communes situées à la périphérie de la région de la Dendre et, dans une moindre mesure, le Pajottenland. Ces communes sont plus importantes dans la région de langue néerlandaise que dans la région de langue française tant en termes relatifs qu'absolus. Le fait que les communes rurales, prises dans leur ensemble sont, en valeur absolue et relative, plus nombreuses en Wallonie qu'en Flandre, s'explique surtout par l'importance de la zone agricole située au sud de la Sambre et de la Meuse, où les communes agricoles et les communes à caractère agricole sont prédominantes. Dans la région de langue néerlandaise, en revanche, où le processus d'urbanisation est plus avancé, ce sont surtout les communes rurales mixtes et les communes rurales de résidence qui sont bien représentées.

*Les communes urbanisées de résidence* (B1), communes de migrants par excellence, forment le groupe le plus nombreux parmi les communes belges. Elles sont caractéristiques de la Belgique centrale, c'est-à-dire des alentours proches et éloignés de Bruxelles (dans le sud-est de la Flandre orientale elles sont particulièrement bien représentées), des environs d'Anvers, du sud de Gand, ainsi que des environs d'Ostende et de Bruges, et d'une large zone des deux côtés de la région industrielle wallonne, du Borinage à la région de Liège. Elles revêtent par ailleurs, une grande importance dans les régions frontalières : dans la zone d'influence française pour les frontaliers de Flandre occidentale, dans le Hainaut occidental et aux environs de Givet, en Lorraine belge (navette vers la France et le Luxembourg) et un groupe de communes autour de la Calamine. En Campine, les communes urbanisées de résidence sont aussi bien représentées (navettes vers les mines limbourgeoises et vers les Pays-bas) tout comme les communes urbanisées mixtes.

*Les petits centres industriels et les communes attractifs de main-d'œuvre* (B2) forment,

au point de vue du nombre, un groupe plutôt restreint. Elles sont surtout localisées dans la région industrielle wallonne et la périphérie de grandes et petites agglomérations, où la zone industrielle urbaine s'étend nettement en dehors de l'agglomération ou de la commune urbaine proprement dite (axe nord-sud de Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Courtrai). Il va de soi que les communes industrielles isolées relèvent également de ce groupe, par exemple Zedelgem, Schoonaarde, Kapelle-op-den-Bos, Genval ainsi que les zones industrielles moins importantes comme les environs de Clabecq et d'Ottignies, sans oublier les communes minières du Limbourg.

*Les communes urbanisées mixtes* (B3) se trouvent disséminées parmi les villes et les centres de travail. Le groupe B3 b, à mouvement pendulaire moins important semble se présenter aussi sous la forme d'un groupement régional notamment dans le sud-est de la Flandre occidentale entre Courtrai et Tielt, le pays de Termonde, en Campine septentrionale et centrale, dans la vallée de la Meuse au sud de Namur, ainsi que, dispersé en petits groupes, aux abords de l'Ardenne et en Lorraine belge. Ce sont des communes qui, en plus de leur fonction résidentielle, ont également une fonction d'emploi local relativement importante.

En ce qui concerne les *villes* (c'est-à-dire les localités ayant une nette fonction distributive d'un niveau donné) leur implantation a déjà fait l'objet d'un examen détaillé (1). Il est toutefois évident que si la superficie de la ville, en tant qu'unité administrative, est parfois plus petite que la ville considérée comme unité géographique ou comme agglomération urbaine (par exemple Louvain, Bruges, Namur ou Termonde) elle peut aussi parfois être plus grande (exemples extrêmes, les centres de la Campine septentrionale : Geel, Mol, Lommel, et le double centre Neerpelt-Overpelt (2). Ceci vaut aussi, dans une moindre mesure, pour Torhout, Poperinge, Braine-le-Comte (Chimay ou Couvin).

Etant donné que, d'une part, les limites communales ne sont pas adaptées à la réalité géographique de notre pays et que d'autre part, des données par subdivision de commune font défaut, l'obligation de se limiter à des unités communales s'avère ici particulièrement gênante. Il importe que l'utilisateur éventuel de la typologie des communes ne perde pas la chose de vue.

(1) Voir commentaire des planches 28 A et B, sous presse, de l'Atlas de Belgique.

(2) Des communes limitrophes partagent ici les fonctions urbaines.

## 7. — Quelques applications de la typologie d'après le degré d'urbanisation dans l'analyse statistique.

Le présent article avait surtout pour objet de présenter un classement des communes d'après le degré d'urbanisation. Pour réaliser cette typologie, on s'est basé essentiellement sur certains renseignements relevés en 1961, année du recensement de la population.

L'Institut national de Statistique se servira, à l'avenir, de cette classification pour dépouiller un certain nombre de statistiques et l'utilisera éventuellement pour établir des données comparables pour les années précédentes.

Afin que l'on puisse, dès à présent, se faire une idée de son utilité dans le domaine de l'analyse statistique, elle a été appliquée à certaines données, principalement d'ordre démographique, relatives à l'année 1961. Les résultats de ces calculs sont repris aux tableaux 4, 5 et 6.

### a) *Mouvement de la population en 1961 par région linguistique et par groupe de communes classées selon le degré d'urbanisation.*

Les données démographiques de notre pays ayant un caractère nettement régional (1) et ne portant que sur une année, il est malaisé de tirer des conclusions valables quant à l'évolution démographique des divers groupes de communes classées selon le degré d'urbanisation. On peut néanmoins leur attribuer une valeur indicative.

Cette réserve étant faite, certains chiffres du tableau 4 (mouvement de la population en 1961 en chiffres absolus) méritent de retenir l'attention.

Les communes rurales, qui représentent 13,7 % de la population belge, enregistrent un accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) de l'ordre de 8 262 personnes; celui-ci est, toutefois, neutralisé presque intégralement par l'émigration (— 7 848 personnes), de sorte que la population peut à peine rester stationnaire.

La situation se présente cependant sous un jour plus favorable dans la région de langue néerlandaise où la croissance enregistrée est de 2 209 personnes; dans les communes rurales de

la région de langue française, les mouvements migratoires se soldent par une perte de 1 795 personnes.

C'est surtout la population des communes urbanisées qui enregistre des progrès. En effet, en termes relatifs, ces communes connaissent l'accroissement naturel le plus fort et absorbent une part appréciable de l'immigration. Alors que 39,2 % de la population du pays est concentré dans les communes urbanisées, la part de celles-ci dans l'accroissement naturel de la population du Royaume s'élève à 52 %; leur part dans l'accroissement total représente 62,8 %.

Pour les villes et les agglomérations urbaines, l'évolution est moins favorable en dépit d'un léger excédent d'immigration. Bien qu'elles constituent 47,3 % de la population totale, leur part dans l'accroissement naturel total ne s'élève qu'à 32,1 % et leur apport à l'augmentation totale de la population n'atteint que 36,4 %.

Aussi bien dans la région de langue néerlandaise que dans la région de langue française, ce sont les communes urbanisées qui accusent l'évolution de la population la plus favorable par rapport aux autres groupes de communes. En ce qui concerne la région de langue française, il convient de remarquer toutefois que l'accroissement naturel total de l'ensemble des communes est presque entièrement résorbé par l'émigration.

Pour ce qui est de la capitale, on note un accroissement naturel réduit (775), mais un important excédent d'immigration (4 736).

Dans le groupe des communes urbanisées, enfin, c'est la population des communes urbanisées de résidence qui présente l'expansion la plus forte. La part de ces dernières dans la population totale du Royaume est de 20,3 %, tandis que leur contribution à l'augmentation totale de la population s'élève à 36,1 %.

Le tableau 5, enfin, comprend des chiffres proportionnels qui permettent de se faire une idée plus précise de l'importance relative des composantes du mouvement de la population par région linguistique et par groupe de communes.

Dans les communes rurales, les taux sont assez divergents; ils ne seront examinés ci-après qu'au niveau des régions linguistiques étant donné la situation démographique différente de chacune d'elles. Dans la région de langue néerlandaise, les communes agricoles connaissent un accroissement naturel très ap-

---

(1) Voir notamment les cartogrammes démographiques figurant dans l'Atlas du Survey national et dans l'Atlas de Belgique, ainsi que leurs commentaires.

préciable ( de l'ordre de 11,95 ‰) qui malgré une forte émigration (8,19 ‰) donne lieu à un solde légèrement positif. Pour les communes à caractère agricole, l'accroissement naturel est moins prononcé (7,26 ‰), de sorte qu'en dépit d'une émigration moins forte (7,68 ‰), la population y est demeurée pour ainsi dire inchangée.

Dans les communes rurales mixtes et les communes rurales de résidence, par contre, l'accroissement naturel est plus important que dans les communes à caractère agricole (8,96 et 9,22 ‰) et l'excédent d'émigration y est moins important (5,27 et 3,82 ‰); ces deux groupes de communes enregistrent donc une nette croissance de leur population (3,68 et 5,40 ‰). Cette progression assure un accroissement de 2,75 ‰ aux communes rurales de la région de langue néerlandaise.

Dans la région de langue française, on note des taux légèrement différents. Les communes agricoles (surtout au Luxembourg) connaissent l'accroissement naturel le plus élevé (5,73 ‰) mais un fort excédent d'émigration (13,75 ‰) réduit sensiblement leur population (— 8,02 ‰). Pour les autres communes rurales, on observera un accroissement naturel beaucoup plus faible, inférieur au fort excédent d'émigration; ceci ne s'applique pas aux communes rurales de résidence qui seules parviennent à maintenir leur population. Les données présentées ci-avant sont fortement influencées par le fait qu'ici, les communes rurales situées dans des zones ayant un accroissement naturel assez fort (au sud de la Sambre et de la Meuse), rentrent dans le même groupe que celui des communes des régions limoneuses wallones, où l'accroissement naturel est insignifiant. Dans leur ensemble les communes rurales accusent une nette diminution de leur population (— 3,9 ‰).

Dans la région de langue néerlandaise, les communes urbanisées accusent un accroissement naturel plus élevé que les communes rurales (10,58 contre 8,54 ‰) du fait qu'elles ont à la fois un taux de natalité plus élevé et un taux de mortalité moins élevé. Etant donné qu'elles sont de surcroît, des communes d'immigration (balance migratoire : + 2,99 ‰), l'accroissement de la population y est beaucoup plus important que dans les communes rurales (13,57 contre 2,75 ‰).

On n'observe pas de différences appréciables entre les communes urbanisées. Il y a lieu de noter, pourtant, que la croissance totale de la population est la plus forte dans les communes urbanisées de résidence (15,69 ‰) et la

moins forte, bien que non négligeable, dans les communes urbanisées mixtes (10,16 ‰).

Dans la région de langue française, l'accroissement naturel est un peu moins élevé dans les communes urbanisées que dans les communes rurales (2,86 contre 3,07 ‰). La balance migratoire y étant plus faible (1,20 contre 6,9 ‰), elles présentent un léger accroissement de la population totale (2 356 personnes ou 1,66 ‰). Tant en termes absolus que relatifs, ces chiffres demeurent au-dessous de ceux des communes urbanisées de la Flandre (29 333 ou 13,57 ‰), celles-ci, bien qu'elles ne totalisent que 23,7 % de la population du Royaume, absorbent 58,1 % de l'accroissement total de la population. A l'inverse de la situation constatée en Flandre, les communes urbanisées mixtes enregistrent la progression la plus élevée (5,19 ‰); les communes urbanisées de résidence, la moins élevée (0,07 ‰).

Pour les villes et les agglomérations urbaines, l'évolution est moins favorable. Dans la région de langue néerlandaise, il y a une nette divergence entre les trois groupes de villes. L'accroissement naturel est le plus élevé dans les villes ordinaires (9,09 ‰) et le moins élevé dans les grandes agglomérations (4,00 ‰). Toutefois, alors que pour les villes ordinaires et régionales l'émigration l'emporte sur l'immigration, les deux grandes agglomérations connaissent un excédent d'immigration. En définitive, ce sont les villes ordinaires qui ont le plus progressé (7,05 ‰) et les villes régionales le moins (4,33 ‰). En Wallonie aussi, on note une régression dans l'accroissement naturel, qui s'avère moins forte pour les villes ordinaires, plus forte pour les villes régionales et les grandes agglomérations, soit respectivement 3,07, 1,57 et 1,16 ‰. Seules les villes ordinaires ont, en l'occurrence, une balance migratoire positive, c'est-à-dire qu'ici uniquement un accroissement de la population est enregistré.

#### b) *Examen de quelques taux et chiffres proportionnels.*

Le tableau 6 comprend divers taux et chiffres proportionnels, répartis selon la typologie des communes présentée ci-avant. Tous les chiffres concernent l'année 1961.

On a essayé tout d'abord de faire ressortir les différences existant entre les différents groupes de communes en ce qui concerne *la natalité*. A cet effet, on a calculé, en plus des taux de natalité (nombre de naissance par 1 000 habitants), les taux généraux de fécondité



(nombre de naissances par 1 000 femmes de 15 à moins de 45 ans).

A première vue, on pourrait croire que le taux de natalité, ne diffère guère dans les communes rurales (taux de natalité 18,14) et les communes urbanisées (taux de natalité 18,38).

Si, toutefois, l'on compare les taux plus précis de fécondité, on constate que la natalité se situe à un niveau un peu plus élevé dans les communes rurales (96,71) que dans les communes urbanisées (93,97). Dans les villes et les agglomérations urbaines le taux de natalité est de 16,00 et le taux de fécondité n'atteint que 80,91.

Les sous-groupes présentent, eux aussi, des différences caractéristiques, telles que celles dont il est fait mention ci-après.

Le taux de fécondité le plus élevé, soit 105,07, a été enregistré dans les communes agricoles.

C'est surtout pour les communes de résidence, tant rurales qu'urbanisées, que l'on note des chiffres élevés, respectivement 96,61 et 95,12. On peut admettre que dans ces communes, où l'on compte un grand nombre de migrants alternants, le pourcentage des jeunes familles est plus élevé que dans d'autres communes, ce qui expliquerait le taux de natalité plus favorable de celles-ci.

Dans les villes et les agglomérations urbaines, il est frappant de voir que la natalité diminue à mesure qu'augmente l'importance des villes. En effet, dans les villes ordinaires, le taux de fécondité est de l'ordre de 90,31 (Flandre : 93,23 - Wallonie : 83,94); dans les villes régionales, il est de 87,26 (Flandre : 89,20 - Wallonie : 82,06) et dans les grandes agglomérations de 74,98 (Flandre : 81,31 - Wallonie : 76,76 et Bruxelles-capitale : 68,51).

Il est notoire que la *proportion des femmes* dans la population totale est plus élevée dans les villes qu'à la campagne. Ceci s'explique par le fait que les femmes trouvent dans les villes plus de possibilités d'emploi (notamment dans le secteur des services) et que la proportion de personnes âgées y est plus forte, ce qui augmente également le pourcentage de femmes.

L'accroissement du pourcentage des femmes en fonction de l'urbanisation croissante ressort clairement du tableau 6. On note, pour le Royaume, le pourcentage le plus bas dans les communes agricoles (49,50 %), le plus élevé

dans les grandes agglomérations (52,74 %). Ce phénomène se manifeste aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, encore que le pourcentage de tous les groupes de communes soit plus bas dans la première région que dans la seconde.

Le pourcentage le plus élevé a été enregistré à Bruxelles avec 54 femmes pour 100 habitants ou 85 hommes pour 100 femmes.

Plus le degré d'urbanisation est élevé, plus la *taille moyenne des ménages* se réduit. Dans les communes rurales, il y a 3,5 personnes par ménage, contre 2,8 dans les villes ou les agglomérations urbaines. La natalité plus élevée, que l'on observe dans les communes moins urbanisées, peut être considérée comme étant la principale raison des différences enregistrées quant à la taille des ménages. Il n'est pas possible d'examiner ici dans quelle mesure interviennent d'autres facteurs tels que la nuptialité, la structure par âges, la situation de l'habitat, etc.

On remarque que, pour un même groupe de communes, les familles flamandes sont toujours un peu plus grandes que celles de la région de langue française.

La *proportion des chefs de famille, propriétaires de leur logement*, est une donnée sociologique importante pour l'étude des rapports sociaux et du degré de bien-être. Cette proportion est déterminée non seulement par la région (1), mais également par le degré d'urbanisation des communes.

Le pourcentage des chefs de famille propriétaires de leur logement, diminue très sensiblement à mesure que s'élève le degré d'urbanisation de la commune de résidence.

Dans les communes rurales, 67 à 74 % de chefs de famille occupent leur propre habitation, alors que ce chiffre n'atteint plus que 29 % dans les grandes agglomérations.

En résumé, les pourcentages s'établissent comme suit :

- Communes rurales : 69 % (Flandre : 68 % - Wallonie : 71 %);
- Communes urbanisées : 62 % (Flandre : 65 % - Wallonie : 57 %);
- Villes et agglomérations urbanisées : 36 % (Flandre : 41 % - Wallonie : 41 % et Bruxelles-capitale : 23 %).

(1) Cf. Atlas du Servéy national, cartogramme 11-65.

On trouvera, par ailleurs, au tableau 6 les *coefficients d'emploi* par groupe de communes classées d'après le degré d'urbanisation.

Un coefficient inférieur à 100 indique une pénurie d'emplois pour la population active. En revanche, les communes ayant un coefficient supérieur à 100 offrent, sur leur territoire, des possibilités d'emploi à plus de personnes qu'il n'y a de personnes actives qui y résident.

Il va de soi que les villes et les agglomérations urbaines offrent le plus grand nombre d'emplois.

Pour cette catégorie, prise dans son ensemble, le coefficient d'emploi est de l'ordre de 125. Dans ce groupe, ce sont les villes régionales, tant flamandes que wallones, qui fournissent le coefficient d'emploi le plus élevé (144). Ces villes (Malines, Bruges, Courtrai, Saint-Nicolas, Mons, Namur, La Louvière, etc.) constituent,

en effet, des pôles d'attraction économiques importants.

Pour l'agglomération bruxelloise, on note également un chiffre très élevé (137) et ce en dépit de l'incorporation d'un certain nombre de communes résidentielles.

Le coefficient d'emploi n'atteint que 67 dans les communes rurales et 71 dans les communes urbanisées. Tant dans la première catégorie que dans l'autre et qu'il s'agisse de la Flandre ou de la Wallonie, ce taux se trouve abaissé par les communes de migrants (communes rurales de résidence et communes urbanisées de résidence) qui n'ont respectivement comme coefficient d'emploi que 50 et 47.

Il convient de remarquer enfin que le coefficient d'emploi de la région de langue néerlandaise était en 1961 inférieur à celui de la région de langue française ( respectivement 89 et 95).

### GRAPHIQUE

Répartition proportionnelle de la population par province selon la typologie des communes d'après leur degré d'urbanisation.

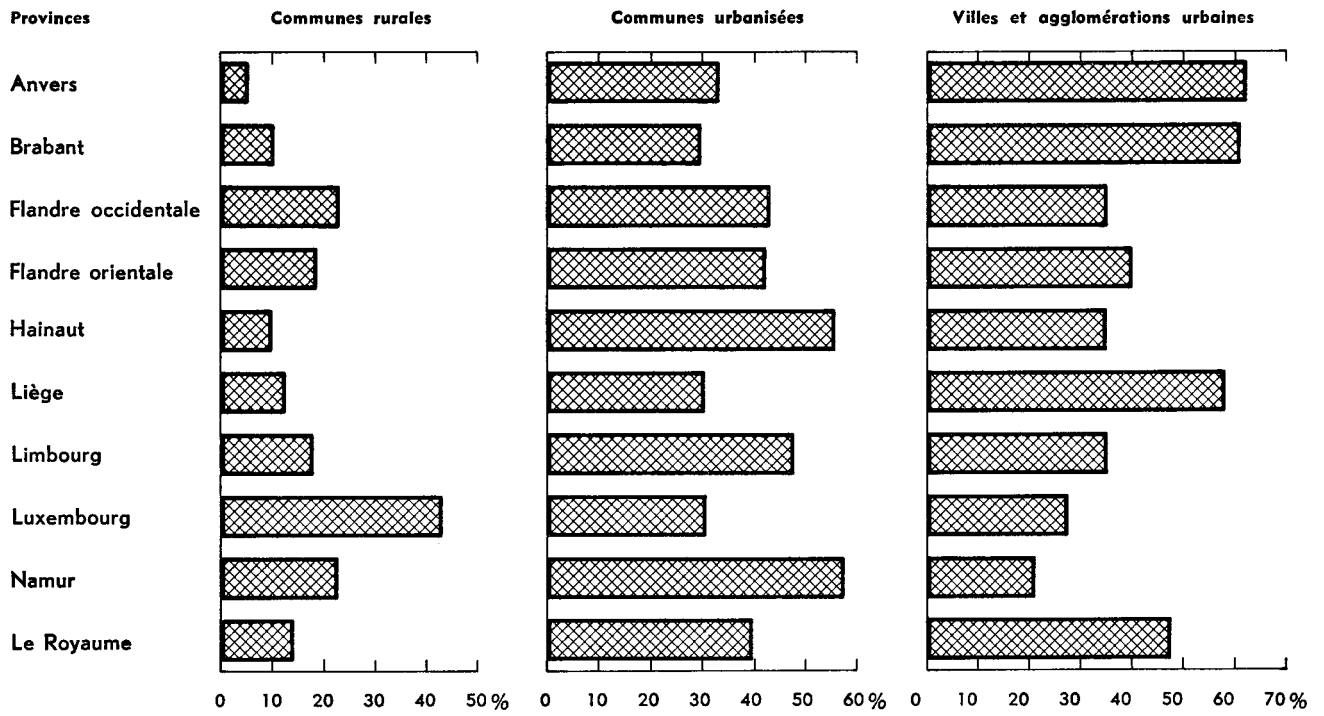


Tableau 1. — NOMBRE DE COMMUNES PAR PROVINCE ET PAR ARRONDISSEMENT D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION AU 31 DECEMBRE 1961.

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes				urbanisées				Villes et agglomérations urbaines				PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Total général	
	Communes caractères agricole		Communes rurales de résidence		Communes urbaines de résidence		Petits centres industriels et communes minières		Communes urbanisées mixtes		Total		Villes ordinaires		Villes régionales		Grandes agglomérations (nombre de communes)				Total
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total		B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total		C.1	C.2	C.3					
<b>Anvers.</b>	—	2	—	1	3	18	2	4	5	10	39	1	—	—	—	13	14	56			
<b>Malines.</b>	1	3	3	6	12	13	—	1	—	10	24	3	1	—	—	—	4	40			
<b>Turnhout.</b>	—	5	2	4	12	19	—	3	—	13	35	4	1	—	—	—	5	52			
<b>Anvers.</b>	1	10	5	11	27	50	2	8	5	33	98	8	2	13	23	148	19	19			
<b>Bruxelles-Capitale.</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6			
<b>Bruxelles - Communes périphériques.</b>	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	3			
<b>Hal-Vilvorde.</b>	1	13	8	15	37	39	1	8	5	3	56	3	—	—	—	—	—	96			
<b>Louvain.</b>	3	21	6	38	68	48	2	3	2	3	58	3	1	—	—	—	4	130			
<b>Nivelles.</b>	5	21	9	23	58	28	—	11	6	6	51	5	—	—	—	—	5	114			
<b>Brabant.</b>	9	55	23	76	163	119	3	23	14	12	171	11	1	19	31	365	19	19			
<b>Bruges.</b>	5	9	4	4	22	7	1	2	1	5	16	3	—	—	—	—	4	42			
<b>Dixmude.</b>	6	14	4	—	24	—	—	—	—	2	2	1	—	—	—	—	—	27			
<b>Ypres.</b>	1	21	6	4	32	4	—	—	—	—	4	2	—	—	—	—	2	38			
<b>Courtrai.</b>	—	—	2	1	3	16	2	4	—	13	35	3	1	—	—	—	4	42			
<b>Ostende.</b>	1	6	2	4	13	7	—	2	—	4	13	—	—	—	—	—	1	27			
<b>Roulers.</b>	—	1	6	1	8	3	—	1	—	6	10	2	—	—	—	—	2	20			
<b>Tielt.</b>	—	6	5	—	11	—	—	—	—	7	7	1	—	—	—	—	1	19			
<b>Furnes.</b>	10	12	—	1	23	—	—	—	—	4	4	2	—	—	—	—	2	29			
<b>Flandre occidentale.</b>	23	69	29	15	136	37	3	9	1	41	91	14	3	—	17	244	17	17			
<b>Alost.</b>	—	1	3	15	19	48	1	1	—	8	58	3	1	—	—	—	4	81			
<b>Termonde.</b>	—	—	5	1	6	8	—	2	—	10	20	2	—	—	—	—	2	28			
<b>Eeklo.</b>	1	10	2	1	14	—	—	1	—	—	1	3	—	—	—	—	3	18			
<b>Gand.</b>	1	20	15	8	44	15	3	2	2	9	31	1	—	—	6	—	7	82			
<b>Audenarde.</b>	—	14	13	11	38	8	1	1	—	7	17	3	—	—	—	—	3	58			
<b>Saint-Nicolas.</b>	—	4	3	2	9	9	1	—	—	5	15	3	1	—	—	—	4	28			
<b>Flandre orientale.</b>	2	49	41	38	130	88	6	7	2	39	142	15	2	6	23	295	23	23			
<b>Ath.</b>	11	14	9	11	45	6	—	4	—	7	17	1	—	—	—	—	1	63			
<b>Charleroi.</b>	—	1	—	1	2	35	4	9	9	1	58	1	—	12	13	73	13	73			
<b>Mons.</b>	1	11	8	7	27	30	3	9	4	4	50	3	1	—	4	81	4	81			
<b>Mouscron.</b>	—	—	—	2	2	2	—	—	—	3	5	2	—	—	—	—	2	9			
<b>Soignies.</b>	1	11	4	2	18	17	1	4	1	1	27	4	1	—	—	—	5	50			
<b>Thuin.</b>	9	20	10	7	46	25	—	4	1	3	33	5	—	—	—	—	5	84			
<b>Tournai.</b>	3	27	4	12	46	24	1	4	3	11	43	2	1	—	—	—	3	92			
<b>Hainaut.</b>	25	84	35	42	186	139	9	34	18	33	233	18	3	12	33	452	33	33			

(1) B.2.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.  
(2) B.2.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
(2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

Tableau 1 (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales				Communes			urbainisées				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS
	Communes agricoles	Communes à caractère agricole	Communes rurales mixtes	Communes rurales de résidence	Communes urbaines		Total	Villes ordinaires	Villes régionales	Cités et agglomérations urbaines		Total	Total				
					Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre					Communes urbanisées mixtes							
					B.2.a (1)	B.2.b (2)				B.3.a (3)	B.3.b (4)			C.1	C.2		
Hay	17	12	9	21	2	4	4	1	—	—	—	1	78	Hay.			
Liège	4	7	2	48	2	10	10	3	—	—	28	31	117	Liège.			
Verviers	16	24	5	7	2	4	4	2	8	—	—	10	85	Verviers.			
Waremmé	1	11	19	19	1	4	4	2	—	—	—	2	75	Waremmé.			
<i>Liège:</i>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>37</b>	<b>95</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>152</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>159</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>355</b>	<i>Liège.</i>			
Hasselt	1	6	7	25	1	3	3	1	4	34	—	5	67	Hasselt.			
Maaseik	—	4	6	14	1	1	1	1	3	20	—	5	36	Maaseik.			
Tongres	8	20	8	28	—	—	67	3	4	32	—	3	102	Tongres.			
<i>Limbourg:</i>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>67</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>106</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>86</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>205</b>	<i>Limbourg.</i>			
Arlon	—	3	1	10	—	1	8	—	2	13	—	2	23	Arlon.			
Bastogne	26	6	—	—	—	—	32	—	1	1	—	—	2	Bastogne.			
Marche-en-Famenne	16	20	3	1	—	—	40	—	10	11	—	3	54	Marche-en-Famenne.			
Neufchâteau	23	26	13	1	—	—	63	—	6	8	—	5	76	Neufchâteau.			
Virton	1	8	10	14	—	1	21	—	7	22	—	2	45	Virton.			
<i>Luxembourg:</i>	<b>66</b>	<b>63</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>164</b>	<b>—</b>	<b>26</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>233</b>	<i>Luxembourg.</i>			
Dinant	17	60	18	10	2	4	100	—	20	36	—	5	141	Dinant.			
Namur	—	18	10	54	4	10	44	—	7	89	—	3	136	Namur.			
Philippeville	10	19	14	20	—	2	52	—	12	34	—	3	89	Philippeville.			
<i>Namur:</i>	<b>27</b>	<b>97</b>	<b>42</b>	<b>84</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>196</b>	<b>7</b>	<b>46</b>	<b>159</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>366</b>	<i>Namur.</i>			
<i>Le Royaume:</i>	<b>180</b>	<b>519</b>	<b>260</b>	<b>705</b>	<b>38</b>	<b>126</b>	<b>1 260</b>	<b>64</b>	<b>261</b>	<b>1 194</b>	<b>15</b>	<b>209</b>	<b>2 663</b>	<i>Le Royaume.</i>			
Région de langue néerlandaise	39	192	110	333	16	40	504	18	130	537	9	83	1 124	Région de langue néerlandaise.			
Rég. de langues française et allemande	141	327	150	372	22	86	756	46	131	657	6	107	1 520	Rég. de langues française et allemande			

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.  
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100

Tableau 2. - REPARTITION AU 31 DECEMBRE 1961, DE LA POPULATION

D'APRES LA CLASSIFICATION DES COMMUNES SELON LE DEGRE D'URBANISATION.

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes			urbanisées				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS					
	Communes agricoles		Communes à caractère agricole		Communes rurales de résidence		Communes industrielles et communes attractifs de main-d'œuvre	Communes urbanisées mixtes			Villes ordinaires	Villes régionales	Cités autonomes			Total				
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total		B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	C.1	C.2				C.3			
<i>Anvers:</i>																				
Anvers	—	4 202	—	1 340	5 542	92 353	11 311	18 043	35 076	49 378	206 161	17 468	—	643 568	661 036	872 739	Anvers.			
Malines	—	11 442	8 426	20 085	39 953	50 157	—	2 807	56 800	56 831	109 764	56 831	64 772	—	121 603	271 320	Malines.			
Turnhout	2 853	11 064	6 293	9 921	30 131	75 074	—	13 312	70 883	70 883	159 269	73 452	36 444	—	109 896	299 296	Turnhout.			
<i>Anvers:</i>	2 853	26 708	14 719	31 346	75 626	217 584	11 311	34 162	35 076	177 061	475 194	147 751	101 216	643 568	892 535	1 443 355	Anvers.			
Bruxelles-Capitale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 022 795	1 022 795	1 022 795	Bruxelles-Capitale.			
Bruxelles - Communes périphériques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Bruxelles - Communes périphériques			
Hal-Vilvorde	271	33 912	13 816	25 220	73 219	140 957	4 313	38 312	31 043	19 339	233 964	62 938	—	—	62 938	370 121	Hal-Vilvorde.			
Louvain	3 252	23 064	6 427	58 258	91 001	153 781	9 600	18 387	1 726	11 405	194 939	44 675	32 524	—	77 199	363 099	Louvain.			
Nivelles	2 245	11 422	6 333	16 550	36 550	56 676	—	27 254	23 204	11 738	118 932	51 819	—	—	51 819	207 301	Nivelles.			
<i>Brabant:</i>	5 768	68 398	26 576	100 028	200 770	385 085	13 913	87 959	64 259	42 502	593 668	159 432	32 524	1 022 795	1 214 751	2 009 189	Brabant.			
Bruges	2 724	14 911	17 174	5 303	40 112	47 423	3 482	13 525	2 014	25 519	91 963	37 313	52 220	—	89 533	221 608	Bruges.			
Dixmude	2 603	19 055	13 967	—	35 624	—	—	—	—	8 769	8 769	30 471	—	—	3 812	48 205	Dixmude.			
Ypres	1 488	29 725	14 095	7 580	52 888	21 163	—	—	—	—	21 163	30 471	—	—	30 471	104 522	Ypres.			
Courtrai	—	—	2 975	718	3 693	30 210	11 528	20 771	—	73 383	155 892	43 774	43 606	—	87 380	246 965	Courtrai.			
Ostende	338	4 556	1 857	4 157	10 908	35 918	—	3 174	—	14 190	53 282	56 494	—	—	56 494	120 684	Ostende.			
Roulers	—	1 967	30 750	1 215	33 932	7 412	—	4 729	—	34 908	47 049	—	—	—	52 740	183 721	Roulers.			
Tielt	—	16 781	17 701	—	34 482	—	—	—	—	27 607	27 607	13 455	—	—	13 455	75 544	Tielt.			
Furnes	3 917	9 738	469	—	14 124	—	—	—	—	18 304	18 304	14 229	—	—	14 229	46 657	Furnes.			
<i>Flandre occidentale:</i>	11 069	96 733	98 519	19 442	225 763	162 126	15 010	42 199	2 014	202 680	424 029	195 794	152 320	—	348 114	997 906	Flandre occidentale.			
Alost	—	325	7 240	15 226	22 791	138 125	1 045	3 746	—	17 184	160 100	28 043	45 092	—	73 135	256 056	Alost.			
Termonde	—	—	18 598	335	18 933	37 110	—	5 509	—	78 235	120 854	30 021	—	—	30 021	169 808	Termonde.			
Eeklo	828	21 060	10 620	1 482	33 900	—	—	4 784	—	4 784	4 784	42 797	—	—	42 797	81 571	Eeklo.			
Gand	5 433	22 723	51 715	10 366	90 237	43 936	23 203	7 662	12 243	46 601	133 045	6 004	—	229 305	235 309	459 191	Gand.			
Audenarde	—	15 051	17 492	10 081	42 624	13 989	2 820	2 005	—	13 775	32 589	38 538	—	—	38 538	113 751	Audenarde.			
Saint-Nicolas	—	9 646	9 209	5 657	23 912	45 115	—	—	—	15 870	64 694	54 773	47 819	—	102 592	191 198	Saint-Nicolas.			
<i>Flandre orientale:</i>	6 261	68 805	114 874	42 547	232 487	278 275	30 777	23 706	12 243	171 665	516 666	290 176	92 911	229 305	522 392	1 271 545	Flandre orientale.			
Ath	3 814	10 399	15 634	5 724	35 571	8 502	—	9 854	—	12 180	39 536	10 965	—	—	10 965	77 072	Ath.			
Charleroi	—	201	—	1 164	1 365	96 774	12 844	71 446	40 092	15 378	236 031	8 274	—	—	223 941	461 340	Charleroi.			
Mons	102	6 879	6 728	5 865	19 574	121 156	22 929	34 261	11 209	5 266	194 821	19 996	26 973	—	46 969	261 364	Mons.			
Mouscron	—	—	—	2 019	2 019	12 037	—	—	—	12 087	24 124	44 927	—	—	44 927	71 070	Mouscron.			
Soignies	405	7 093	5 095	2 317	14 910	51 076	7 305	12 102	8 782	9 925	89 190	35 120	23 107	—	58 227	162 327	Soignies.			
Thuin	2 921	9 970	7 211	23 773	48 158	48 158	29 238	—	4 369	4 835	86 600	25 486	—	—	25 486	135 859	Thuin.			
Tournai	854	17 536	3 488	10 118	31 996	40 365	1 011	3 571	3 350	20 240	68 537	14 670	33 263	—	47 933	148 466	Tournai.			
<i>Hainaut:</i>	8 096	52 078	38 156	30 878	129 298	378 066	43 589	160 472	67 802	79 911	729 842	159 438	83 343	215 667	458 448	1 317 498	Hainaut.			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.

(2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.

(4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 2 (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes urbaines				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS				
	Communes à caractère agricole		Communes rurales mixtes		Communes rurales de résidence		Communes de résidence		Petites centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires				Villes régionales		Cités agglomérations	
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3			Total			
Huy	—	6 703	8 467	3 378	18 548	31 384	2 032	11 255	7 855	9 234	61 760	13 447	—	—	13 447	Huy.	93 755			
Liège	352	1 551	6 100	845	8 848	77 242	6 645	18 049	21 121	15 619	136 676	15 057	—	445 044	460 101	Liège.	607 625			
Verviers	15 578	35 567	13 011	6 254	70 410	17 095	4 958	9 793	15 985	25 207	73 038	54 245	35 453	—	89 698	Verviers.	233 146			
Waremmes	547	8 008	6 044	9 196	23 795	19 642	640	3 222	538	—	24 042	9 530	—	—	9 530	Waremmes.	57 367			
<b>Liège:</b>	<b>16 477</b>	<b>51 829</b>	<b>33 622</b>	<b>19 673</b>	<b>121 601</b>	<b>145 363</b>	<b>14 275</b>	<b>42 319</b>	<b>45 499</b>	<b>50 060</b>	<b>297 516</b>	<b>92 279</b>	<b>35 453</b>	<b>445 044</b>	<b>572 776</b>	<b>Liège.</b>	<b>991 893</b>			
Hasselt	125	3 794	14 686	13 254	31 859	75 437	3 797	20 404	5 969	23 728	128 335	82 038	36 618	—	118 656	Hasselt.	278 850			
Maaseik	—	3 788	9 638	665	14 111	41 989	2 822	11 104	3 590	13 503	73 008	49 330	—	—	49 330	Maaseik.	136 449			
Tongres	1 686	13 613	13 742	26 612	55 653	53 690	—	—	—	15 956	69 646	31 477	—	—	31 477	Tongres.	156 776			
<b>Limbourg:</b>	<b>1 811</b>	<b>21 195</b>	<b>38 066</b>	<b>40 551</b>	<b>101 623</b>	<b>171 116</b>	<b>6 619</b>	<b>31 508</b>	<b>9 559</b>	<b>52 187</b>	<b>270 989</b>	<b>162 845</b>	<b>36 618</b>	<b>—</b>	<b>199 463</b>	<b>Limbourg.</b>	<b>572 075</b>			
Arlon	—	1 265	533	2 309	4 107	15 929	—	2 769	—	3 085	21 783	7 027	13 272	—	20 299	Arlon.	46 189			
Bastogne	19 316	6 090	—	—	25 406	—	—	—	—	1 302	1 302	9 849	—	—	9 849	Bastogne.	36 557			
Marche-en-Famenne	6 828	11 652	1 275	185	19 940	1 498	—	—	—	10 893	12 391	7 008	—	—	7 008	Marche-en-Famenne.	39 339			
Neufchâteau	11 160	13 103	7 077	541	31 881	79	—	462	—	4 808	5 349	15 732	—	—	15 732	Neufchâteau.	52 962			
Virton	474	4 023	5 938	650	11 085	14 606	—	830	—	9 481	24 917	5 799	—	—	5 799	Virton.	41 801			
<b>Luxembourg:</b>	<b>37 778</b>	<b>36 133</b>	<b>14 823</b>	<b>3 685</b>	<b>92 419</b>	<b>32 112</b>	<b>—</b>	<b>4 061</b>	<b>—</b>	<b>29 569</b>	<b>65 742</b>	<b>45 415</b>	<b>13 272</b>	<b>—</b>	<b>58 687</b>	<b>Luxembourg.</b>	<b>216 848</b>			
Dinant	3 145	20 869	10 532	1 749	36 345	5 806	608	3 699	—	17 004	27 117	21 184	—	—	21 184	Dinant.	84 646			
Namur	—	8 579	9 332	8 685	26 596	72 230	15 320	33 050	16 758	16 811	154 169	13 662	32 511	—	46 173	Namur.	226 938			
Philippeville	1 584	6 213	8 302	3 139	19 238	15 673	—	2 768	—	10 888	29 329	9 281	—	—	9 281	Philippeville.	57 848			
<b>Namur:</b>	<b>4 729</b>	<b>35 661</b>	<b>28 216</b>	<b>13 573</b>	<b>82 179</b>	<b>93 709</b>	<b>15 928</b>	<b>39 517</b>	<b>16 758</b>	<b>44 703</b>	<b>210 615</b>	<b>44 127</b>	<b>32 511</b>	<b>—</b>	<b>76 638</b>	<b>Namur.</b>	<b>369 432</b>			
<b>Le Royaume:</b>	<b>94 842</b>	<b>457 540</b>	<b>407 571</b>	<b>301 723</b>	<b>1 261 676</b>	<b>1 863 388</b>	<b>151 422</b>	<b>465 903</b>	<b>253 210</b>	<b>850 338</b>	<b>3 584 261</b>	<b>1 207 257</b>	<b>580 168</b>	<b>2 556 379</b>	<b>4 343 804</b>	<b>Le Royaume.</b>	<b>9 189 741</b>			
Région de langue néerlandaise	25 517	270 417	286 421	217 364	799 719	1 157 460	77 630	192 300	99 887	634 337	2 161 614	814 179	415 589	872 873	2 102 641	Région de langue néerlandaise.	5 063 974			
Rég. de langues française et allemande	69 325	187 123	121 150	84 359	461 957	705 928	73 792	273 603	153 323	216 001	1 422 647	393 078	164 579	660 711	1 218 368	Rég. de langues française et allemande.	3 102 972			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement sensible important.  
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 3 a. — REPARTITION PROPORTIONNELLE DE LA POPULATION, (arrondissement, province)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes										urbainisées				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS
	Communes rurales					Communes urbaines					Communes urbanisées mixtes		Total	Villes ordinaires	Villes régionales	Grands agglomérations	Total			
	Communes agricoles	Communes caractère agricole	Communes rurales mixtes	Communes rurales résidence		Communes urbaines résidence	Petits centres industriels et communes mixtes d'œuvre		B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1						C.2		
				A.1	A.2		A.3	A.4					Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)				
Anvers.....	—	0,5	—	0,1	0,6	10,6	1,3	2,1	4,0	5,6	23,6	2,0	—	73,8	75,8	100,0	Anvers.			
Malines.....	—	4,2	3,1	7,4	14,7	18,5	—	1,0	—	20,9	40,4	21,0	23,9	44,9	100,0	100,0	Malines.			
Turnhout.....	1,0	3,7	2,1	3,3	10,1	25,1	—	4,4	—	23,7	53,2	24,5	—	36,7	100,0	100,0	Turnhout.			
<i>Anvers:</i>	<b>0,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,0</b>	<b>2,2</b>	<b>5,2</b>	<b>15,1</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>12,3</b>	<b>33,0</b>	<b>10,2</b>	<b>7,0</b>	<b>44,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<i>Anvers.</i>			
Bruxelles-Capitale.....	—	—	—	—	—	73,3	—	—	—	—	100,0	—	—	100,0	100,0	100,0	Bruxelles-Capitale.			
Bruxelles - Communes périphériques.....	0,1	9,2	3,7	6,8	19,8	38,1	1,2	10,3	8,4	5,2	63,2	17,0	—	—	17,0	100,0	Bruxelles - Communes périphériques			
Hal-Vilvorde.....	0,9	6,4	1,8	16,0	25,1	42,4	2,6	5,1	0,5	3,1	53,7	12,3	8,9	21,2	100,0	100,0	Hal-Vilvorde.			
Louvain.....	1,1	5,5	3,0	8,0	17,6	27,3	—	13,2	11,2	5,7	57,4	25,0	—	—	25,0	100,0	Louvain.			
Nivelles.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Nivelles.			
<i>Brabant:</i>	<b>0,3</b>	<b>3,4</b>	<b>1,3</b>	<b>5,0</b>	<b>10,0</b>	<b>19,1</b>	<b>0,7</b>	<b>4,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,1</b>	<b>29,5</b>	<b>8,0</b>	<b>1,6</b>	<b>50,9</b>	<b>60,5</b>	<b>100,0</b>	<i>Brabant.</i>			
Bruges.....	1,2	6,7	7,8	2,4	18,1	21,4	1,6	6,1	0,9	11,5	41,5	16,8	23,6	40,4	100,0	100,0	Bruges.			
Dixmude.....	5,4	39,5	29,0	—	73,9	—	—	—	—	18,2	18,2	7,9	—	—	7,9	100,0	Dixmude.			
Ypres.....	1,4	28,4	13,5	7,3	50,6	20,2	—	—	—	20,2	29,2	29,2	—	—	29,2	100,0	Ypres.			
Courtrai.....	—	—	1,2	0,3	1,5	20,3	4,7	8,4	—	29,7	63,1	17,7	—	—	35,4	100,0	Courtrai.			
Ostende.....	0,3	3,8	1,5	3,4	9,0	29,8	—	2,6	—	11,8	44,2	—	—	—	46,8	100,0	Ostende.			
Roulers.....	—	1,5	23,0	0,9	25,4	5,6	—	3,5	—	26,1	35,2	39,4	—	—	39,4	100,0	Roulers.			
Tielt.....	—	22,2	23,4	—	45,6	—	—	—	—	36,6	36,6	17,8	—	—	17,8	100,0	Tielt.			
Furnes.....	8,4	20,9	—	1,0	30,3	—	—	—	—	39,2	39,2	30,5	—	—	30,5	100,0	Furnes.			
<i>Flandre occidentale:</i>	<b>1,1</b>	<b>9,7</b>	<b>9,9</b>	<b>1,9</b>	<b>25,6</b>	<b>16,3</b>	<b>1,5</b>	<b>4,2</b>	<b>0,2</b>	<b>20,3</b>	<b>42,5</b>	<b>19,6</b>	<b>15,3</b>	<b>34,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<i>Flandre occidentale.</i>			
Alost.....	—	0,1	2,8	6,0	8,9	54,0	0,4	1,4	—	6,7	62,5	11,0	17,6	28,6	100,0	100,0	Alost.			
Termonde.....	—	—	10,9	0,2	11,1	21,9	—	3,2	—	46,1	71,2	17,7	—	—	17,7	100,0	Termonde.			
Eeklo.....	1,0	25,9	13,0	1,8	41,7	9,6	—	5,9	2,7	10,1	29,1	1,3	—	—	52,4	100,0	Eeklo.			
Gand.....	1,2	4,9	11,3	2,3	19,7	9,6	5,0	1,7	—	12,1	28,6	33,9	—	—	51,2	100,0	Gand.			
Audenarde.....	—	13,2	15,4	8,9	37,5	12,3	2,5	1,7	—	8,3	33,8	28,7	25,0	—	33,9	100,0	Audenarde.			
Saint-Nicolas.....	—	5,1	4,8	2,6	12,5	23,3	1,9	—	—	8,3	33,8	28,7	—	—	53,7	100,0	Saint-Nicolas.			
<i>Flandre orientale:</i>	<b>0,5</b>	<b>5,4</b>	<b>9,0</b>	<b>3,4</b>	<b>18,3</b>	<b>21,8</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>13,5</b>	<b>40,6</b>	<b>15,8</b>	<b>7,3</b>	<b>18,0</b>	<b>41,1</b>	<b>100,0</b>	<i>Flandre orientale.</i>			
Ath.....	5,0	13,5	20,3	7,4	46,2	11,0	—	12,8	—	15,8	39,6	14,2	—	—	14,2	100,0	Ath.			
Charleroi.....	—	0,0	—	0,3	0,3	21,0	2,7	15,5	8,7	3,3	51,2	1,8	—	—	46,7	100,0	Charleroi.			
Mons.....	0,0	2,6	2,6	2,3	7,5	46,3	8,8	13,1	4,3	2,0	74,5	7,7	10,3	18,0	100,0	100,0	Mons.			
Monscroon.....	—	—	—	2,9	2,9	16,9	—	—	—	17,0	33,9	63,2	—	—	63,2	100,0	Monscroon.			
Soignies.....	0,3	4,3	3,1	1,4	9,2	31,5	4,5	7,4	5,4	6,1	54,9	21,7	14,2	—	35,9	100,0	Soignies.			
Thuin.....	2,2	7,3	5,3	2,7	17,5	35,4	—	21,5	3,2	3,6	63,7	13,8	—	—	18,8	100,0	Thuin.			
Tournai.....	0,6	11,8	2,3	6,8	21,5	27,2	0,7	2,4	2,3	13,6	46,2	9,9	22,4	—	32,3	100,0	Tournai.			
<i>Hainaut:</i>	<b>0,6</b>	<b>4,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,3</b>	<b>9,8</b>	<b>28,7</b>	<b>3,3</b>	<b>12,2</b>	<b>5,1</b>	<b>6,1</b>	<b>55,4</b>	<b>12,1</b>	<b>6,3</b>	<b>16,4</b>	<b>34,8</b>	<b>100,0</b>	<i>Hainaut.</i>			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement tendant à être important.  
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement tendant à être important.

SELON LE CLASSEMENT DES COMMUNES D'APRES LEUR DEGRE D'URBANISATION. (ou Royaume = 100).



Tableau 3. a (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales					Communes urbaines			Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS			
	Communes agricoles		Communes à caractère agricole		Total	Communes urbaines résidence	Petits centres industriels et communes mixtes		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires	Villes régionales			Grandes agglomérations		Total
	A.1	A.2	A.3	A.4			B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)					B.3.b (4)	C.1	
					Communes agricoles	Communes à caractère agricole					Communes rurales mixtes	Communes rurales résidence					Communes urbaines résidence
Huy	—	7,2	9,0	3,6	33,5	2,2	12,0	8,4	9,8	14,3	—	—	—	14,3	100,0	Huy.	
Liège	0,1	0,3	1,0	0,1	12,7	1,1	3,0	3,4	2,6	22,8	—	—	73,2	75,7	100,0	Liège.	
Verviers	6,7	15,2	5,6	2,7	7,3	2,1	4,2	6,9	10,8	31,3	15,2	—	—	38,5	100,0	Verviers.	
Waremmé	1,0	14,0	10,5	16,0	34,3	1,1	5,6	0,9	—	41,9	—	—	—	16,6	100,0	Waremmé.	
<i>Liège:</i>	<b>1,7</b>	<b>5,2</b>	<b>3,4</b>	<b>2,0</b>	<b>14,7</b>	<b>1,4</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>30,0</b>	<b>3,6</b>	<b>44,8</b>	<b>57,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<i>Liège.</i>	
Hasselt	0,0	1,4	5,3	4,7	27,1	1,4	7,3	2,1	8,1	46,0	13,2	—	—	42,6	100,0	Hasselt.	
Maaseik	—	2,8	7,0	0,5	30,8	2,1	8,1	2,6	9,9	53,5	—	—	—	36,2	100,0	Maaseik.	
Tongres	1,1	8,7	8,7	17,0	34,2	—	—	—	10,2	44,4	—	—	—	20,1	100,0	Tongres.	
<i>Limbourg:</i>	<b>0,3</b>	<b>3,7</b>	<b>6,6</b>	<b>7,1</b>	<b>29,9</b>	<b>1,2</b>	<b>5,5</b>	<b>1,7</b>	<b>9,1</b>	<b>47,4</b>	<b>6,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>34,9</b>	<b>100,0</b>	<i>Limbourg.</i>	
Arlon	—	2,7	1,2	5,0	34,5	—	6,0	—	6,7	47,2	28,7	—	—	43,9	100,0	Arlon.	
Bastogne	52,8	16,7	—	—	—	—	—	—	3,6	3,6	—	—	—	26,9	100,0	Bastogne.	
Marche-en-Famenne	17,4	29,6	3,2	0,5	3,8	—	—	—	27,7	31,5	—	—	—	17,8	100,0	Marche-en-Famenne.	
Neufchâteau	21,1	24,7	13,4	1,0	0,1	—	0,9	—	9,1	10,1	—	—	—	29,7	100,0	Neufchâteau.	
Virton	1,1	9,6	14,2	1,6	34,9	—	2,0	—	22,7	59,6	—	—	—	13,9	100,0	Virton.	
<i>Luxembourg:</i>	<b>17,4</b>	<b>16,7</b>	<b>6,8</b>	<b>1,7</b>	<b>14,8</b>	<b>—</b>	<b>1,9</b>	<b>—</b>	<b>13,6</b>	<b>30,3</b>	<b>6,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27,1</b>	<b>100,0</b>	<i>Luxembourg.</i>	
Dinant	3,7	24,7	12,5	2,1	6,8	0,7	4,4	—	20,1	32,0	—	—	—	25,0	100,0	Dinant.	
Namur	—	3,8	4,1	3,8	31,8	6,7	14,6	7,4	7,4	67,9	14,4	—	—	20,4	100,0	Namur.	
Philippeville	2,7	10,8	14,4	5,4	27,1	—	4,8	—	18,8	50,7	—	—	—	16,0	100,0	Philippeville.	
<i>Namur:</i>	<b>1,3</b>	<b>9,7</b>	<b>7,6</b>	<b>3,7</b>	<b>25,4</b>	<b>4,3</b>	<b>10,7</b>	<b>4,5</b>	<b>12,1</b>	<b>57,0</b>	<b>8,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>20,7</b>	<b>100,0</b>	<i>Namur.</i>	
<i>Le Royaume:</i>	<b>1,0</b>	<b>5,0</b>	<b>4,4</b>	<b>3,3</b>	<b>20,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,1</b>	<b>2,8</b>	<b>9,2</b>	<b>39,0</b>	<b>6,3</b>	<b>27,8</b>	<b>47,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<i>Le Royaume.</i>	
Région de langue néerlandaise	0,5	5,3	5,7	4,3	22,9	1,5	3,8	2,0	12,5	42,7	8,2	—	—	41,5	100,0	Région de langue néerlandaise.	
Rég. de langues française et allemande	2,3	6,0	3,9	2,7	22,7	2,4	8,8	4,9	7,0	45,8	5,3	—	—	39,3	100,0	Rég. de langues française et allemande.	

(1) B.2.a = coefficient d'emploi: 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi: supérieur à 100.  
 (3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.  
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 3. b. — REPARTITION PROPORTIONNELLE DE LA POPULATION (chaque catégorie = 100).

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes urbaines				Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	
	Communes agricoles		Communes à caractère agricole		Communes rurales de résidence		Communes urbaines de résidence		Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Total				Total
	A.1	A.2	A.3	A.4	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	C.1	C.2	C.3	Total				
Anvers.....	—	0,9	—	0,5	0,4	5,0	7,5	3,9	13,8	5,8	1,4	—	25,2	15,2	9,5	Arvers.	
Malines.....	—	2,5	2,1	6,6	3,2	2,7	—	0,9	—	3,1	4,7	—	—	2,8	2,9	Malines.	
Turnhout.....	3,0	2,4	1,5	3,3	2,4	4,0	—	2,8	—	4,4	6,1	—	—	2,5	3,3	Turnhout.	
<b>Anvers:</b>	<b>3,0</b>	<b>5,8</b>	<b>3,6</b>	<b>10,4</b>	<b>6,0</b>	<b>11,6</b>	<b>7,5</b>	<b>7,3</b>	<b>13,8</b>	<b>13,3</b>	<b>12,2</b>	<b>17,5</b>	<b>25,2</b>	<b>20,5</b>	<b>15,7</b>	<b>Anvers.</b>	
Bruxelles-Capitale.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40,0	23,5	11,1	Bruxelles-Capitale.	
Bruxelles - Communes périphériques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	Bruxelles - Communes périphériques	
Hal-Vilvoorde.....	0,3	7,4	3,4	8,4	5,8	7,6	2,9	8,2	12,3	6,5	5,2	—	—	1,5	4,0	Hal-Vilvoorde.	
Louvain.....	3,4	5,1	1,6	19,3	7,2	8,3	6,3	4,0	0,7	1,3	3,7	5,6	—	1,8	4,0	Louvain.	
Nivelles.....	2,4	2,5	1,5	5,5	2,9	3,0	—	5,8	9,2	3,3	4,3	—	—	1,2	2,3	Nivelles.	
<b>Brabant:</b>	<b>6,1</b>	<b>15,0</b>	<b>6,5</b>	<b>33,2</b>	<b>15,9</b>	<b>20,7</b>	<b>9,2</b>	<b>18,9</b>	<b>25,4</b>	<b>16,6</b>	<b>13,2</b>	<b>5,6</b>	<b>40,0</b>	<b>23,0</b>	<b>21,9</b>	<b>Brabant.</b>	
Bruges.....	2,9	3,3	4,2	1,8	3,2	2,5	2,3	2,9	0,8	2,6	3,1	9,0	—	2,1	2,4	Bruges.	
Dixmude.....	2,7	4,2	3,4	—	2,8	—	—	—	—	0,2	0,3	—	—	0,1	0,5	Dixmude.	
Ypres.....	1,6	6,5	3,6	2,5	4,2	1,2	—	—	—	0,6	2,5	—	—	0,7	1,2	Ypres.	
Courtrai.....	—	—	0,7	0,2	0,3	2,7	7,6	4,4	—	8,6	3,6	7,5	—	2,0	2,7	Courtrai.	
Ostende.....	0,4	1,0	0,5	1,4	0,9	1,9	—	0,7	—	1,7	—	—	—	1,3	1,3	Ostende.	
Roulers.....	—	0,4	7,5	0,4	2,7	0,4	—	1,0	—	4,1	4,4	—	—	1,2	1,5	Roulers.	
Tielt.....	—	3,7	—	—	2,7	—	—	—	—	3,2	1,1	—	—	0,3	0,8	Tielt.	
Furnes.....	4,1	2,1	—	0,2	1,1	—	—	—	—	2,2	1,2	—	—	0,3	0,5	Furnes.	
<b>Flandre occidentale:</b>	<b>11,7</b>	<b>21,2</b>	<b>24,2</b>	<b>6,5</b>	<b>17,9</b>	<b>8,7</b>	<b>9,9</b>	<b>9,0</b>	<b>0,8</b>	<b>11,8</b>	<b>16,2</b>	<b>26,2</b>	<b>—</b>	<b>8,0</b>	<b>10,9</b>	<b>Flandre occidentale.</b>	
Alost.....	—	0,1	1,8	5,1	1,8	7,4	0,7	0,8	—	4,5	2,4	7,8	—	1,7	2,8	Alost.	
Termonde.....	—	—	4,5	0,1	1,5	2,0	—	1,2	—	3,4	2,5	—	—	0,7	1,8	Termonde.	
Eeklo.....	0,9	4,6	2,6	0,5	2,7	—	—	1,0	—	0,1	3,6	—	—	1,0	0,9	Eeklo.	
Gand.....	5,7	4,9	12,7	3,4	7,2	2,4	15,3	1,7	4,8	5,5	0,5	—	9,0	5,4	5,0	Gand.	
Audenarde.....	—	3,3	4,3	3,3	3,4	0,7	1,9	0,4	—	1,6	3,2	—	—	0,9	1,2	Audenarde.	
Saint-Nicolas.....	—	2,1	2,3	1,7	1,9	2,4	2,4	—	—	1,9	4,5	—	—	2,3	2,1	Saint-Nicolas.	
<b>Flandre orientale:</b>	<b>6,6</b>	<b>15,0</b>	<b>28,2</b>	<b>14,1</b>	<b>18,5</b>	<b>14,9</b>	<b>20,3</b>	<b>5,1</b>	<b>4,8</b>	<b>14,4</b>	<b>16,6</b>	<b>16,0</b>	<b>9,0</b>	<b>12,0</b>	<b>13,8</b>	<b>Flandre orientale.</b>	
Ath.....	4,0	2,3	3,8	1,9	2,8	0,5	—	2,1	—	1,4	0,9	—	—	0,3	0,8	Ath.	
Charleroi.....	—	0,0	—	0,4	0,1	5,2	8,2	15,3	15,9	1,8	6,6	0,7	8,4	5,2	5,0	Charleroi.	
Mons.....	0,1	1,5	—	1,9	1,6	6,5	15,1	7,3	4,4	5,4	1,7	4,7	—	1,1	2,8	Mons.	
Mouscron.....	—	—	—	0,7	0,2	0,6	—	—	—	1,4	3,7	—	—	1,0	0,8	Mouscron.	
Soignies.....	0,4	1,6	1,2	0,8	1,2	2,7	4,8	2,6	3,5	1,2	2,9	—	—	1,3	1,8	Soignies.	
Thuin.....	3,1	2,2	1,8	1,2	1,9	2,6	—	6,3	1,7	0,6	2,1	—	—	0,6	1,5	Thuin.	
Tournai.....	0,9	3,8	0,9	3,3	2,5	2,2	0,7	0,8	1,3	1,9	1,2	5,7	—	1,1	1,6	Tournai.	
<b>Hainaut:</b>	<b>8,5</b>	<b>11,4</b>	<b>9,4</b>	<b>10,2</b>	<b>10,3</b>	<b>20,3</b>	<b>28,8</b>	<b>34,4</b>	<b>26,8</b>	<b>9,4</b>	<b>13,2</b>	<b>14,4</b>	<b>8,4</b>	<b>10,6</b>	<b>14,3</b>	<b>Hainaut.</b>	

(1) B.2.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.  
 (2) B.2.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

Tableau 3. b (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales										Communes				urbainisées				Villes et agglomérations urbaines				PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS						
	Communes agricoles		Communes à caractère agricole		Communes rurales mixtes		Communes rurales de résidence		Total		Communes urbanisées de résidence		Petits centres industriels et communes attractives de main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Total		Villes ordinaires		Villes régionales			Grandes agglomérations		Total			
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total		B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	Total		B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total		C.1	C.2	C.3	Total		Total général								
Huy .....	—	1,5	2,1	1,1	1,4	1,7	1,3	2,4	3,1	1,1	1,7	—	—	7,6	6,1	17,4	10,8	1,0	—	—	—	—	—	—	0,3	1,0	Huy.		
Liège .....	0,4	0,3	1,5	0,3	0,7	4,1	4,4	3,9	8,4	1,8	3,9	—	—	1,2	—	17,4	10,6	6,6	—	—	—	—	—	—	10,6	6,6	Liège.		
Verviers .....	16,4	7,8	3,2	2,1	5,6	0,9	3,3	2,1	6,3	3,0	2,0	—	—	4,5	6,1	—	2,1	2,6	—	—	—	—	—	—	2,1	2,6	Verviers.		
Waremmes .....	0,6	1,7	1,5	3,0	1,9	1,1	0,4	0,7	0,2	—	0,7	—	—	0,8	—	—	0,2	0,6	—	—	—	—	—	—	0,2	0,6	Waremmes.		
<b>Liège:</b>	<b>17,4</b>	<b>11,3</b>	<b>8,3</b>	<b>6,5</b>	<b>9,6</b>	<b>7,8</b>	<b>9,4</b>	<b>9,1</b>	<b>18,0</b>	<b>5,9</b>	<b>8,3</b>	<b>6,1</b>	<b>17,4</b>	<b>7,6</b>	<b>6,1</b>	<b>17,4</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,8</b>	<b>Liège.</b>
Hasselt .....	0,1	0,8	3,6	4,4	2,5	4,0	2,5	4,4	2,4	2,7	3,6	—	—	6,8	6,3	—	2,8	3,0	—	—	—	—	—	—	2,8	3,0	Hasselt.		
Maastricht .....	—	0,8	2,3	0,2	1,1	2,3	1,9	2,4	1,4	1,5	2,0	—	—	4,1	—	—	1,1	1,5	—	—	—	—	—	—	1,1	1,5	Maastricht.		
Tongres .....	1,8	3,0	3,4	8,8	4,4	2,9	—	—	—	1,9	2,0	—	—	2,6	—	—	0,7	1,7	—	—	—	—	—	—	0,7	1,7	Tongres.		
<b>Limbourg:</b>	<b>1,9</b>	<b>4,6</b>	<b>9,3</b>	<b>13,4</b>	<b>8,0</b>	<b>9,2</b>	<b>4,4</b>	<b>6,8</b>	<b>3,8</b>	<b>6,1</b>	<b>7,6</b>	<b>6,1</b>	<b>6,8</b>	<b>13,5</b>	<b>6,3</b>	<b>4,6</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>Limbourg.</b>
Arlon .....	—	0,3	0,1	0,7	0,3	0,8	—	0,6	—	0,4	0,6	—	—	0,6	2,3	—	0,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	0,5	0,5	Arlon.	
Bastogne .....	20,3	1,3	—	—	2,0	—	—	—	—	0,1	0,8	—	—	0,8	—	—	0,2	0,4	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,4	Bastogne.	
Marche-en-Famenne .....	7,2	2,5	0,3	0,1	1,6	0,1	—	—	—	1,3	0,4	—	—	0,6	—	—	0,1	0,4	—	—	—	—	—	—	0,1	0,4	Marche-en-Famenne.		
Neufchâteau .....	11,8	2,9	1,7	0,2	2,5	0,0	—	0,1	—	0,6	0,1	—	—	1,3	—	—	0,4	0,6	—	—	—	—	—	—	0,4	0,6	Neufchâteau.		
Virton .....	0,5	0,9	1,5	0,2	0,9	0,8	—	0,2	—	1,1	0,7	—	—	0,5	—	—	0,1	0,5	—	—	—	—	—	—	0,1	0,5	Virton.		
<b>Luxembourg:</b>	<b>39,8</b>	<b>7,9</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>	<b>7,3</b>	<b>1,7</b>	<b>—</b>	<b>0,9</b>	<b>—</b>	<b>3,5</b>	<b>1,8</b>	<b>3,5</b>	<b>0,9</b>	<b>3,8</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>Luxembourg.</b>
Dinant .....	3,3	4,6	2,6	0,6	2,9	0,3	0,4	0,8	—	2,0	0,7	—	—	1,8	—	—	0,5	0,9	—	—	—	—	—	—	—	0,5	0,9	Dinant.	
Namur .....	—	1,9	2,3	2,9	2,1	3,9	10,1	7,1	6,6	2,0	4,3	—	—	1,1	5,6	—	1,1	2,5	—	—	—	—	—	—	—	1,1	2,5	Namur.	
Philippeville .....	1,7	1,3	2,0	1,0	1,5	0,8	—	0,6	—	1,3	0,8	—	—	0,8	—	—	0,2	0,6	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,6	Philippeville.	
<b>Namur:</b>	<b>5,0</b>	<b>7,8</b>	<b>6,9</b>	<b>4,5</b>	<b>6,5</b>	<b>5,0</b>	<b>10,5</b>	<b>8,5</b>	<b>6,6</b>	<b>5,3</b>	<b>5,8</b>	<b>5,3</b>	<b>8,5</b>	<b>3,7</b>	<b>5,6</b>	<b>1,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>Namur.</b>
<b>Le Royaume:</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>Le Royaume.</b>
Région de langue néerlandaise .....	26,9	59,1	70,3	72,0	63,4	62,1	51,3	41,3	39,4	74,6	60,3	74,6	41,3	67,5	71,6	34,1	48,5	55,1	—	—	—	—	—	—	—	48,5	55,1	Région de langue néerlandaise.	
Rég. de langues française et allemande .....	73,1	40,9	29,7	28,0	36,6	37,9	48,7	58,7	60,6	25,4	39,7	25,4	58,7	32,5	28,4	25,9	28,0	33,3	—	—	—	—	—	—	—	28,0	33,3	Rég. de langues française et allemande.	

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.  
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

Tableau 3 c. — REPARTITION PROPORTIONNELLE PAR 1 000 HABITANTS, (le Royaume

SELON LE CLASSEMENT DES COMMUNES D'APRES LEUR DEGRE D'URBANISATION (= 1 000).

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes urbaines			Villes et agglomérations urbaines				Total général	PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS			
	Communes caractères agricole			Communes rurales mixtes			Communes rurales de résidence			Communes urbaines mixtes			Villes ordinaires			Villes régionales	Grandes agglomérations	Total
	A.1	A.2	A.3	A.4	Petites centres industriels attractifs de main-d'œuvre		B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total						
					B.2.a (1)	B.2.b (2)												
A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3	Total				
Anvers.....	0,5	0,5	—	0,1	0,6	10,0	1,2	2,0	3,8	5,4	22,4	1,9	—	70,0	71,9	Anvers.		
Malines.....	1,3	1,3	0,9	2,2	4,4	5,5	—	0,3	—	6,2	12,0	6,2	7,0	—	13,2	Malines.		
Turnhout.....	0,3	1,2	0,7	1,1	3,3	8,2	—	1,4	—	7,7	17,3	8,0	4,0	—	12,0	Turnhout.		
<b>Anvers:</b>	<b>0,3</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>	<b>3,4</b>	<b>8,3</b>	<b>23,7</b>	<b>1,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>19,3</b>	<b>51,7</b>	<b>16,1</b>	<b>11,0</b>	<b>70,0</b>	<b>97,1</b>	<b>Anvers.</b>		
Bruxelles-Capitale.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	111,3	111,3	Bruxelles-Capitale.		
Bruxelles - Communes périphériques.....	0,0	3,7	1,5	2,7	7,9	15,3	0,5	4,2	0,9	2,1	25,5	6,9	—	—	5,0	Bruxelles - Communes périphériques.		
Hal-Vilvoorde.....	0,4	2,5	0,7	6,3	9,9	16,7	1,0	2,0	0,2	1,2	21,1	4,9	3,5	—	40,3	Hal-Vilvoorde.		
Louvain.....	0,2	1,2	0,7	1,9	4,0	6,2	—	3,0	2,5	1,3	13,0	5,6	—	—	39,4	Louvain.		
Nivelles.....	0,6	7,4	2,9	10,9	21,8	41,9	1,5	9,6	7,0	4,6	64,6	17,4	3,5	111,3	132,2	Nivelles.		
<b>Brabant:</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>0,6</b>	<b>4,4</b>	<b>5,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>	<b>0,2</b>	<b>2,7</b>	<b>10,0</b>	<b>4,1</b>	<b>5,7</b>	<b>—</b>	<b>9,8</b>	<b>Brabant.</b>		
Bruges.....	0,3	2,1	1,5	—	3,9	—	—	—	0,2	1,0	1,0	0,4	—	—	24,2	Bruges.		
Dixmude.....	0,2	3,2	1,6	0,8	5,8	2,3	—	—	—	—	2,3	3,3	—	—	0,4	Dixmude.		
Ypres.....	—	—	—	0,3	0,4	5,5	1,2	2,3	—	—	8,0	4,8	4,8	—	3,3	Ypres.		
Courtrai.....	0,0	0,5	0,2	0,5	1,2	3,9	—	0,3	—	1,5	5,7	—	6,1	—	9,6	Courtrai.		
Ostende.....	—	0,2	3,4	0,1	3,7	0,8	—	0,5	—	3,8	5,1	5,7	—	—	6,1	Ostende.		
Roulers.....	—	1,3	1,9	—	3,7	—	—	—	—	3,0	3,0	1,5	—	—	13,0	Roulers.		
Tielt.....	0,4	1,1	—	0,0	1,5	—	—	—	—	2,0	2,0	1,5	—	—	5,7	Tielt.		
Furnes.....	1,2	10,5	10,8	2,1	24,6	17,7	1,6	4,6	0,2	22,0	46,1	21,3	16,6	—	14,5	Furnes.		
<b>Flandre occidentale:</b>	<b>0,7</b>	<b>7,5</b>	<b>12,5</b>	<b>4,6</b>	<b>25,3</b>	<b>30,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,6</b>	<b>1,3</b>	<b>18,7</b>	<b>56,2</b>	<b>21,8</b>	<b>10,1</b>	<b>25,0</b>	<b>37,9</b>	<b>Flandre occidentale.</b>		
Alost.....	—	0,0	0,8	1,7	2,5	15,0	0,1	0,4	—	1,9	17,4	3,1	4,9	—	8,0	Alost.		
Termonde.....	—	—	2,0	0,0	2,0	4,0	—	0,7	—	8,5	13,2	3,3	—	—	3,3	Termonde.		
Eeklo.....	0,1	2,4	1,2	0,1	3,8	—	—	0,5	—	—	0,5	4,7	—	—	4,7	Eeklo.		
Gand.....	0,6	2,5	5,6	1,1	9,8	4,8	2,5	0,8	1,3	5,1	14,5	0,6	—	25,0	25,6	Gand.		
Audenarde.....	—	1,6	1,9	1,1	4,6	1,5	0,3	0,2	—	1,5	3,5	4,2	—	—	4,2	Audenarde.		
Saint-Nicolas.....	—	1,0	1,0	0,6	2,6	5,0	0,4	—	—	1,7	7,1	5,9	5,2	—	11,1	Saint-Nicolas.		
<b>Flandre orientale:</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,6</b>	<b>3,9</b>	<b>0,9</b>	<b>—</b>	<b>1,1</b>	<b>—</b>	<b>1,3</b>	<b>3,3</b>	<b>1,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,2</b>	<b>Flandre orientale.</b>		
Ath.....	—	0,0	—	0,2	0,2	10,5	1,4	7,8	—	4,3	1,7	0,9	—	—	8,4	Ath.		
Charleroi.....	0,0	0,8	0,7	0,6	2,1	13,2	2,5	3,7	1,2	0,6	21,2	2,2	2,9	23,5	24,4	Charleroi.		
Mons.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,1	Mons.		
Mouscron.....	—	—	—	0,2	0,2	1,3	—	—	—	—	2,6	4,9	—	—	4,9	Mouscron.		
Soignies.....	0,0	0,8	0,5	0,3	1,6	5,6	0,8	1,2	1,0	1,1	9,7	3,8	2,5	—	17,6	Soignies.		
Thuin.....	0,3	1,1	0,8	0,4	2,6	5,2	—	3,2	0,5	0,5	9,4	2,8	—	—	14,8	Thuin.		
Tournai.....	0,1	1,9	0,4	1,1	3,5	4,4	0,1	0,4	0,4	2,2	7,5	1,5	3,7	—	16,2	Tournai.		
<b>Hainaut:</b>	<b>0,9</b>	<b>5,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>14,1</b>	<b>41,1</b>	<b>4,8</b>	<b>17,4</b>	<b>7,4</b>	<b>8,7</b>	<b>79,4</b>	<b>17,3</b>	<b>9,1</b>	<b>23,5</b>	<b>49,9</b>	<b>Hainaut.</b>		

(1) B.2.a = communes urbaines à double mouvement pendulaire important.  
 (2) B.2.b = communes urbaines à mouvement pendulaire moins important.

(1) B.2.a = coefficient d'emploi: 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi: supérieur à 100.

Tableau 3, c (suite)

PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Communes rurales						Communes				urbanisées				Villes et agglomérations urbaines				PROVINCES ET ARRONDISSEMENTS	Total général
	Communes agricoles		Communes mixtes		Communes rurales à résidence		Communes urbaines à résidence		Petits centres industriels et communes main-d'œuvre		Communes urbanisées mixtes		Villes ordinaires		Villes régionales		Grandes agglomérations			
	A.1	A.2	A.3	A.4	Total	B.1	B.2.a (1)	B.2.b (2)	B.3.a (3)	B.3.b (4)	Total	C.1	C.2	C.3	Total					
<b>Huy</b> .....	—	0,7	0,9	0,4	2,0	3,4	0,2	1,2	0,9	1,0	6,7	1,5	—	—	1,5	10,2	Huy.			
<b>Liège</b> .....	0,0	0,2	0,7	0,1	1,0	8,4	0,8	2,0	2,3	1,7	13,2	1,6	—	48,4	50,0	66,2	Liège.			
<b>Verviers</b> .....	1,7	3,9	1,4	0,6	7,6	1,9	0,5	1,1	0,1	2,7	7,9	5,9	3,9	—	9,8	25,3	Verviers.			
<b>Waremme</b> .....	0,1	0,8	0,7	1,0	2,6	2,1	0,1	0,3	0,1	—	2,6	1,0	—	—	1,0	6,2	Waremme.			
<b>Liège:</b>	<b>1,8</b>	<b>5,6</b>	<b>3,7</b>	<b>2,1</b>	<b>13,2</b>	<b>15,8</b>	<b>1,6</b>	<b>4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>5,4</b>	<b>32,4</b>	<b>10,0</b>	<b>3,9</b>	<b>40,4</b>	<b>62,3</b>	<b>107,9</b>	<b>Liège.</b>			
<b>Hasselt</b> .....	0,0	0,4	1,6	1,4	3,4	8,2	0,5	2,2	0,6	2,5	14,0	8,9	4,0	—	12,9	30,3	Hasselt.			
<b>Maseik</b> .....	—	0,4	1,0	0,1	1,5	4,6	0,3	1,2	0,4	1,5	8,0	5,4	—	—	5,4	14,9	Maseik.			
<b>Tongres</b> .....	0,2	1,5	1,5	2,9	6,1	5,8	—	—	—	1,7	7,5	3,4	—	—	3,4	17,0	Tongres.			
<b>Limbourg:</b>	<b>0,2</b>	<b>2,3</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>	<b>11,0</b>	<b>16,6</b>	<b>0,8</b>	<b>3,4</b>	<b>1,0</b>	<b>5,7</b>	<b>29,5</b>	<b>17,7</b>	<b>4,0</b>	<b>—</b>	<b>21,7</b>	<b>62,2</b>	<b>Limbourg.</b>			
<b>Arlon</b> .....	—	0,1	0,1	0,2	0,4	1,7	—	0,3	—	0,4	2,4	0,8	1,4	—	2,2	5,0	Arlon.			
<b>Bastogne</b> .....	2,1	0,7	—	—	2,8	—	—	—	—	0,2	0,2	1,1	—	—	1,1	4,1	Bastogne.			
<b>Marche-en-Famenne</b> .....	0,7	1,3	0,1	0,0	2,1	0,2	—	—	—	1,1	1,3	0,8	—	—	0,8	4,2	Marche-en-Famenne.			
<b>Neufchâteau</b> .....	1,2	1,4	0,8	0,1	3,5	0,0	—	0,1	—	0,5	0,6	1,7	—	—	1,7	5,8	Neufchâteau.			
<b>Virton</b> .....	0,1	0,4	0,6	0,1	1,2	1,6	—	0,1	—	1,0	2,7	0,6	—	—	0,6	4,5	Virton.			
<b>Luxembourg:</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>	<b>10,0</b>	<b>3,5</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>3,2</b>	<b>7,2</b>	<b>5,0</b>	<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>6,4</b>	<b>23,6</b>	<b>Luxembourg.</b>			
<b>Dinant</b> .....	0,3	2,3	1,2	0,2	4,0	0,6	0,1	0,4	—	1,9	3,0	2,3	—	—	2,3	9,3	Dinant.			
<b>Namur</b> .....	—	0,9	1,0	1,0	2,9	7,9	1,6	3,6	1,8	1,8	16,7	1,5	3,5	—	5,0	24,6	Namur.			
<b>Philippeville</b> .....	0,2	0,7	0,9	0,3	2,1	1,7	—	0,3	—	1,2	3,2	1,0	—	—	1,0	6,3	Philippeville.			
<b>Namur:</b>	<b>0,5</b>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>1,5</b>	<b>9,0</b>	<b>10,2</b>	<b>1,7</b>	<b>4,3</b>	<b>1,8</b>	<b>4,9</b>	<b>22,9</b>	<b>4,8</b>	<b>3,5</b>	<b>—</b>	<b>8,3</b>	<b>40,2</b>	<b>Namur.</b>			
<b>Le Royaume:</b>	<b>10,3</b>	<b>49,8</b>	<b>44,4</b>	<b>32,8</b>	<b>137,3</b>	<b>202,8</b>	<b>16,5</b>	<b>50,7</b>	<b>27,5</b>	<b>92,5</b>	<b>390,0</b>	<b>131,4</b>	<b>63,1</b>	<b>270,2</b>	<b>472,7</b>	<b>1000,0</b>	<b>Le Royaume.</b>			
<b>Région de langue néerlandaise</b> .....	2,8	29,4	31,2	23,6	87,0	126,0	8,5	20,9	10,8	69,0	235,2	88,6	45,2	95,0	228,8	551,0	Région de langue néerlandaise.			
<b>Rég. de langues française et allemande</b>	7,5	20,4	13,2	9,2	50,3	76,8	8,0	29,8	16,7	23,5	154,8	42,8	17,9	71,9	132,6	337,7	Rég. de langues française et allemande			

(1) B.2.a = coefficient d'emploi : 80 à 100.  
 (2) B.2.b = coefficient d'emploi : supérieur à 100.

(3) B.3.a = communes urbanisées à double mouvement pendulaire important.  
 (4) B.3.b = communes urbanisées à mouvement pendulaire moins important.

**Tableau 4. — MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1961 PAR REGION LINGUISTIQUE ET PAR GROUPE DE COMMUNES CLASSEES D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION.**

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Naissances	Décès	Accroissement naturel Excédent de naissances + Excédent de décès —	Excédent d'immigra- tion + Excédent d'émigra- tion —	Accroissement total Augmen- tation + Diminu- tion —	Population au 31 décembre 1961
<b>Région de langue néerlandaise.</b>						
<b>A. Communes rurales :</b>						
1. Communes agricoles .....	523	218	+ 305	— 209	+ 96	25 517
2. Communes à caractère agricole .....	4 864	2 902	+ 1 962	— 2 079	— 117	270 417
3. Communes rurales mixtes .....	5 515	2 948	+ 2 567	— 1 511	+ 1 056	286 421
4. Communes rurales de résidence .....	4 224	2 218	+ 2 006	— 832	+ 1 174	217 364
<b>B. Communes urbanisées :</b>						
1. Communes urbanisées de résidence .....	23 217	10 758	+ 12 459	+ 5 711	+ 18 170	1 157 460
2. Petits centres industriels et communes attrac- tifs de main-d'œuvre .....	5 187	2 429	+ 2 758	+ 949	+ 3 707	269 930
3. Communes urbanisées mixtes .....	14 547	6 891	+ 7 656	— 200	+ 7 456	734 224
<b>C. Villes et agglomérations urbaines :</b>						
1. Villes ordinaires .....	15 381	7 981	+ 7 400	— 1 657	+ 5 743	814 179
2. Villes régionales .....	7 452	4 553	+ 2 899	— 1 100	+ 1 799	415 589
3. Grandes agglomérations .....	14 008	10 516	+ 3 492	+ 2 082	+ 5 574	872 873
<i>Résumé :</i>						
A. Communes rurales .....	15 126	8 286	+ 6 840	— 4 631	+ 2 209	799 719
B. Communes urbanisées .....	42 951	20 078	+ 22 873	+ 6 460	+ 29 333	2 161 614
C. Villes et agglomérations urbaines .....	36 841	23 050	+ 13 791	— 675	+ 13 116	2 102 641
<b>Total :</b>	<b>94 918</b>	<b>51 414</b>	<b>+ 43 504</b>	<b>+ 1 154</b>	<b>+ 44 658</b>	<b>5 063 974</b>
<b>Région de langue française (1).</b>						
<b>A. Communes rurales :</b>						
1. Communes agricoles .....	1 264	867	+ 397	— 953	— 556	69 325
2. Communes à caractère agricole .....	3 190	2 614	+ 576	— 1 743	— 1 167	187 123
3. Communes rurales mixtes .....	2 002	1 725	+ 277	— 474	— 197	121 150
4. Communes rurales de résidence .....	1 309	1 137	+ 172	— 47	+ 125	84 359
<b>B. Communes urbanisées :</b>						
1. Communes urbanisées de résidence .....	11 323	9 404	+ 1 919	— 1 871	+ 48	705 928
2. Petits centres industriels et communes attrac- tifs de main-d'œuvre .....	5 695	4 474	+ 1 221	— 832	+ 389	347 395
3. Communes urbanisées mixtes .....	5 894	4 966	+ 928	+ 991	+ 1 919	369 324
<b>C. Villes et agglomérations urbaines :</b>						
1. Villes ordinaires .....	6 347	5 139	+ 1 208	+ 997	+ 2 205	393 078
2. Villes régionales .....	2 558	2 299	+ 259	— 1 227	— 968	164 579
3. Grandes agglomérations .....	9 818	9 051	+ 767	— 2 159	— 1 392	660 711
<i>Résumé :</i>						
A. Communes rurales .....	7 765	6 343	+ 1 422	— 3 217	— 1 795	461 957
B. Communes .....	22 912	18 844	+ 4 068	— 1 712	+ 2 356	1 422 647
C. Villes et agglomérations urbaines .....	18 723	16 489	+ 2 234	— 2 389	— 155	1 218 368
<b>Total :</b>	<b>49 400</b>	<b>41 676</b>	<b>+ 7 724</b>	<b>— 7 318</b>	<b>+ 406</b>	<b>3 102 972</b>

(1) Y compris la région de langue allemande comprenant 25 communes avec 57 697 habitants.

Tableau 4 (suite)

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Naissances	Décès	Accroissement naturel Excédent de naissances + Excédent de décès —	Excédent d'immigra- tion + Excédent d'émigra- tion —	Accroissement total Augmen- tation + Diminu- tion —	Population au 31 décembre 1961
---------------------------	------------	-------	---	---	--	---

### Bruxelles - Capitale.

<b>Grande agglomération</b> .....	<b>13 944</b>	<b>13 169</b>	+ 775	+ 4 736	+ 5 511	<b>1 022 795</b>
-----------------------------------	---------------	---------------	-------	---------	---------	------------------

### Le Royaume.

<b>A. Communes rurales :</b>						
1. Communes agricoles .....	1 787	1 085	+ 702	— 1 162	— 460	94 842
2. Communes à caractère agricole .....	8 054	5 516	+ 2 538	— 3 822	— 1 284	457 540
3. Communes rurales mixtes .....	7 517	4 673	+ 2 844	— 1 985	+ 859	407 571
4. Communes rurales de résidence .....	5 533	3 355	+ 2 178	— 879	+ 1 299	301 723
<b>B. Communes urbanisées :</b>						
1. Communes urbanisées de résidence .....	34 540	20 162	+ 14 378	+ 3 840	+ 18 218	1 863 388
2. Petits centres industriels et communes attrac- tifs de main-d'œuvre .....	10 882	6 903	+ 3 979	+ 117	+ 4 096	617 325
3. Communes urbanisées mixtes .....	20 441	11 857	+ 8 584	+ 791	+ 9 375	1 103 548
<b>C. Villes et agglomérations urbaines :</b>						
1. Villes ordinaires .....	21 728	13 120	+ 8 608	— 660	+ 7 948	1 207 257
2. Villes régionales .....	10 010	6 852	+ 3 158	— 2 327	+ 831	580 168
3. Grandes agglomérations .....	37 770	32 736	+ 5 034	+ 4 659	+ 9 693	2 556 379
<i>Résumé :</i>						
<b>A. Communes rurales</b> .....	<b>22 891</b>	<b>14 629</b>	<b>+ 8 262</b>	<b>— 7 848</b>	<b>+ 414</b>	<b>1 261 676</b>
<b>B. Communes urbanisées</b> .....	<b>65 863</b>	<b>38 922</b>	<b>+ 26 941</b>	<b>+ 4 748</b>	<b>+ 31 689</b>	<b>3 584 261</b>
<b>C. Villes et agglomérations urbaines</b> .....	<b>69 508</b>	<b>52 708</b>	<b>+ 16 800</b>	<b>+ 1 672</b>	<b>+ 18 472</b>	<b>4 343 804</b>
<b>Total :</b>	<b>158 262</b>	<b>106 259</b>	<b>+ 52 003</b>	<b>— 1 428</b>	<b>+ 50 575</b>	<b>9 189 741</b>

**Tableau 5. — CHIFFRES PROPORTIONNELS CONCERNANT LE MOUVEMENT DE LA POPULATION  
EN 1961, CALCULES PAR REGION LINGUISTIQUE  
ET PAR GROUPE DE COMMUNES CLASSEES D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION.**

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Région de langue néerlandaise			Région de langue française (1)			Le Royaume		
	Accroissement naturel	Balance migratoire	Accroissement total	Accroissement naturel	Balance migratoire	Accroissement total	Accroissement naturel	Balance migratoire	Accroissement total
<b>Par 1 000 habitants.</b>									
<b>A. Communes rurales :</b>									
1. Communes agricoles.....	+11,95	— 8,19	+ 3,76	+ 5,73	—13,75	— 8,02	+ 7,40	—12,25	— 4,85
2. Communes à caractère agricole ...	+ 7,26	— 7,68	— 0,43	+ 3,08	— 9,32	— 6,24	+ 5,55	— 8,35	— 2,80
3. Communes rurales mixtes .....	+ 8,96	— 5,27	+ 3,68	+ 2,29	— 3,91	— 1,62	+ 6,98	— 4,87	+ 2,11
4. Communes rurales de résidence ..	+ 9,22	— 3,82	+ 5,40	+ 2,04	— 0,56	+ 1,48	+ 7,22	— 2,91	+ 4,31
<b>B. Communes urbanisées :</b>									
1. Communes urbanisées de résidence	+10,76	+ 4,93	+15,69	+ 2,72	— 2,65	+ 0,07	+ 7,72	+ 2,06	+ 9,78
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre.	+10,22	+ 3,51	+13,73	+ 3,51	— 2,39	+ 1,12	+ 6,45	+ 0,19	+ 6,64
3. Communes urbanisées mixtes ....	+10,43	— 0,27	+10,16	+ 2,51	+ 2,68	+ 5,19	+ 7,78	+ 0,72	+ 8,50
<b>C. Villes et agglomérations urbaines :</b>									
1. Villes ordinaires .....	+ 9,09	— 2,04	+ 7,05	+ 3,07	+ 2,54	+ 5,61	+ 7,13	— 0,55	+ 6,58
2. Villes régionales .....	+ 6,98	— 2,65	+ 4,33	+ 1,57	— 7,45	— 5,88	+ 5,44	— 4,01	+ 1,43
3. Grandes agglomérations .....	+ 4,00	+ 2,39	+ 6,39	+ 1,16	— 3,27	— 2,11	+ 1,97	+ 1,82	+ 3,79
<i>Résumé :</i>									
A. Communes rurales .....	+ 8,54	— 5,79	+ 2,75	+ 3,07	— 6,96	— 3,88	+ 6,55	— 6,22	+ 0,33
B. Communes urbanisées.....	+10,58	+ 2,99	+13,57	+ 2,86	— 1,20	+ 1,66	+ 7,52	+ 1,32	+ 8,84
C. Villes et agglomérations urbaines ...	+ 6,56	— 0,32	+ 6,24	+ 1,83	— 1,96	— 0,13	+ 3,87	+ 0,38	+ 4,25
<b>Total :</b>	<b>+ 8,59</b>	<b>+ 0,23</b>	<b>+ 8,82</b>	<b>+ 2,49</b>	<b>— 2,36</b>	<b>+ 0,13</b>	<b>+ 5,66</b>	<b>— 0,16</b>	<b>+ 5,50</b>
<b>Bruxelles-Capitale .....</b>							<b>+ 0,76</b>	<b>+ 4,63</b>	<b>+ 5,39</b>

(1) Y compris la région de langue allemande comprenant 25 communes avec 57 697 habitants.



Tableau 6. — RESULTATS DES CALCULS DE QUELQUES TAUX ET CHIFFRES PROPORTIONNELS, BASES SUR LA TYPOLOGIE DES COMMUNES CLASSEES D'APRES LE DEGRE D'URBANISATION.

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Taux de natalité par 1 000 habitants	Nombre de femmes de 15 à moins de 45 ans	Taux de fécondité par 1 000 femmes de 15 à moins de 45 ans	Pourcentage de femmes dans la population totale	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage	Pourcentage de chefs de ménage propriétaires de leur logement	Population active résidant dans la commune	Main-d'œuvre travaillant dans la commune	Coefficient d'emploi
------------------------	--------------------------------------	--	--	---	-------------------	--------------------------------------	---	--	--	----------------------

Région de langue néerlandaise.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>A. Communes rurales :</b>										
1. Communes agricoles . . . . .	20,50	4 751	110,08	48,95	6 821	3,74	62	90 055	7 382	81,52
2. Communes à caractère agricole	17,99	51 696	94,09	49,45	74 758	3,62	64	96 988	67 444	69,54
3. Communes rurales mixtes . . . .	19,25	55 912	98,64	49,26	78 016	3,67	66	103 098	71 550	69,40
4. Communes rurales de résidence	19,43	42 340	99,76	49,24	59 492	3,65	76	77 592	38 902	50,14
<b>B. Communes urbanisées :</b>										
1. Communes urbanisées de résidence . . . . .	20,06	232 929	99,67	49,73	330 050	3,51	68	412 135	198 439	48,15
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre . . . . .	19,22	54 707	94,81	49,96	79 665	3,39	60	100 008	134 725	134,71
3. Communes urbanisées mixtes . . . .	19,81	148 650	97,86	49,76	209 270	3,51	62	272 188	203 340	74,71
<b>C. Villes et agglomérations urbaines</b>										
1. Villes ordinaires . . . . .	18,89	164 971	93,23	50,46	243 983	3,34	53	303 142	308 923	101,91
2. Villes régionales . . . . .	17,93	83 539	89,20	51,80	136 482	3,05	45	155 573	218 844	140,67
3. Grandes agglomérations . . . . .	16,05	172 286	81,31	52,02	317 464	2,75	31	331 994	407 874	122,86
<i>Résumé :</i>										
A. Communes rurales . . . . .	18,91	154 699	97,78	49,31	219 087	3,65	68	286 733	185 278	64,62
B. Communes urbanisées . . . . .	19,87	436 286	98,45	49,77	618 985	3,49	65	784 331	536 504	68,40
C. Villes et agglomérations urbaines.	17,52	420 796	87,55	51,38	697 929	3,01	41	790 709	935 641	118,33
<i>Total :</i>	<b>18,74</b>	<b>1 011 781</b>	<b>93,81</b>	<b>50,36</b>	<b>1 536 001</b>	<b>3,30</b>	<b>55</b>	<b>1 861 773</b>	<b>1 657 423</b>	<b>89,02</b>

Région de langue française. <sup>(1)</sup>

<b>A. Communes rurales :</b>										
1. Communes agricoles . . . . .	18,23	12 257	103,12	49,70	19 697	3,52	75	24 690	20 287	82,17
2. Communes à caractère agricole	17,05	33 106	96,36	50,31	57 089	3,28	71	65 078	47 389	72,82
3. Communes rurales mixtes . . . .	16,52	21 701	92,25	51,05	37 913	3,20	68	41 854	30 977	74,01
4. Communes rurales de résidence	15,52	14 930	87,68	50,20	26 659	3,16	70	28 493	14 381	50,47
<b>B. Communes urbanisées :</b>										
1. Communes urbanisées de résidence . . . . .	16,04	130 202	86,96	50,87	238 512	2,96	60	229 720	105 723	46,02
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre . . . . .	16,39	65 598	86,82	50,67	117 301	2,96	51	118 268	159 027	134,46
3. Communes urbanisées mixtes . . . .	15,96	68 831	85,63	51,27	123 673	2,99	57	127 012	90 767	71,46

(1) Y compris la région de langue allemande comprenant 25 communes avec 57 697 habitants.

Tableau 6 (suite)

TYPOLOGIE DES COMMUNES	Taux de natalité par 1 000 habitants	Nombre de femmes de 15 à moins de 45 ans	Taux de fécondité par 1 000 femmes de 15 à moins de 45 ans	Pourcentage de femmes dans la population totale	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage	Pourcentage de chefs de ménage propriétaires de leur logement	Population active résidant dans la commune	Main-d'œuvre travaillant dans la commune	Coefficient d'emploi
<b>C. Villes et agglomérations urbaines :</b>										
1. Villes ordinaires .....	16,15	75 615	83,94	51,83	133 247	2,95	53	145 147	150 306	103,55
2. Villes régionales .....	15,54	31 172	82,06	53,08	60 444	2,72	35	61 299	93 680	152,82
3. Grandes agglomérations .....	14,86	127 912	76,76	51,91	257 673	2,56	37	247 210	321 096	129,89
<i>Résumé :</i>										
A. Communes rurales .....	16,81	81 994	94,70	50,39	141 358	3,27	71	160 115	113 034	70,60
B. Communes urbanisées .....	16,11	264 631	86,58	50,93	479 486	2,97	57	475 000	355 517	74,85
C. Villes et agglomérations urbaines .	15,37	234 699	79,77	52,04	451 364	2,70	41	453 656	565 082	124,56
<b>Total :</b>	<b>15,92</b>	<b>581 324</b>	<b>84,98</b>	<b>51,29</b>	<b>1 072 208</b>	<b>2,89</b>	<b>52</b>	<b>1 088 771</b>	<b>1 033 633</b>	<b>94,94</b>

**Bruxelles - Capitale.**

<b>Grande agglomération .....</b>	<b>13,63</b>	<b>203 540</b>	<b>68,51</b>	<b>53,90</b>	<b>419 492</b>	<b>2,44</b>	<b>23</b>	<b>424 624</b>	<b>582 634</b>	<b>137,03</b>
-----------------------------------	--------------	----------------	--------------	--------------	----------------	-------------	-----------	----------------	----------------	---------------

**Le Royaume.**

<b>A. Communes rurales :</b>										
1. Communes agricoles .....	18,84	17 008	105,07	49,50	26 518	3,58	72	33 745	27 669	81,99
2. Communes à caractère agricole	17,60	84 802	94,97	49,80	131 847	3,47	67	162 066	114 833	70,86
3. Communes rurales mixtes ....	18,44	77 613	96,85	49,79	115 929	3,52	67	144 952	102 527	70,73
4. Communes rurales de résidence	18,34	57 270	96,61	49,51	86 151	3,50	74	106 085	53 283	50,23
<b>B. Communes urbanisées :</b>										
1. Communes urbanisées de résidence .....	18,54	363 131	95,12	50,16	568 562	3,28	65	641 855	304 162	47,39
2. Petits centres industriels et communes attractifs de main-d'œuvre .....	17,63	120 305	90,45	50,36	196 966	3,13	54	218 276	293 752	134,58
3. Communes urbanisées mixtes .	18,52	217 481	93,99	50,27	332 943	3,31	61	399 200	294 107	73,67
<b>C. Villes et agglomérations urbaines :</b>										
1. Villes ordinaires .....	18,00	240 586	90,31	50,92	377 230	3,20	53	448 289	459 229	102,44
2. Villes régionales .....	17,25	114 711	87,26	52,16	196 926	2,95	42	216 872	312 524	144,11
3. Grandes agglomérations .....	14,77	503 738	74,98	52,74	994 629	2,57	29	1 003 828	1 311 604	130,59
<i>Résumé :</i>										
A. Communes rurales .....	18,14	236 693	96,71	49,71	360 445	3,50	69	446 848	298 312	66,76
B. Communes urbanisées .....	18,38	700 917	93,97	50,23	1 098 471	3,26	62	1 259 331	892 021	70,83
C. Villes et agglomérations urbaines .	16,00	859 035	80,91	52,16	1 568 785	2,77	36	1 668 989	2 083 357	124,83
<b>Total :</b>	<b>17,22</b>	<b>1 796 645</b>	<b>88,09</b>	<b>51,07</b>	<b>3 027 701</b>	<b>3,04</b>	<b>50</b>	<b>3 375 168</b>	<b>3 273 690</b>	<b>(2)96,98</b>

(2) Non compris la population travaillant à l'étranger ni ceux dont la commune de travail n'est pas connue.

## Liste des communes classées d'après leur degré d'urbanisation <sup>(1)</sup>

### A.1. — COMMUNES AGRICOLES.

<b>Province d'Anvers</b>	Forge-Philippe	Noville
Meer	Fourbechies	Petit-Thier
	Macquenoise	Sibret
	Renlies	Tailles
<b>Province de Brabant</b>	Rièzes	Tavigny
Elingen	Vaulx	Tillet
Duisburg	Vergnies	Tintange
Melkwezer	Gallaix	Villers-la-Bonne-Eau
Willebringen	Mont-Saint-Aubert	Wardin
Bomal	Popuelles	Wibrin
Jodoigne-Souveraine		Beausaint
Lathuy		Beffe
L'Ecluse	<b>Province de Liège</b>	Dochamps
Piétrain	Saint-André	Erneuville
	Bellevaux-Ligneuville	Grandmenil
<b>Province de Flandre occidentale</b>	Bolland	Halleux
Houtave	Bra	Harsin
Lapscheure	Charneux	Hives
Meetkerke	Clermont	Hodister
Nieuwmunster	Crombach	Malempré
Oostkerke	Heppenbach	Mormont
Lampernisse	Julémont	Odeigne
Noordschote	La Gleize	Ortho
Oudekapelle	Manderfeld	Roy
Reninge	Meyerode (Meyrode)	Samrée
Sint-Jacobs-Kapelle	Neufchâteau	Villers-Sainte-Gertrude
Stuivekenskerke	Rahier	Anlier
Westvleteren	Sippenaeken	Anloy
Mannekensvere	Thommen	Auby-sur-Semois
Booitshoeke	Wanne	Bellevaux
De Moeren	Merdorp	Bras
Eggewaartskapelle		Ebly
Leisele	<b>Province de Limbourg</b>	Framont
Oeren	Muizen	Freux
Sint-Rijkers	Batsheers	Hamipré
Stavele	Berlingen	Jehonville
Steenkerke	Groot-Loon	Juseret
Vinkem	Herstappe	Les Hayons
Zoutenaai	Herten	Longlier
	Remersdaal	Moircy
<b>Province de Flandre orientale</b>	Schalkhoven	Nolleaux
Sint-Margriete	Sint-Pieters-Voeren	Remagne
Lochristi	(Fouron-Saint-Pierre)	Sainte-Marie-Chevigny
		Saint-Pierre
<b>Province de Hainaut</b>	<b>Province de Luxembourg</b>	Sohier
Aubechies	Arbrefontaine	Straimont
Buissenal	Beho	Ucimont
Cordes	Bertogne	Vivy
Fouleng	Bihain	Witry
Gages	Cherain	Chassepierre
Gibecq	Flamierge	
Gondregnies	Hollange	<b>Province de Namur</b>
Lahamaide	Hompré	Baillamont
Oeudeghien	Longchamps	Baillonville
Ostiches	Longvilly	Bellefontaine
Tongre-Saint-Martin	Mabompré	Blaimont
Marchipont	Mont	Bourseigne-Vieille
Steenkerque	Montleban	Buissonville
Barbençon	Morhet	Cornimont
Erpion	Nadrin	Flostoy
	Nives	Furfooz
		Lessive

(1) Il est tenu compte dans ce classement des modifications du territoire national apportées par les lois des 8 novembre 1962 et 2 août 1963. Les communes, existant en 1961, sont donc classées selon la province et l'arrondissement dont elles font actuellement partie.

Mesnil-Eglise  
Mouzaive  
Petit-Fays  
Porcheresse  
Sinsin  
Verlée

Wancennes  
Brûly-de-Pesche  
Castillon  
Jamiolle  
Niverlée  
Omezée

Petite-Chapelle  
Samart  
Serville  
Soulme  
Vodecée

A.2. — COMMUNES A CARACTERE AGRICOLE.

Province d'Anvers

Loenhout  
Vremde  
Gestel  
Onze-Lieve-Vrouw-Waver  
Putte  
Baarle-Hertog  
Meerle  
Minderhout  
Poppel  
Weelde

Province de Brabant

Berg  
Bever (Biévène)  
Bogaarden  
Brussegem  
Buken  
Hamme  
Heikruis  
Herfelingen  
Hoeilaart  
Kampenhout  
Nederokkerzeel  
Oudenaken  
Overijse  
Assent  
Binkom  
Dormaal  
Halle-Booienhoven  
Huldenberg  
Kersbeek-Miskom  
Kortenaken  
Loonbeek  
Meerbeek  
Meldert  
Molenbeek-Wersbeek  
Neerijse  
Neervelp  
Opvelp  
Orsmaal-Gussenhoven  
Outgaarden  
Ransberg  
Rummen  
Vissenaken  
Wange  
Wezeren  
Bornival  
Enines  
Glimes  
Grand-Rosière-Hottomont  
Jandrain-Jandrenouille  
Jauchelette  
Longueville  
Malèves--Sainte-Marie-Wastines  
Marilles  
Mélin  
Mont-Saint-André  
Noduwez

Piètrebais  
Ramillies-Offus  
Roux-Miroir  
Saint-Jean-Geest  
Saint-Remy-Geest  
Thines  
Thorembais-les-Béguines  
Thorembais-Saint-Trond  
Tourinnes-Saint-Lambert

Province de Flandre occidentale

Damme  
Dudzele  
Hertsberge  
Hoeke  
Moerkerke  
Oedelem  
Ramskapelle  
Waardamme  
Zuienkerke  
Beerst  
Bovekerke  
Esen  
Kaaskerke  
Keiem  
Leke  
Lo  
Merkem  
Nieuwkapelle  
Oostkerke  
Pollinkhove  
Vladslo  
Werken  
Woumen  
Bikschote  
Boezinge  
Brielen  
Dranouter  
Kimmel  
Krombeke  
Loker  
Nieuwkerke  
Oostvleteren  
Passendale  
Poelkapelle  
Proven  
Reningelst  
Roesbrugge-Haringe  
Voornezele  
Watou  
Westouter  
Wijtschate  
Wulvergem  
Zandvoorde  
Zuidschote  
Leffinge  
Schore  
Sint-Pieters-Kapelle  
Slijpe

Zande  
Zevekote  
Westrozebeke  
Egem  
Kanegem  
Markegem  
Ruisselede  
Schuiferskapelle  
Wingene  
Alveringem  
Beveren  
Bulskamp  
Gijverinkhove  
Hoogstade  
Houtem  
Izenberge  
Pervijze  
Ramskapelle  
Sint-Joris  
Wulpen  
Wulveringem

Province de Flandre orientale

Vlekkem  
Bassevelde  
Boekhoute  
Kaprijke  
Lembeke  
Middelburg  
Oosteeklo  
Sint-Jan-in-Eremo  
Sint-Laureins  
Waterland-Oudeman  
Watervliet  
Baaigem  
Beervelde  
Desteldonk  
Gottem  
Lemberge  
Lotenhulle  
Meigem  
Mendonk  
Merendree  
Oostwinkel  
Poeke  
Poesele  
Ronsele  
Sint-Martens-Leerne  
Vinkt  
Vosselare  
Zaffelare  
Zeveneken  
Zeveren  
Zevergem  
Beerlegem  
Dikkele  
Everbeek  
Hemelveedegem  
Kruishoutem

Kwaremont  
Maarke-Kerkem  
Moregem  
Nokere  
Ooike  
Paulatem  
Wannegem-Lede  
Wortegem  
Zulzeke  
Doel  
Eksaarde  
Kallo  
Verrebroek

**Province de Hainaut**

Arc-Ainières  
Blicquy  
Ellignies-Sainte-Anne  
Forest  
Hacquegnies  
Hellebecq  
Herquegies  
Mainvault  
Meslin-l'Évêque  
Moulbaix  
Ormeignies  
Tourpes  
Villers-Saint-Amand  
Wodecq  
Petit-Rœulx-lez-Nivelles  
Bauffe  
Blaregnies  
Cambron-Saint-Vincent  
Chaussée-Notre-Dame-Louvignies  
Erbaut  
Herchies  
Lombise  
Masnuy-Saint-Pierre  
Montignies-lez-Lens  
Neufmaison  
Onnezies  
Ghoy  
Gottignies  
Graty  
Hoves  
Marcq (Mark)  
Ogy  
Petit-Rœulx-lez-Braine  
Thieusies  
Thoricourt  
Vellereille-le-Sec  
Wannebecq  
Baileux  
Baillièvre  
Bienna-lez-Happart  
Croix-lez-Rouveroy  
Donstiennes  
Froid-Chapelle  
Grandrieu  
L'Escaillère  
Leugnies  
Leval-Chaudeville  
Lompret  
Monceau-Imbrechies  
Montbliart  
Ragnies  
Salles  
Sautin  
Sivry  
Solre-Saint-Géry  
Thirimont

Villers-la-Tour  
Anserœul  
Bailleul  
Baugnies  
Beclers  
Braffe  
Chapelle-à-Oie  
Chapelle-à-Wattines  
Escanaffles  
Esplechin  
Esquelmes  
Grandmetz  
Havannes  
Howardries  
Lesdain  
Maulde  
Melles  
Molenbaix  
Montrœul-au-Bois  
Mourcourt  
Obigies  
Pipaix  
Quartes  
Thieulain  
Thimougies  
Velaines  
Wasmes-Audemez-Briffœil  
Willaupuis

**Province de Liège**

Bois-et-Borsu  
Chapon-Seraing  
Ernonheid  
Filot  
Hannêche  
Harzé  
Hody  
Lamontzée  
Les Waleffes  
Lorcé  
Oteppe  
Pailhe  
Ramelot  
Seny  
Seraing-le-Château  
Terwagne  
Werbomont  
Bombaye  
Dolembreux  
Feneur  
Gomzé-Andoumont  
Amel (Amblève)  
Aubel  
Baelen  
Basse-Bodeux  
Bévercé  
Büllingen (Bullange)  
Chevron  
Eynatten  
Faymonville  
Francorchamps  
Henri-Chapelle  
Hombourg  
Jalhay  
La Reid  
Lierneux  
Lommersweiler  
Recht  
Reuland  
Rocherath  
Sart

Schoenberg  
Stoumont  
Thimister  
Walhorn  
Abolens  
Acosse  
Ambresin  
Avin  
Bertrée  
Boelhe  
Celles  
Cras-Avernas  
Crehen  
Freloux  
Meeffe  
Moxhe  
Thisnes  
Tourinne  
Ville-en-Hesbaye  
Villers-le-Peuplier  
Wansin

**Province de Limbourg**

Groot-Gelmen  
Halmaal  
Kerkom-bij-Sint-Truiden  
Kortijs  
Kozen  
Mielen-boven-Aalst  
Beek  
Grote-Brogel  
Tongerlo  
Wijshagen  
Bommershoven  
Gors-Opleeuw  
Heks  
Hendrieken  
Horpmaal  
Kerniel  
Kuttehoven  
Lauw  
Millen  
Mopertingen  
Overrepen  
Piringen  
Romershoven  
'S Gravenvoeren (Fouron-le-Comte)  
Sint-Huibrechts-Hern  
Sint-Martens-Voeren  
(Fouron-Saint-Martin)  
Teuven  
Vechmaal  
Voort  
Widooie

**Province de Luxembourg**

Attert  
Guirsch  
Nothomb  
Amberloup  
Bovigny  
Fauvillers  
Grand-Halleux  
Limerlé  
Vaux-lez-Rosières  
Amonines  
Bande  
Bende  
Borlon  
Champlon

Erezée	<b>Province de Namur</b>	Sart-Custinne
Grandhan	Achêne	Schaltin
Grune	Achet	Scy
Harre	Ambly	Somme-Leuze
Heyd	Ave-et-Auffe	Sommière
Izier	Barvaux-Condroz	Sorinnes
Marcourt	Bonsin	Sovet
My	Bourseigne-Neuve	Villers-sur-Lesse
Rendeux	Celles	Vonêche
Septon	Conneux	Waillet
Soy	Custinne	Wiesme
Tenneville	Emptinne	Willerzie
Tohogne	Eprave	Boneffe
Vaux-Chavanne	Falmagne	Branchon
Weris	Focant	Cortil-Wodon
Assenois	Foy-Notre-Dame	Coutisse
Daverdisse	Froidfontaine	Crupet
Dohan	Fronville	Evelette
Fays-les-Veneurs	Gerin	Florée
Gembes	Graide	Goesnes
Grandvoir	Gros-Fays	Graux
Grapfontaine	Heure	Haillot
Halma	Hogne	Hanret
Léglise	Honnay	Hemptinne
Lomprez	Houdremont	Jallet
Mellier	Hour	Lesve
Noirefontaine	Hulsonniaux	Mailen
Ochamps	Javingue	Perwez
Offagne	Laforêt	Sorée
Opont	Lavaux-Sainte-Anne	Upigny
Orgeo	Lisogne	Aublain
Porcheresse	Louette-Saint-Denis	Boussu-en-Fagne
Recogne	Maffe	Brûly
Redu	Malvoisin	Corenne
Sensenruth	Martouzin-Neuville	Cul-des-Sarts
Smuid	Mean	Dailly
Suxy	Mesnil-Saint-Blaise	Fagnolle
Tournay	Mohiville	Gochenée
Transinne	Monceau-en-Ardenne	Hemptinne
Vesqueville	Mont-Gauthier	Jamagne
Villance	Nafraiture	Matagne-la-Petite
Dampicourt	Naomé	Rognée
Fontenoille	Nettinne	Roly
Lacuisine	Noiseaux	Sautour
Les Bulles	Oizy	Soumoy
Muno	Orchimont	Surice
Sommethonne	Patignies	Villers-Deux-Eglises
Termes	Pessoux	Villers-en-Fagne
Villers-sur-Semois	Pondrôme	Vogenée

### A.3. — COMMUNES RURALES MIXTES.

<b>Province d'Anvers</b>	Wolvertem	<b>Province de Flandre occidentale</b>
Koningshooikt	Bierbeek	Aatrijke
Liezele	Glabbeek-Zuurbemde	Beernem
Rijmenam	Goetsenhoven	Ruddervoorde
Merkspas	Neerhespen	Westkapelle
Wortel	Oorbeek	Handzame
	Pellenberg	Klerken
<b>Province de Brabant</b>	Autre-Eglise	Koekelare
Gaasbeek	Bonlez	Zarren
Kester	Chaumont-Gistoux	Dikkebus
Kobbegem	Cortil-Noirmont	Elverdinge
Mazenzele	Dongelberg	Langemark
Nieuwenrode	Gentinne	Vlamertinge
Steenhuffel	Incourt	Woesten
Vlezenbeek	Monstreux	Zillebeke
	Opprebais	

Heestert  
Kooigem  
Vlissegem  
Wilskerke  
Gits  
Hooglede  
Lichtervelde  
Moorslede  
Oostnieuwkerke  
Staden  
Aarsele  
Dentergem  
Koolskamp  
Pittem  
Zwevezele

**Province de Flandre orientale**

Denderwindeke  
Steenhuize-Wijnhuize  
Vlierzele  
Kalken  
Laarne  
Moerzeke  
Overmere  
Westrem  
Adegem  
Assenede  
Aalter  
Bachte-Maria-Leerne  
Bellem  
Dikkelvenne  
Grammene  
Landegem  
Machelen  
Moerbeke  
Munte  
Nazareth  
Nevele  
Oosterzele  
Sleidinge  
Wachtebeke  
Zomergem  
Elst  
Heurne  
Huise  
Hundelgem  
Mater  
Melden  
Michelbeke  
Opbrakel  
Ouwegem  
Petegem-aan-de-Schelde  
Schorisse  
Sint-Denijs-Boekel  
Sint-Maria-Horebeke  
Daknam  
Sinaai  
Vrasene

**Province de Hainaut**

Anvaing  
Attre  
Ellezelles  
Flobecq (Vloesberg)  
Frasnes-lez-Buissenal  
Ladeuze  
Mévergnies  
Moustier  
Saint-Sauveur  
Athis

Autreppe  
Fayt-le-Franc  
Harveng  
Havay  
Neufvilles  
Roisin  
Spiennes  
Horrues  
Ronquières  
Silly  
Villers-Saint-Ghislain  
Beauwelz  
Bourlers  
Boussu-lez-Walcourt  
Buvrines  
Forges  
Macon  
Robechies  
Saint-Remy  
Seloignes  
Virelles  
Bury  
Celles  
Hertain  
Wez-Velvain

**Province de Liège**

Burdinne  
Clavier  
Ferrières  
Fraiture  
Héron  
Les Avins  
Nandrin  
Soheit-Tinlot  
Vaux-et-Borset  
Vieuxville  
Warzée  
Xhoris  
Cerexhe-Heuseux  
Evegnée-Tignée  
Fexhe-Slins  
Louveigné  
Mortier  
Mortroux  
Warsage  
Battice  
Bilstain  
Fosse  
Hauset  
Lontzen  
Polleur  
Waimes (Weismes)  
Avennes  
Bovenistier  
Braives  
Ciplet  
Hollogne-sur-Geer  
Lens-Saint-Servais  
Ligney  
Limont  
Thys  
Trognée  
Wasseiges

**Province de Limbourg**

Engelmanshoven  
Gelinden  
Halen  
Herk-de-Stad

Loksbergen  
Meldert  
Zepperen  
Gruitrode  
Kessenich  
Kinrooi  
Kleine-Brogel  
Molenbeersel  
Reppel  
Alken  
Grote-Spouwen  
Hoepertingen  
Jessen  
Kleine-Spouwen  
Koninksem  
Mal  
Martenslinde

**Province de Luxembourg**

Thiaumont  
Humain  
Lesterny  
Marenne  
Arville  
Awenne  
Carlsbourg  
Chanly  
Cugnon  
Haut-Fays  
Libin  
Maissin  
Mirwart  
Poupehan  
Rochehaut  
Sugny  
Tellin  
Chiny  
Gerouville  
Habay-la-Vieille  
Harnoncourt  
Jamoigne  
Robelmont  
Sainte-Cécile  
Saint-Vincent  
Torgny  
Villers-devant-Orval

**Province de Namur**

Baronville  
Bièvre  
Bure  
Chevetogne  
Ciergnon  
Dion  
Dorinne  
Durnal  
Falaën  
Hamois  
Leignon  
Louette-Saint-Pierre  
Membre  
Miécret  
Onhaye  
Resteigne  
Rienne  
Serinchamps  
Arbre  
Assesse  
Ermeton-sur-Biert  
Grand-Leez

Meux  
Mozet  
Ohey  
Saint-Gérard  
Suarlée  
Wierde  
Anthée

Clermont  
Daussois  
Dourbes  
Flavion  
Matagne-la-Grande  
Morville  
Neuville

Pesche  
Rosée  
Saint-Aubin  
Senzeille  
Silenrieux  
Stave

A.4. — COMMUNES RURALES DE RESIDENCE.

**Province d'Anvers**

Pulderbos  
Leest  
Lippelo  
Oppuurs  
Schriek  
Sint-Katelijne-Waver  
Weert  
Olmen  
Poederlee  
Retie  
Varendonck

**Province de Brabant**

Bekkerzeel  
Gooik  
Herne  
Mollem  
Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek  
Pepingen  
Perk  
Relegem  
Sint-Laureins-Berchem  
Sint-Martens-Bodegem  
Sint-Martens-Lennik  
Sint-Pieters-Kapelle  
Vollezele  
Wambeek  
Zemst  
Attenrode  
Bekkevoort  
Budingem  
Bunsbeek  
Eliksem  
Erps-Kwerps  
Everberg  
Geetbets  
Grazen  
Haasrode  
Hakendover  
Helen-Bos  
Hoeleden  
Houwaart  
Kapellen  
Kerkom  
Korbeek-Dijle  
Kumtich  
Laar  
Leefdaal  
Lubbeek  
Meensel-Kiezegem  
Neerlanden  
Nieuwrode  
Ottenburg  
Overwinden  
Sint-Agatha-Rode  
Sint-Joris-Weert

Sint-Joris-Winge  
Sint-Margriete-Houtem  
Sint-Pieters-Rode  
Tielt  
Vertrijk  
Vossem  
Waanrode  
Webbekom  
Werchter  
Winksele  
Bierghes  
Biez  
Bossut-Gottechain  
Corroy-le-Grand  
Dion-le-Mont  
Dion-le-Val  
Folx-les-Caves  
Geest-Gerompont-Petit-Rosière  
Glabais  
Haut-Ittre  
Houtain-le-Val  
Huppaye  
Linsmeau  
Mellery  
Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin  
Nodebais  
Orbais  
Plancenoit  
Saint-Géry  
Tourinnes-la-Grosse  
Vieux-Genappe  
Walhain-Saint-Paul  
Zétrud-Lumay

**Province de Flandre occidentale**

Snellegem  
Stalhille  
Varsenare  
Zerkegem  
Beselare  
Hollebeke  
Sint-Jan  
Zonnebeke  
Kaster  
Bekegem  
Moere  
Roksem  
Snaaskerke  
Oekene  
Avekapelle

**Province de Flandre orientale**

Aaigem  
Aspelare  
Letterhoutem  
Nederhasselt  
Nieuwenhove

Ottergem  
Sint-Antelinks  
Sint-Goriks-Oudenhove  
Sint-Lievens-Esse  
Smeerebbe-Vloerzegem  
Smetlede  
Voorde  
Waarbeke  
Woubrechtgem  
Zarlardingem  
Mespelare  
Kluizen  
Hansbeke  
Landskouter  
Schelderode  
Sint-Kruis-Winkel  
Ursel  
Vinderhoute  
Vurste  
Wontergem  
Etikhove  
Meilegem  
Mullem  
Nukerke  
Parike  
Roborst  
Rozebeke  
Sint-Blasius-Boekel  
Sint-Kornelis-Horebeke  
Welden  
Zegelsem  
Meerdonk  
Sint-Pauwels

**Province de Hainaut**

Arbre  
Bouvignies  
Grosage  
Huissignies  
Isières  
Lanquesaint  
Ramegnies  
Thumaide  
Tongre-Notre-Dame  
Villers-Notre-Dame  
Wadelincourt  
Rèves  
Angreau  
Baisieux  
Blaugies  
Bougnies  
Masnuy-Saint-Jean  
Montrœul-sur-Haine  
Quévy-le-Petit  
Bas-Warneton (Neerwaasten)  
Houthem  
Bassilly  
Estinnes-au-Val



Biercée  
Faurœulx  
Merbes-Sainte-Marie  
Mont-Sainte-Geneviève  
Peissant  
Rouveroy  
Sars-la-Buissière  
Hérinnes  
Jollain-Merlin  
La Glanerie  
Lamain  
Marquain  
Pottes  
Rongy  
Russeignies  
Saint-Léger  
Saint-Maur  
Vezon  
Willemeau

**Province de Liège**

Aineffe  
Borlez  
Ellemelle  
Lavoir  
Outrelouxhe  
Tavier  
Vieux-Waleffe  
Waret-l'Evêque  
Yernée-Fraigneux  
Berneau  
Lantin  
Chaineux  
Grand-Rechain  
Kettenis  
Olne  
Soiron  
Avernas-le-Bauduin  
Blehen  
Bleret  
Darion  
Donceel  
Grand-Hallet  
Haneffe  
Jeneffe  
Kemexhe  
Lens-Saint-Remy  
Noville  
Odeur

Omali  
Otrange  
Pellaines  
Petit-Hallet  
Poucet  
Pousset  
Racour

**Province de Limbourg**

Aalst  
Binderveld  
Boekhout  
Borlo  
Buvingen  
Donk  
Duras  
Runkelen  
Sint-Lambrechts-Herk  
Stevoort  
Velm  
Vorsen  
Wijer  
Wilderen  
Ellikom  
Berg  
Broekom  
Diets-Heur  
Genoelselderen  
Gotem  
Gutschoven  
Henis  
Herderen  
Hoelbeek  
Klein-Gelmen  
Kortessem  
Membruggen  
Mettekoven  
Moelingen (Mouland)  
Neerrepn  
Opheers  
Rijkel  
Rijkhoven  
Rosmeer  
Rutten  
'S Herenelderen  
Ulbeek  
Val-Meer  
Veulen  
Vliermaal

Vliermaalroot  
Vlijtingen  
Vroenhoven  
Werm  
Wintershoven  
Zichen-Zussen-Bolder

**Province de Luxembourg**

Habergy  
Nobressart  
Toernich  
Tontelange  
Masbourg  
Saint-Médard  
Buzenol  
Vance

**Province de Namur**

Dréhance  
Feschaux  
Finnevaux  
Jeneffe  
Wavreille  
Bolinne  
Bossière  
Dhuy  
Emines  
Forville  
Haltinne  
Liernu  
Loyers  
Marchovelette  
Saint-Denis  
Sart-Eustache  
Sart-Saint-Laurent  
Sorinne-la-Longue  
Tillier  
Villers-lez-Heest  
Warisoulx  
Fontenelle  
Franchimont  
Le Mesnil  
Presgaux  
Romerée  
Sart-en-Fagne  
Somzée  
Tarcienne  
Thy-le-Bauduin

**B.1. — COMMUNES URBANISEES DE RESIDENCE.**

**Province d'Anvers**

Halle  
Hoevenen  
Hove  
Kalmthout  
Kapellen  
Kontich  
Oelegem  
Oostmalle  
Ranst  
Reet  
Schelle  
Schilde  
'S Gravenwezel  
Sint-Job-in-'t-Goor

Stabroek  
Viersel  
Wommelgem  
Zoerzel  
Beerzel  
Blaasveld  
Bonheiden  
Booischoot  
Bornem  
Brendonk  
Hallaar  
Heffen  
Heindonk  
Hingene  
Hombeek  
Ruisbroek

Walem  
Bouwel  
Dessel  
Eindhout  
Gierle  
Herselt  
Houtvenne  
Kasterlee  
Lichtaart  
Meerhout  
Noorderwijk  
Oevel  
Oud-Turnhout  
Ramsel  
Tielen  
Tongerlo

Veerle  
Vorst  
Vosselaar  
Zoerle-Parwijs

**Province de Brabant**

Linkebeek  
Sint-Genesius-Rode  
(Rhode-Saint-Genèse)  
Wemmel  
Wezembeek-Oppem  
Beersel  
Beert  
Beigem  
Bellingen  
Borchtlombeek  
Dilbeek  
Dworp  
Elewijt  
Epegem  
Essene  
Galmaarden  
Grimbergen  
Hekelgem  
Hofstade  
Humbeek  
Itterbeek  
Leerbeek  
Lembeek  
Liedekerke  
Londerzeel  
Malderen  
Meise  
Nossegem  
Oetingen  
Pamel  
Ramsdonk  
Schepdaal  
Sint-Katharina-Lombeek  
Sint-Kwintens-Lennik  
Sint-Stevens-Woluwe  
Sint-Ulriks-Kapelle  
Steenokkerzeel  
Sterrebeek  
Strijtem  
Strombeek-Bever  
Teralfene  
Ternat  
Tollembeek  
Weerde  
Attenhoven  
Averbode  
Baal  
Begijnendijk  
Bertem  
Betekom  
Blanden  
Boutersem  
Deurne  
Drieslinter  
Gelrode  
Haacht  
Herent  
Hever  
Holsbeek  
Kaggevinne  
Keerbergen  
Kessel-Lo  
Korbeek-Lo  
Kortenberg  
Kortrijk-Dutsel

Landen  
Langdorp  
Linden  
Lovenjoel  
Messelbroek  
Molenstede  
Neerlinter  
Neerwinden  
Oplinter  
Oud-Heverlee  
Overhespen  
Rillaar  
Roosbeek  
Rotselaar  
Rumsdorp  
Schaffen  
Scherpenheuvel  
Tervuren  
Testelt  
Tremelo  
Veltem-Beisem  
Waasmont  
Walsbets  
Walshoutem  
Wezemaal  
Wommersom  
Zichem  
Baisy-Thy  
Braine-le-Château  
Corbais  
Couture-Saint-Germain  
Hévíllers  
La Hulpe  
Lasne-Chapelle-Saint-Lambert  
Lillois-Witterzée  
Limal  
Loupoigne  
Maransart  
Marbais  
Neerheylysses  
Nethen  
Noville-sur-Mehaigne  
Ophain-Bois-Seigneur-Isaac  
Opheylysses  
Perwez  
Quenast  
Rebecq-Rognon  
Rixensart  
Rosières  
Saintes  
Sart-Dames-Avelines  
Tilly  
Villers-la-Ville  
Wauthier-Braine  
Ways

**Province de Flandre occidentale**

Assebroek  
Jabbeke  
Koolkerke  
Loppem  
Sint-Andries  
Sint-Joris  
Sint-Kruis  
Geluvelt  
Geluwe  
Mesen (Messines)  
Wervik  
Bavikhove  
Bellegem  
Bossuit

Gullegem  
Helkijn (Helchin)  
Hulste  
Kerkhove  
Moorsele  
Otegem  
Outrijve  
Rekkem  
Rollegem  
Sint-Denijs  
Spiere (Espierres)  
Waarmaarde  
Wevelgem  
Bredene  
Eernegem  
Ettelgem  
Gistel  
Ichtegem  
Stene  
Westkerke  
Dadizele  
Rollegem-Kapelle  
Sint-Eloois-Winkel

**Province de Flandre orientale**

Appel terre-Eichem  
Baarddegem  
Bambrugge  
Borsbeke  
Burst  
Denderhoutem  
Denderleeuw  
Elene  
Erembodegem  
Erondegem  
Erpe  
Erwetegem  
Gijzegem  
Godveerdegem  
Grimminge  
Haaltert  
Heldergem  
Herderssem  
Hillegem  
Iddergem  
Idegem  
Impe  
Kerksken  
Lede  
Leeuwergem  
Meerbeke  
Meldert  
Mere  
Moerbeke  
Moorsel  
Nederboelare  
Nieuwerkerken  
Okegem  
Onkerzele  
Oombergen  
Outer  
Pollare  
Ressegem  
Schendelbeke  
Sint-Lievens-Houtem  
Sint-Maria-Oudenhove  
Strijpen  
Velzeke-Ruddershove  
Viane  
Wanzele  
Welle

Zandbergen  
 Zonnegem  
 Appels  
 Buggenhout  
 Denderbelle  
 Grembergen  
 Opdorp  
 Sint-Gillis-bij-Dendermonde  
 Uitbergen  
 Wichelen  
 Afsnee  
 Asper  
 Balegem  
 Bottelare  
 De Pinte  
 Eke  
 Gontrode  
 Heusden  
 Lovendegem  
 Melsen  
 Moortsele  
 Oostakker  
 Scheldewindeke  
 Semmerzake  
 Sint-Martens-Latem  
 Ename  
 Munkzwalm  
 Nederename  
 Sint-Maria-Latem  
 Sint-Maria-Lierde  
 Sint-Martens-Lierde  
 Volkegem  
 Zingem  
 Bazel  
 Belsele  
 De Klinge  
 Kemzeke  
 Kieldrecht  
 Kruikeke  
 Melsele  
 Nieuwkerken-Waas  
 Stekene

Province de Hainaut

Bernissart  
 Grandglise  
 Houtaing  
 Maffle  
 Rebaix  
 Stambruges  
 Aiseau  
 Arquennes  
 Boignée  
 Brye  
 Buzet  
 Chapelle-lez-Herlaimont  
 Fayt-lez-Manage  
 Feluy  
 Forchies-la-Marche  
 Frasnes-lez-Gosselies  
 Gerpinnes  
 Godarville  
 Gougny  
 Gouy-lez-Piéton  
 Heppignies  
 Landelies  
 Leernes  
 Liberchies  
 Mellet  
 Obaix  
 Pironchamps

Pont-à-Celles  
 Pont-de-Loup  
 Presles  
 Ransart  
 Roselies  
 Saint-Amand  
 Thiméon  
 Trazegnies  
 Viesville  
 Villers-Perwin  
 Villers-Poterie  
 Wanfercée-Baulet  
 Wangenies  
 Wayaux  
 Angre  
 Audregnies  
 Aulnois  
 Boussu  
 Cambron-Casteau  
 Cibly  
 Elouges  
 Erbisœul  
 Erquennes  
 Eugies  
 Flénu  
 Frameries  
 Genly  
 Givry  
 Goegnies-Chaussée  
 Hainin  
 Hornu  
 La Bouverie  
 Mesvin  
 Montignies-sur-Roc  
 Noirchain  
 Nouvelles  
 Pâturages  
 Quaregnon  
 Saint-Symphorien  
 Sirault  
 Villerot  
 Wasmes  
 Wasmuel  
 Wihéries  
 Herseaux  
 Ploegsteert  
 Bois-de-Lessines  
 Boussoit  
 Bray  
 Casteau  
 Ecaussinnes-d'Enghien  
 Henripont  
 Houdeng-Aimeries  
 Marche-lez-Ecaussinnes  
 Maurage  
 Mignault  
 Ollignies  
 Papignies  
 Petit-Enghien (Lettelingen)  
 Saint-Denis  
 Saint-Vaast  
 Strépy-Bracquagnies  
 Thieu  
 Bersillies-L'Abbaye  
 Biesme-sous-Thuin  
 Carnières  
 Cour-sur-Heure  
 Epinois  
 Estinnes-au-Mont  
 Fontaine-Valmont  
 Gozée  
 Grand-Reng

Ham-sur-Heure  
 Hantes-Wihéries  
 Haulchin  
 Jamioulx  
 Labuissière  
 Leers-et-Fosteau  
 Leval-Trahegnies  
 Lobbes  
 Marbaix  
 Merbes-le-Château  
 Montignies-Saint-Christophe  
 Nalines  
 Solre-sur-Sambre  
 Thuillies  
 Vellereille-les-Brayeux  
 Waudrez  
 Blandain  
 Blaton  
 Brasmenil  
 Bruyelle  
 Calonne  
 Ere  
 Estaimbourg  
 Estaimpuis  
 Evregnies  
 Fontenoy  
 Froidmont  
 Guignies  
 Hollain  
 Kain  
 Laplaigne  
 Leers-Nord  
 Ligne  
 Maubray  
 Nechin  
 Rumes  
 Rumillies  
 Taintignies  
 Warcoing  
 Wiers

Province de Liège

Abée  
 Amay  
 Antheit  
 Bas-Oha  
 Ben-Ahin  
 Comblain-Fairon  
 Couthuin  
 Fize-Fontaine  
 Huccorgne  
 Jehay-Bodegnée  
 Landenne  
 Marneffe  
 Ombret-Rawsa  
 Saint-Séverin  
 Vierset-Barse  
 Villers-aux-Tours  
 Villers-le-Bouillet  
 Villers-le-Temple  
 Vinalmont  
 Vyle-et-Tharoul  
 Warnant-Dreye  
 Ayeneux  
 Barchon  
 Bassenge  
 Beaufays  
 Bellaire  
 Beyne-Heusay  
 Boncelles  
 Chokier

Comblain-au-Pont  
Dalhem  
Eben-Emael  
Fléron  
Fozz  
Fraipont  
Gleixhe  
Glons  
Haccourt  
Hermée  
Heure-le-Romain  
Hognoul  
Horion-Hozémont  
Housse  
Houtain-Saint-Siméon  
Juprelle  
Liers  
Melen  
Othée  
Oupeye  
Paifve  
Plainevaux  
Queue-du-Bois  
Retinne  
Richelle  
Roclenge-sur-Geer  
Roloux  
Rotheux-Rimièrre  
Rouvreux  
Saint-Remy  
Saive  
Slins  
Tilff  
Velroux  
Villers-l'Evêque  
Villers-Saint-Siméon  
Voroux-lez-Liers  
Wihogne  
Wonck  
Xhendremael  
Cornesse  
Gemmenich  
Membach  
Moresnet  
Neu-Moresnet  
Stembert  
Wegnez  
Berloz  
Bettincourt  
Corswaren  
Crisnée  
Fallais  
Fexhe-le-Haut-Clocher  
Fize-le-Marsal  
Fumal  
Grand-Axhe  
Hodeige  
Lamine  
Lantremange  
Latinne  
Lincnt  
Momalle  
Oleye  
Rosoux-Crenwick  
Saint-Georges  
Viemme

**Province de Limbourg**

As  
Berbroeck  
Beverlo

Diepenbeek  
Gingelom  
Heppen  
Jeuk  
Kermt  
Linkhout  
Lummen  
Montenaken  
Neerglabbeek  
Niel-bij-As  
Niel-bij-Sint-Truiden  
Nieuwerkerken  
Oostham  
Opplabbeek  
Ordingen  
Paal  
Schulen  
Spalbeek  
Strokrooie  
Wimmertingen  
Zonhoven  
Zutendaal  
Achel  
Dilsen  
Eksel  
Elen  
Gerdingen  
Hamont  
Hechtel  
Meeuwen  
Neeroeteren  
Ophoven  
Opitter  
Opoeteren  
Sint-Huibrechts-Lille  
Wijchmaal  
Beverst  
Boorsem  
Eigenbilzen  
Gellik  
Guigoven  
Heers  
Hees  
Hoeselt  
Kanne  
Leut  
Mechelen-aan-de-Maas  
Mechelen-Bovelingen  
Meeswijk  
Neerharen  
Nerem  
Opgrimbie  
Rekem  
Riemst  
Riksingen  
Rukkelingen-Loon  
Sluizen  
Stokkem  
Uikhoven  
Veldwezelt  
Vreren  
Vucht  
Waltwilder  
Wellen

**Province de Luxembourg**

Aubange  
Bonnert  
Hachy  
Halanzuy  
Hondelange

Meix-le-Tige  
Messancy  
Rachecourt  
Selange  
Wolkrange  
On  
Bagimont  
Bellefontaine  
Bleid  
Chantemelle  
Châtillon  
Ethe  
Habay-la-Neuve  
Houdemont  
Meix-devant-Virton  
Musson  
Mussy-la-Ville  
Rossignol  
Ruelle  
Saint-Léger  
Villers-la-Loue

**Province de Namur**

Annevoie-Rouillon  
Bouvignes-sur-Meuse  
Evrehailles  
Fellenne  
Hastière-par-delà  
Rivière  
Thynes  
Vencimont  
Weillen  
Winenne  
Aische-en-Refail  
Arsimont  
Balâtre  
Beuzet  
Biesme  
Boninne  
Bothey  
Bouge  
Bovesse  
Cognelée  
Corroy-le-Château  
Courrière  
Daussoulx  
Ernage  
Falisolle  
Floreffe  
Floriffoux  
Fosse-la-Ville  
Franc-Waret  
Furnaux  
Gelbressée  
Grand-Manil  
Ham-sur-Sambre  
Hingeon  
Isnes  
Keumiée  
Le Roux  
Leuze  
Ligny  
Longchamps  
Lonzée  
Malonne  
Mazy  
Mehaigne  
Mettet  
Noville-les-Bois  
Pontillas

Rhisnes  
Saint-Germain  
Saint-Martin  
Sart-Bernard  
Sauvenière  
Sclayn  
Soye  
Spy  
Taviers  
Temploux  
Tongrinne  
Vedrin  
Velaine

Vezein  
Vitrival  
Waret-la-Chaussée  
Wépion  
Berzée  
Cerfontaine  
Chastres  
Doische  
Fraire  
Gimnée  
Gourdinne  
Hanzinelle

Hanzinne  
Laneffe  
Mazée  
Morialmé  
Olloy  
Oret  
Pry  
Treignes  
Vaucelles  
Vierves-sur-Viroin  
Vodelée  
Yves-Gomezée

B.2. — PETITS CENTRES INDUSTRIELS ET COMMUNES ATTRACTIFS DE MAIN-D'ŒUVRE.

a. — Coefficient d'emploi : 80 à 100.

**Province d'Anvers**  
Boechout  
Lint

Merelbeke  
Sint-Denijs-Westrem  
Bevere  
Haasdonk

Modave  
Awirs  
Engis  
Elsenborn  
Lambermont  
Bergilers

**Province de Brabant**  
Groot-Bijgaarden  
Wespelaar  
Wilsele

**Province de Hainaut**

Luttre  
Piéton  
Seneffe  
Souvret  
Ghlin  
Hautrage  
Jemappes  
Haine-Saint-Paul  
Roucourt

**Province de Limbourg**  
Kwaadmechelen  
Rotem

**Province de Flandre occidentale**  
Sijsele  
Heule  
Moen

**Province de Namur**

Chairière  
Haut-le-Wastia  
Dave  
Jambes  
Onoz  
Thon

**Province de Flandre orientale**  
Goferdinge  
Destelbergen

**Province de Liège**

Hermalle-sous-Huy

B.2. — PETITS CENTRES INDUSTRIELS ET COMMUNES ATTRACTIFS DE MAIN-D'ŒUVRE.

b. — Coefficient d'emploi : supérieur à 100.

**Province d'Anvers**  
Aartselaar  
Emblem  
Hemiksem  
Massenhoven  
Tisselt  
Grobbendonk  
Olen  
Westmeerbeek

Heverlee  
Tildonk  
Vaalbeek  
Archennes  
Beauvechain  
Bierges  
Céroux-Mousty  
Clabecq  
Court-Saint-Etienne  
Genval  
Mont-Saint-Guibert  
Oisquercq  
Orp-le-Grand  
Virginal-Samme

Vichte  
Zwevegem  
Lombardsijde  
Zandvoorde  
Emelgem

**Province de Flandre orientale**

Overboelare  
Schellebelle  
Schoonaarde  
Ertvelde  
Gavere  
Zwijnaarde  
Leupegem

**Province de Brabant**  
Drogenbos  
Huizingen  
Kappelle-op-den-Bos  
Lot  
Machelen  
Melsbroek  
Ruisbroek  
Zaventem  
Zellik

**Province de Flandre occidentale**

Sint-Michiels  
Zedelgem  
Aalbeke  
Marke

**Province de Hainaut**

Chièvres  
Harchies  
Quevaucamps

Ville-Pommerœul  
Bois-d'Haine  
Bouffioulx  
Châtelineau  
Familleureux  
Farciennes  
Fontaine-l'Evêque  
Gosselies  
Lambusart  
Manage  
Baudour  
Cuesmes  
Harmignies  
Hensies  
Jurbise  
Nimy  
Obourg  
Quévy-le-Grand  
Tertre  
Ecaussinnes-Lalaing  
Hennuyères  
Péronnes  
Trivières  
Anderlues  
Haine-Saint-Pierre  
Mont-Sainte-Aldegonde  
Morlanwelz-Mariemont  
Amougies  
Callenelle  
Orcq  
Péronnes

Province de Liège

Flône  
Marchin  
Seilles  
Wanze  
Awans  
Bierset  
Chaufontaine  
Lixhe  
Micheroux  
Milmort  
Nessonvaux  
Romsée  
Trembleur  
Voroux-Goreux  
Ensival  
Goé  
Montzen  
Xhendelesse  
Geer  
Lens-sur-Geer  
Oreye  
Remicourt

Province de Limbourg

Brustem  
Koersel

Zolder  
Houthalen

Province de Luxembourg

Heinsch  
Lavacherie  
Latour

Province de Namur

Jemelle  
Mont  
Spontin  
Warnant  
Aisemont  
Auvélais  
Beez  
Flawinne  
Franière  
Jemeppe  
Marche-les-Dames  
Moustier  
Namèche  
Tamines  
Frasnes  
Thy-le-Château

B.3. a. — COMMUNES URBANISEES A DOUBLE MOUVEMENT PENDULAIRE IMPORTANT.

Province d'Anvers

Borsbeek  
Broechem  
Essen  
Wijnegem  
Zwijndrecht

Province de Brabant

Kraainem  
Alemberg  
Buizingen  
Diegem  
Muizen  
Sint-Pieters-Leeuw  
Bost  
Ezemaal  
Baulers  
Bousval  
Chastre-Villeroux-Blanmont  
Limelette  
Ottignies  
Waterloo

Province de Flandre occidentale

Lissewege

Province de Flandre orientale

Evergem  
Gijzenzele

Province de Hainaut

Acoz  
Bellecourt  
Courcelles  
Goutroux  
Joncret  
La Hestre  
Loverval  
Roux  
Wagnelée  
Havré  
Hyon  
Maisières  
Warquignies  
Houdeng-Goegnies  
Ressaix  
Chercq  
Vaulx  
Warchin

Province de Liège

Ampsin  
Moha

Neuveville-en-Condroz

Poulseur  
Alleur  
Boirs  
Embourg  
Lanaye  
Loncin  
Magnée  
Ivoz-Ramet  
Sougné-Remouchamps  
Andrimont  
Dison  
Grandville

Province de Limbourg

Kuringen  
Helchteren

Province de Namur

Belgrade  
Bonneville  
Champion  
Lives-sur-Meuse  
Mornimont  
Saint-Marc  
Saint-Servais

B.3. b. — COMMUNES URBANISEES A MOUVEMENT PENDULAIRE MOINS IMPORTANT.

Province d'Anvers		Province de Hainaut
Brecht	Ingooigem	Basècles
Niel	Kuurne	Belœil
Pulle	Lauwe	Brugelette
Rumst	Lendeledé	Dergneau
Sint-Lenaarts	Sint-Eloois-Vijve	Ghislenghien
Terhagen	Tiegem	Irchonwelz
Waarloos	Klemskerke	Pommerœul
Westmalle	Middelkerke	Châtelet
Wuustwezel	Oudenburg	Asquillies
Zandhoven	Westende	Lens
Berlaar	Ardooië	Sars-la-Bruyère
Bevel	Beveren	Thulin
Duffel	Ingelmunster	Dottignies (Dottenijs)
Itegem	Kachtem	Luingne
Kessel	Ledegem	Warneton (Waasten)
Mariekerke	Rumbeke	Deux-Acren
Nijlen	Meulebeke	Naast
Puurs	Oeslegem	Rœulx
Sint-Amands	Ooigem	Ville-sur-Haine
Wiekevorst	Oostrozebeke	Momignies
Arendonk	Sint-Baafs-Vijve	Rance
Balen	Wakken	Strée
Beerse	Wielsbeke	Antoing
Herenthout	Adinkerke	Barry
Hulshout	De Panne	Bleharies
Lille	Koksijde	Bon-Secours
Morkhoven	Oostduinkerke	Froyennes
Ravels		Gaurain-Ramecroix
Rijkevorsel	Province de Flandre orientale	Orroir
Vlimmeren	Bavegem	Pecq
Vorselaar	Grotenberge	Ramegnies-Chin
Wechelderzande	Herzele	Templeuve
Westerlo	Hofstade	Wattripont
	Lieferinge	
	Neigem	
	Oordegem	Province de Liège
	Ophasselt	Clermont
	Baasrode	Ehein
	Berlare	Hamoir
	Hamme	Ocquier
	Lebbeke	Ouffet
	Massemen	Strée
	Oudegem	Tihange
	Serskamp	Verlaine
	Waasmunster	Anthisnes
	Wieze	Forêt
	Zele	Soumagne
	Astene	Sprimont
	Deurle	Bütgenbach (Butgenbach)
	Drongen	Hergenrath
	Knesselare	Heusy
	Melle	Limbourg
	Olsene	Petit-Rechain
	Petegem-aan-de-Leie	Raeren
	Waarschoot	Robertville
	Zulte	Theux
	Berchem	
	Deftinge	Province de Limbourg
	Edelare	Gorseme
	Eine	Heusden
	Elsegem	Tessengerlo
	Nederzwalm-Hermelgem	Zelem
	Ruien	Bocholt
	Elversele	Kaulille
	Rupelmonde	Peer
	Sint-Gillis-Waas	
	Steendorp	
	Tielrode	

Borgloon  
Lanaken  
Lanklaar  
Munsterbilzen

**Province de Luxembourg**

Autelbas  
Martelange  
Houffalize  
Aye  
Barvaux  
Durbuy  
Forrières  
Grupont  
Hampteau  
Hargimont  
Hotton  
Nassogne  
Waha  
Corbion  
Hatrival  
Herbeumont  
Paliseul  
Pussemanage  
Wellin  
Etalle

Izel  
Lamorteau  
Rulles  
Sainte-Marie  
Saint-Mard  
Tintigny

**Province de Namur**

Alle  
Anhée  
Anseremme  
Bioul  
Bohan  
Braibant  
Falmignoul  
Godinne  
Han-sur-Lesse  
Hastière-Lavaux  
Havelange  
Heer  
Houx  
Houyet  
Natoye  
Purnode  
Vresse  
Wanlin

Waulsort  
Yvoir  
Bierwart  
Bois-de-Villers  
Denée  
Eghezée  
Erpent  
Faulx-les-Tombes  
Gesves  
Lustin  
Maizeret  
Moignelée  
Naninne  
Profondeville  
Sombreffe  
Sosoye  
Agimont  
Biesmerée  
Gonrieux  
Hermeton-sur-Meuse  
Mariembourg  
Merlemont  
Nismes  
Oignies-en-Thiérache  
Pétigny  
Romedenne  
Villers-le-Gambon  
Walcourt

**C.1. — VILLES ORDINAIRES.**

**Province d'Anvers**

Boom  
Heist-op-den-Berg  
Lier  
Willebroek  
Geel  
Herentals  
Hoogstraten  
Mol

**Province de Brabant**

Asse  
Halle  
Vilvoorde  
Aarschot  
Diest  
Tienen  
Braine-l'Alleud  
Jodoigne  
Nivelles  
Tubize  
Wavre

**Province de Flandre occidentale**

Blankenberge  
Knokke  
Torhout  
Diksmuide  
Ieper  
Poperinge  
Avelgem  
Menen  
Waregem  
Izegem  
Roesselare

Tielt  
Nieuwpoort  
Veurne

**Province de Flandre orientale**

Geraardsbergen  
Ninove  
Zottegem  
Dendermonde  
Wetteren  
Eeklo  
Maldegem  
Zelzate  
Deinze  
Nederbrakel  
Oudenaarde  
Ronse (Renaix)  
Beveren  
Lokeren  
Temse

**Province de Hainaut**

Ath  
Fleurus  
Dour  
Quiévrain  
Saint-Ghislain  
Comines (Komen)  
Mouscron (Moeskroen)  
Braine-le-Comte  
Enghien (Edingen)  
Lessines  
Soignies  
Beaumont  
Binche  
Chimay

Erquennes  
Thuin  
Leuze  
Péruwelz

**Province de Liège**

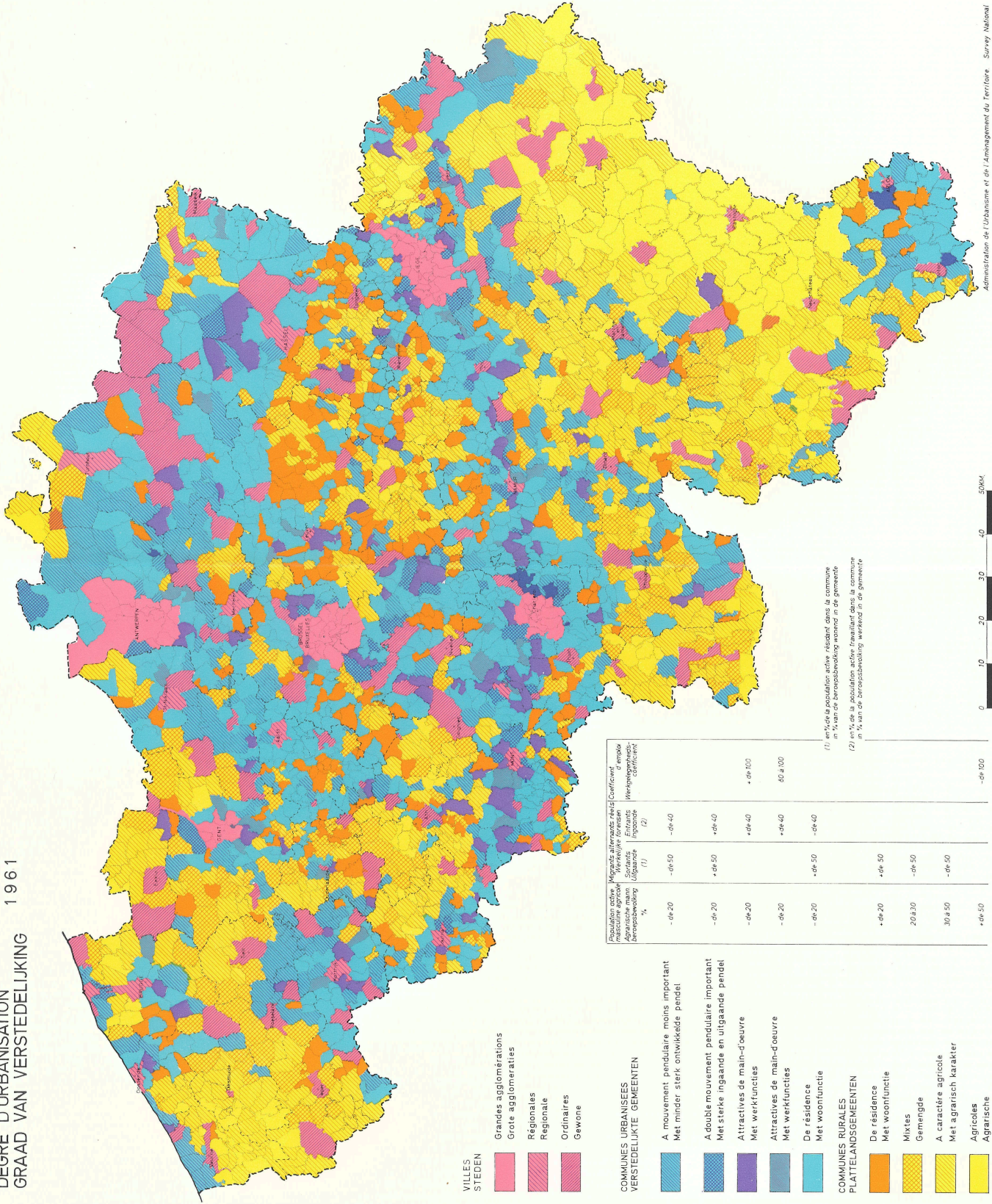
Huy  
Aywaille  
Esneux  
Visé  
Eupen  
Herve  
Kalmis (La Calamine)  
Malmédy  
Pepinster  
Sankt-Vith (Saint-Vith)  
Spa  
Stavelot  
Welkenraedt  
Hannut  
Waremme

**Province de Limbourg**

Beringen  
Genk  
Leopoldsburg  
Sint-Truiden  
Bree  
Lommel  
Maaseik  
Neerpelt  
Overpelt  
Bilzen  
Eisden  
Tongeren



DEGRE D'URBANISATION  
GRAAD VAN VERSTEDELING 1961



VILLES  
STEDEN

- Grandes agglomérations  
Grote agglomeraties
- Régionales  
Regionale
- Ordinaires  
Gewone

COMMUNES URBANISEES  
VERSTEDELIJKE GEMEENTEN

- A mouvement pendulaire moins important  
Met minder sterk ontwikkelde pendel
- A double mouvement: pendulaire important  
Met sterke ingaande en uitgaande pendel
- Attractives de main-d'œuvre  
Met werkfuncties
- Attractives de main-d'œuvre  
Met werkfuncties
- De résidence  
Met woonfunctie

COMMUNES RURALES  
PLATTELANDSGEMEENTEN

- De résidence  
Met woonfunctie
- Mixtes  
Gemengde
- A caractère agricole  
Met agrarisch karakter
- Agricoles  
Agrarische

Population active Agrarische man Beroepsbevolking %	Migrants alternatifs Stads- Uitgaande (1)	Enfants Ingaande (2)	Migratie- Coefficient Weggevoerde coëfficiënt
- de 20	- de 50	- de 40	
- de 20	+ de 50	+ de 40	+ de 100
- de 20	+ de 40	+ de 40	60 à 100
- de 20	+ de 50	- de 40	
+ de 20	+ de 50	- de 50	
+ de 20	+ de 50	- de 50	
20 à 30			
30 à 50			
+ de 50			

(1) en % de la population active résidant dans la commune  
in % van de beroepsbevolking woonend in de gemeente

(2) en % de la population active travaillant dans la commune  
in % van de beroepsbevolking werkend in de gemeente





**Province de Luxembourg**  
Athus  
Bastogne  
Vielsalm  
Bomal  
La Roche-en-Ardenne  
Marche-en-Famenne  
Bertrix  
Bouillon

Libramont  
Neufchâteau  
Saint-Hubert  
Florenville  
Virton

Ciney  
Dinant  
Gedinne  
Rochefort  
Andenne  
Gembloux  
Couvin  
Florennes  
Philippeville

**Province de Namur**  
Beauraing

## C.2. — VILLES REGIONALES.

**Province d'Anvers**  
Mechelen  
Turnhout

**Province de Flandre orientale**  
Aalst  
Sint-Niklaas

**Province de Limbourg**  
Hasselt

**Province de Brabant**  
Leuven

**Province de Hainaut**  
Mons  
La Louvière  
Tournai

**Province de Luxembourg**  
Arlon

**Province de Flandre occidentale**  
Brugge  
Kortrijk  
Oostende

**Province de Liège**  
Verviers

**Province de Namur**  
Namur

## C.3. — GRANDES AGGLOMERATIONS.

**Province d'Anvers**  
Antwerpen  
Berchem  
Borgerhout  
Brasschaat  
Burcht  
Deurne  
Edegem  
Ekeren  
Hoboken  
Merksem  
Mortsel  
Schoten  
Wilrijk

Saint-Josse-ten-Noode  
Sint-Joost-ten-Node  
Schaerbeek — Schaarbeek  
Uccle — Ukkel  
Watermael-Boitsfort —  
Watermaal-Bosvoorde  
Woluwé-Saint-Lambert —  
Sint-Lambrechts-Woluwe  
Woluwé-Saint-Pierre —  
Sint-Pieters-Woluwe

Montignies-sur-Sambre  
Mont-sur-Marchienne

**Province de Brabant**  
Anderlecht  
Audergem — Oudergem  
Berchem-Sainte-Agathe —  
Sint-Agatha-Berchem  
Bruxelles — Brussel  
Etterbeek  
Evere  
Forest — Vorst  
Ganshoren  
Ixelles — Elsene  
Jette  
Koekelberg  
Molenbeek-Saint-Jean —  
Sint-Jans-Molenbeek  
Saint-Gilles — Sint-Gillis

**Province de Flandre orientale**  
Gent  
Gentbrugge  
Ledeberg  
Mariakerke  
Sint-Amandsberg  
Wondelgem

**Province de Liège**  
Angleur  
Ans  
Argenteau  
Bressoux  
Chênée  
Cheratte  
Flémalle-Grande  
Flémalle-Haute  
Glain  
Grâce-Berleur  
Grivegnée  
Hermalle-sous-Argenteau  
Herstal  
Hollogne-aux-Pierres  
Jemeppe  
Jupille-sur-Meuse  
Liège  
Mons  
Montegnée  
Ougrée  
Rocourt  
Saint-Nicolas  
Seraing  
Tilleul  
Vaux-sous-Chèvremont  
Vivegnis  
Vottem  
Wandre

**Province de Hainaut**  
Charleroi  
Couillet  
Dampremy  
Gilly  
Jumet  
Lodelinsart  
Marchienne-au-Pont  
Marcinelle  
Monceau-sur-Sambre  
Montignies-le-Tilleul



## Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés<sup>(1)</sup>

En 1961, on a effectué une enquête sur les budgets des ménages dont le chef était ouvrier, employé ou inactif. La méthode utilisée a été exposée dans le Bulletin de Statistique de juillet-août 1963 et dans le n° 5 des « Etudes statistiques et économétriques ». Les résultats de cette enquête ont été communiqués dans les publications susmentionnées ainsi que dans les Bulletins de Statistique de juin 1964 et de novembre-décembre 1964 et dans les numéros 7 et 9 des « Etudes statistiques et économétriques ».

On a procédé, en 1963, à une enquête du même genre portant cette fois sur les ménages d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs. Elle rentrait dans le cadre d'une enquête organisée par l'Office statistique des Communautés européennes dans les six pays membres, en collaboration avec les instituts nationaux de statistique. Le Bulletin de Statistique d'octobre 1967 donne une description de la méthode utilisée ainsi qu'une sélection des résultats les plus importants. Des données plus détaillées ont été publiées par l'Office statistique des Communautés européennes dans « Statistiques sociales — Série spéciale — Budgets familiaux 1963-1964 — Belgique n° 2 ».

En ce qui concerne les ménages d'ouvriers et les ménages d'employés on dispose donc de renseignements relatifs à la consommation et au revenu en 1961 et 1963. On ne peut cependant pas placer ces chiffres en regard les uns des autres et les comparer sans plus. En effet, des différences dues, soit à une modification des définitions de « consommation » et de « revenu », soit aux méthodes appliquées lors de la collecte des renseignements, compromettent la comparabilité des résultats des deux enquêtes. L'état social des ménages a également été défini à chacune des deux enquêtes sur la base de critères différents.

Les différences du point de vue des notions ou du point de vue des méthodes utilisées ont été mentionnées et examinées ci-après, afin de

pouvoir en déterminer autant que possible l'incidence sur les résultats. Il convient, toutefois, de faire preuve de circonspection lorsqu'on procède à des comparaisons, étant donné que l'incidence de certaines divergences de définition n'a pu être éliminée.

En ce qui concerne les revenus, on a en fait recueilli des renseignements pour 1963, mais ceux-ci n'ont pas encore été publiés. Dans le présent article, on trouvera néanmoins des données relatives au revenu net, données rendues aussi comparables que possible avec les chiffres correspondants de 1961.

### I. — DIFFERENCES DE DEFINITION.

#### 1. — La notion de « ménage ».

La définition générale du ménage est à peu près la même dans les deux enquêtes, mais une solution différente a été adoptée pour ce qui concerne par exemple les pensionnaires et gens de maison, les personnes vivant seules et les membres du ménage qui n'abandonnent à celui-ci qu'une partie de leurs revenus.

#### a) *Pensionnaires et gens de maison.*

En 1961, la consommation des pensionnaires et gens de maison logés et nourris en denrées alimentaires et boissons était comprise dans la consommation du ménage auquel ils étaient attachés.

En 1963, on a calculé la part de ceux-ci dans les dépenses en denrées alimentaires et boissons du ménage proportionnellement au nombre des unités de consommation, et l'on a déduit cette part des dépenses totales. Afin de permettre la comparaison avec l'enquête de 1961, ce montant doit être pris en considération dans la consommation du ménage.

(1) Cet article a été rédigé par M. G. Tuyaerts.

b) *Personnes vivant seules.*

Les personnes vivant seules ont été considérées en 1961 comme des ménages distincts; en 1963, elles n'ont pas été reprises dans l'enquête. L'incidence de cette différence sur la définition du ménage est toutefois insignifiante. En effet, le nombre de personnes vivant seules recensées à l'occasion de l'enquête budgétaire de 1961, se limitait à 10 dans le cas des ouvriers et à 6 dans le cas des employés. En éliminant ces cas, le montant de la consommation moyenne par ménage augmente de 638 F chez les ouvriers et de 723 F chez les employés; quant au revenu moyen disponible il augmente respectivement de 695 F et de 720 F.

c) *Membres du ménage qui abandonnent au ménage une partie seulement de leurs revenus.*

Les membres du ménage, qui cèdent à la communauté une partie seulement de leurs revenus, ont été considérés, en 1961, comme faisant partie du ménage alors qu'en 1963, la plupart en ont été exclus étant donné qu'ils n'étaient pas disposés à fournir des informations complètes sur leurs dépenses et leurs revenus. La nature même des enquêtes explique cette différence. En 1961, l'enquête couvrait une année entière et les personnes, qui abandonnaient une partie de leurs revenus au ménage, ont été invitées à détailler leurs dépenses et leurs revenus sur un formulaire spécial qui leur était remis à cet effet. Cette méthode n'a pu être appliquée en 1963 étant donné que l'enquête portait sur une période — trop courte — d'un mois. Les revenus et dépenses en question devant être intégrés directement dans le budget du ménage, la plupart des déclarants ont refusé de fournir des données complètes à ce sujet et ont donc été exclus. Ceci n'est évidemment pas sans exercer une influence, tant sur la taille du ménage, que sur le niveau des dépenses et des revenus par ménage, mais il est impossible d'en mesurer l'importance.

2. — *L'état social des ménages.*

Au cours des deux enquêtes, l'état social du ménage a été déterminé par le groupe socio-professionnel de son chef. Lors de l'enquête de 1961, on a considéré comme chef de ménage la personne qui assurait la conduite effective du ménage; par contre, en 1963, le chef de ménage était celui (celle) qui contribuait pour la part la plus importante à l'entretien du ménage, exception faite de l'épouse. La majorité des ména-

ges se présenterait donc dans la même catégorie aux deux enquêtes, mais il n'en demeure pas moins que certains ménages, considérés en 1961 comme ménages d'ouvriers, ont pu être relevés parmi les ménages d'employés en 1963, et vice versa. Le cas peut se présenter lorsque le ménage compte, en dehors des parents, d'autres personnes qui ont des revenus. Il arrive en effet que le père soit ouvrier ou inactif, alors qu'un ou plusieurs enfants jouissent, en qualité d'employés, d'un revenu plus important que celui de leur père, revenu qu'ils mettent à la disposition du ménage. On ne peut évidemment pas préciser l'importance de telles modifications. Tout au plus peut-on dire que lors de l'enquête de 1961, 102 ménages d'ouvriers et 45 ménages d'employés — représentant respectivement 13 % et 9 % du total — comptaient, en dehors des parents, une ou plusieurs personnes touchant un salaire ou des appointements.

3. — *Les différences de définition en matière de « consommation ».*

a) *Dons en nature.*

En 1961, la consommation comprenait tous les biens et services consommés par les ménages, que le ménage lui-même ait payé ou produit ces biens et services, ou que ceux-ci lui aient été offerts par des tiers. En 1963, les biens et services reçus gratuitement d'un tiers n'ont pas été inclus dans la consommation, si ce n'est dans les deux cas suivants :

- fourniture gratuite par l'employeur de biens et services tels que nourriture, chauffage, logement, gaz, électricité et utilisation d'une voiture;
- logement fourni gratuitement par des tiers.

La valeur imputée correspondant aux biens et services, reçus gratuitement de tiers, était comprise dans la consommation en 1961, mais non en 1963. Elle est néanmoins connue pour 1961, étant donné que ses éléments ont été comptabilisés séparément sous la rubrique des transferts reçus, autres que les transferts de revenus. Cette valeur qui est de l'ordre de 442 F pour les ménages d'ouvriers et de 772 F pour les ménages d'employés a été déduite des dépenses de 1961, afin de rendre comparables les résultats des deux enquêtes.

Inversement, les biens et services achetés ou produits par le ménage et offerts ensuite à des tiers n'ont pas été compris dans la consommation en 1961, mais bien en 1963. Sur ce point, les résultats des deux enquêtes peuvent également être rendus comparables.

Signalons enfin qu'en 1963 les biens et services, reçus de tiers à prix réduits, ont été relevés dans la consommation pour un montant équivalent aux dépenses réelles alors qu'en 1961 la différence entre le prix normal et le prix effectivement payé a été comptabilisée comme consommation imputée. Faute d'informations, les chiffres ne peuvent être corrigés pour éliminer cette différence.

b) *Pensions alimentaires payées et dons en espèces.*

En 1963, les pensions alimentaires payées et les dons en espèces se trouvaient inclus dans la consommation alors qu'en 1961 ces éléments avaient été comptabilisés comme transferts. Pour rendre comparables les chiffres de 1961 et ceux de 1963, on a majoré à due concurrence la consommation de 1961.

c) *Auto-consommation de denrées alimentaires et de boissons.*

L'auto-consommation a été évaluée aux prix départ-producteur en 1961 et aux prix de détail en 1963. Il est malaisé de déterminer l'influence exacte sur les résultats de cette modification des critères d'évaluation. On peut toutefois souligner que, en 1961, l'auto-consommation atteignait seulement, par ménage, 960 F pour les ouvriers et 373 F pour les employés, alors qu'en 1963, elle s'élevait respectivement à 2 064 F et 1 410 F.

d) *Soins médicaux et produits pharmaceutiques.*

Les dépenses relatives aux soins médicaux et aux produits pharmaceutiques ont été calculées, en 1961, compte non tenu des remboursements alors que ceux-ci ont été pris en considération en 1963. En effet, les montants payés en 1961 par les ménages aux médecins, pharmaciens, établissements hospitaliers et membres du personnel paramédical, n'ont pas été réduits des remboursements effectués aux assurés au titre de l'assurance obligatoire ou libre contre la maladie et l'invalidité. En 1963, en revanche, on a comptabilisé les charges réellement supportées, c'est-à-dire les dépenses diminuées des remboursements.

Comme ces remboursements se sont élevés, en 1961, par ménage à 1 071 F chez les ouvriers et à 1 513 F chez les employés, on a soustrait ces montants des dépenses enregistrées en 1961 pour rendre comparables les données relatives à 1961 et à 1963.

e) *Remboursement d'emprunts.*

En 1961, le remboursement d'emprunts n'a pas été considéré comme consommation; en 1963, par contre, la partie « intérêts » a été comptée dans la consommation, d'où la nécessité de l'éliminer pour rendre les chiffres comparables.

f) *Paiements relatifs à des achats à tempérament faits avant l'enquête.*

Les montants payés, pendant la durée de l'enquête, pour des achats à tempérament faits avant que celle-ci ne débute, ont été considérés comme consommation en 1963. Ces dépenses ont été éliminées pour permettre une comparaison avec les résultats de l'enquête de 1961, où l'on classait ces débours parmi les opérations de capital.

g) *Assurance libre contre la maladie et les accidents.*

En 1963, les cotisations à l'assurance libre contre la maladie et les accidents ont été relevées dans les dépenses de consommation; en 1961, elles ont été enregistrées comme transferts. Afin d'obtenir des chiffres comparables, la consommation en 1963 a été réduite du montant voulu.

h) *Primes d'assurance.*

En 1963, les primes d'assurance ont été comptabilisées comme dépenses de consommation pour leur montant intégral, alors qu'en 1961, seuls les frais d'administration ont été pris en considération, le reste étant enregistré comme transfert. Pour assurer la comparabilité, on n'a pris en considération pour 1963 que la partie « frais d'administration », estimée compte tenu des pourcentages retenus en 1961.

4. — *Etat comparatif des dépenses des ménages en 1961 et 1963.*

On a repris au tableau 1 toutes les corrections apportées aux montants des dépenses de consommation résultant des enquêtes de 1961 et de 1963 en vue de les rendre comparables. Le point de départ correspond aux dépenses totales, abstraction faite des impôts et des cotisations légales à la sécurité sociale; ces dépenses sont considérées aussi avant déduction des éléments ci-après : remboursements effectués par les coopératives, produit de la vente d'objets usagés ou de déchets et contre-valeur des timbres-prime. Chaque élément de correction est repris sous un numéro qui renvoie au paragraphe où la question est commentée.

**Tableau 1. — CONSOMMATION, PAR MENAGE ET PAR PERSONNE,  
D'APRES LES ENQUETES BUDGETAIRES DE 1961 ET DE 1963. — CHIFFRES COMPARABLES.**

	Ouvriers		Employés	
	1961	1963	1961	1963
Consommation par ménage (chiffres publiés) . . . . .	104 294	136 613	152 937	201 379
Corrections :				
1 a. Alimentation et boissons pour pensionnaires et gens de maison logés et nourris . . . . .		519		942
1 b. Personnes vivant seules . . . . .	638		723	
3 a. Biens et services reçus gratuitement de tiers . . .	— 442		— 772	
3 a + b. Dons en nature et en espèces à des tiers . . .	1 503		2 863	
3 b. Pensions alimentaires payées . . . . .	59		70	
3 d. Remboursements relatifs à l'assurance maladie	— 1 071		— 1 513	
3 e + f. Intérêts d'emprunts et paiements relatifs à des achats à tempérament . . . . .		— 2 675		— 4 268
3 g. Cotisations à l'assurance libre contre la maladie et les accidents . . . . .		— 580		— 1 581
3 h. Part des primes d'assurance à considérer comme transfert . . . . .		— 1 448		— 3 254
Consommation corrigée par ménage . . . . .	104 981	132 429	154 308	193 218
Nombre de personnes par ménage . . . . .	3,7	3,7	3,9	3,7
Consommation corrigée par personne . . . . .	28 373	35 792	39 566	52 221

Si l'on se réfère aux résultats corrigés des deux enquêtes budgétaires examinées, la consommation par personne aurait donc augmenté, entre 1961 et 1963, de 26 % pour les ménages d'ouvriers et de 32 % pour les ménages d'employés. D'après les comptes nationaux, par contre, l'augmentation de la consommation privée par habitant n'atteint que 13 %. Ces deux types d'indications ne sont pas absolument comparables, étant donné que les résultats des enquêtes budgétaires portent sur deux groupes bien déterminés de consommateurs, alors que les comptes nationaux concernent l'ensemble de la population. La différence est cependant si considérable que l'on peut se demander si les deux enquêtes sont en fait comparables et si l'accroissement de la consommation des ménages d'ouvriers et d'employés est vraiment si important qu'on serait tenté de le croire à la simple vue des résultats.

**II. — DIFFERENCES RELATIVES A LA METHODE  
DE COLLECTE DES DONNEES.**

Les différences importantes constatées entre les résultats de 1961 et ceux de 1963 trouvent peut-être une explication dans la façon dont les données ont été rassemblées.

En 1961, il a été fait usage de carnets de ménage remplis par les mêmes déclarants pendant une année entière. Il fallait y noter toutes les dépenses et toutes les recettes et en donner une description précise. En complément, il a été procédé à une enquête restreinte sur l'utilisation de l'argent de poche, enquête qui devait permettre de se faire une idée de la façon dont les membres du ménage dépensent l'argent reçu à ce titre. Enfin, on avait prévu un formulaire spécial destiné aux membres du ménage qui abandonnaient seulement une partie de leur revenu au ménage. Les intéressés devaient y inscrire leurs recettes et dépenses personnelles au cours d'une année entière. En 1961, les mêmes ménages ont donc participé à l'enquête durant toute l'année. En 1963, l'enquête a également porté sur une année entière, mais chaque ménage n'a prêté sa collaboration que pendant un mois, étant donné que l'on a interrogé chaque mois un autre groupe de ménages. Seules ont été inscrites dans le carnet de ménage et ce, pendant un mois seulement, les dépenses relatives à des postes de consommation courante ou dont la mémoire ne pouvait normalement garder le souvenir; pour les autres dépenses et pour les recettes, les informations ont été rassemblées en interrogeant les intéressés. Les questions posées concernaient les dépenses faites, soit pendant l'année précédente, soit pen-



dant les trois derniers mois, ou portaient sur le dernier compte établi. Les données se référant à une fraction de l'année ont été converties en données annuelles.

Le tableau 2, reproduit ci-après, donne une subdivision de la consommation par personne, selon la nature des biens et services, cette consommation étant présentée compte tenu des diverses modalités appliquées en 1963 pour la collecte des informations. Il indique de combien

de pour-cent la consommation résultant de l'enquête de 1963 est supérieure à celle établie lors de l'enquête précédente.

A des fins de comparaison, on a mentionné aussi les pourcentages d'accroissement correspondants calculés à partir des données des comptes nationaux. A noter que les nomenclatures utilisées dans les enquêtes sur les budgets des ménages diffèrent de celles retenues en matière de comptes nationaux.

**Tableau 2. — ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION PAR PERSONNE, ENTRE 1961 ET 1963, D'APRES LES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES ET D'APRES LES COMPTES NATIONAUX.**

CHIFFRES DETAILLES PAR CATEGORIE DE BIENS ET DE SERVICES, COMPTE TENU DES DIVERSES MODALITES APPLIQUEES LORS DE L'ENQUETE BUDGETAIRE DE 1963 POUR LA COLLECTE DES INFORMATIONS.

	Ménages d'ouvriers			Ménages d'employés			Comptes nationaux		
	1961	1963	Augmentation en %	1961	1963	Augmentation en %	1961	1963	Augmentation en %
1. Produits alimentaires, boissons et tabac (carnet de ménage) . . . . .	11 251	13 954	24,0	12 033	14 997	24,6	15 583	17 056	9,5
2. Vêtements et autres effets personnels.									
Carnet de ménage . . . . .	1 526	1 660	8,8	2 094	2 416	15,4	} 4 423	5 119	15,7
Interview 3 mois . . . . .	1 643	3 103	88,9	2 290	4 402	92,2			
3. Loyers, taxes, eau.									
Dernière note . . . . .	3 170	3 542	11,8	5 166	6 160	19,2	} 5 357	5 586	4,3
Interview année . . . . .	208	335	61,1	283	522	84,5			
4. Chauffage, éclairage.									
Dernière note . . . . .	603	855	41,8	889	1 204	35,4	1 077	1 304	21,1
Interview 3 mois . . . . .	1 014	2 000	97,2	1 166	2 635	126,0	1 151	1 656	43,9
5. Articles ménagers durables.									
Carnet de ménage . . . . .	497	471	— 5,2	676	690	2,1	} 3 809	4 394	15,4
Interview année . . . . .	1 434	2 228	55,4	1 928	3 385	75,6			
6. Entretien du logement.									
Carnet de ménage . . . . .	805	955	18,6	1 618	2 063	27,5	} 2 087	2 316	11,0
Interview année . . . . .	80	106	32,5	120	159	32,5			
7. Soins personnels (carnet de ménage) . . . . .	296	359	21,3	503	717	42,5	551	650	18,0
8. Hygiène (carnet de ménage) . . . . .	555	827	49,0	862	1 433	66,2	2 169	2 454	13,1
9. Transports et communications.									
Carnet de ménage . . . . .	1 120	1 401	25,1	2 543	3 286	29,2	2 468	2 819	14,2
Interview année . . . . .	679	1 406	107,1	1 264	2 837	124,4	1 241	1 439	16,0
10. Autres.									
Carnet de ménage . . . . .	1 829	1 381	— 24,5	2 942	2 409	— 18,1	} 5 732	6 422	12,0
Interview année . . . . .	1 188	978	— 17,7	2 450	2 469	0,8			
<b>Total:</b>	<b>27 898</b>	<b>35 561</b>	<b>27,5</b>	<b>38 827</b>	<b>51 784</b>	<b>33,4</b>	<b>45 648</b>	<b>51 215</b>	<b>12,2</b>
Carnet de ménage . . . . .	17 879	21 009	17,5	23 272	28 010	20,4	28 095	31 118	10,8
Interview année . . . . .	3 590	5 052	40,7	6 044	9 373	55,1	7 634	8 824	15,6
Interview trois mois . . . . .	2 657	5 102	92,0	3 456	7 037	103,6	3 801	4 752	25,0
Dernière note . . . . .	3 773	4 398	16,6	6 054	7 364	21,6	6 118	6 522	6,6

En regroupant les rubriques telles qu'elles sont présentées au tableau 2, on s'est efforcé de les rendre aussi comparables que possible. Dans certains cas, on ne disposait pas d'une ventilation des données des comptes nationaux suffisante pour présenter celles-ci suivant le schéma utilisé dans l'enquête de 1963. Afin d'obtenir néanmoins la répartition souhaitée au niveau de la consommation globale, les rubriques qui ne pouvaient être scindées autrement l'ont été en attribuant aux sous-rubriques la même importance relative que celle constatée au cours de l'enquête de 1963. Le montant de la consommation globale selon les comptes nationaux, figurant au tableau 2, correspond à la consommation privée avant ajustement statistique et avant déduction des dépenses des non-résidents en Belgique; ces deux postes de correction ne peuvent en effet être répartis suivant la nature des biens et services consommés (\*). Pour une raison similaire, la consommation globale par personne, reprise au tableau 2, ne correspond pas avec la consommation corrigée par personne mentionnée au tableau 1.

Il résulte du tableau 2 que, pour les dépenses calculées en 1963 à partir de renseignements recueillis sur des carnets de ménage, les pourcentages d'accroissement observés d'une enquête budgétaire à l'autre atteignent le double environ de ceux obtenus à partir des comptes nationaux. Pour les autres catégories de dépenses, les premiers pourcentages sont de trois à quatre fois supérieurs aux seconds.

La collecte des renseignements au moyen de carnets de ménage semble ainsi donner de meilleurs résultats que la méthode des interviews. Ceci est d'ailleurs illustré d'une façon frappante par les chiffres relatifs aux dépenses en vêtements et objets personnels. Les achats de vêtements de dessus, de vêtements de travail et de souliers en cuir, faits pendant les trois derniers mois, ont été communiqués au cours de l'interview alors que toutes les autres dépenses pour vêtements et objets personnels devaient être notées au jour le jour pendant un mois dans le carnet de ménage. En 1961, ces deux catégories de dépenses étaient à peu près équivalentes; en 1963, la première accusait une augmentation dix fois ou six fois plus rapide que la seconde selon qu'il s'agit de ménages d'ouvriers ou de ménages d'employés. Il est difficile d'admettre qu'une telle évolution soit conforme à la réalité.

(\*) Voir « Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966 » — Tableau III.1 au *Bulletin de Statistique*, n° 7-8 de 1967.

A première vue, il peut paraître singulier que la méthode des interviews ait conduit à surestimer plutôt qu'à sous-estimer les dépenses. On peut imaginer en effet que la personne interrogée court le risque d'oublier certains postes. Pour éviter qu'il en soit ainsi, la personne interrogée pouvait se référer, pendant l'interview, à une liste détaillée de rubriques au sujet desquelles des informations étaient demandées. Il est par ailleurs possible — et même probable — que des dépenses, faites en réalité avant la période visée par l'enquête, aient été mentionnées en toute bonne foi, soit parce que la personne interrogée ne se souvenait plus exactement quand l'achat avait eu lieu, soit parce qu'elle n'avait pas estimé important de respecter rigoureusement la durée de la période considérée. L'incidence de telles surestimations est évidemment plus importante lorsque les informations portaient sur les trois derniers mois que lorsque les données recueillies couvraient directement les dépenses de la dernière année. Et l'on constate en effet que, dans le premier cas, les pourcentages d'accroissement, calculés à partir des résultats de l'enquête sur les budgets des ménages, représentent le quadruple du pourcentage correspondant basé sur les données des comptes nationaux, alors que, dans le second cas, les pourcentages ne sont que trois fois supérieurs à celui qui résulte des comptes nationaux.

Enfin, il convient de signaler encore que des surestimations pouvaient d'autant plus facilement se produire et passer inaperçues qu'il était impossible de confronter les recettes et les dépenses de chaque ménage. Une telle comparaison n'a pu être faite en 1963 en raison même de la méthode appliquée, alors qu'en 1961 elle avait lieu automatiquement.

Le tableau 3 fournit des données concernant le revenu moyen par ménage. Si l'on compare les tableaux 1 et 3 on constate que le revenu moyen en 1961 a été plus élevé que la consommation moyenne; l'excédent est d'environ 7 000 F pour les ménages d'ouvriers et de 11 000 F pour les ménages d'employés. En 1963, c'est l'inverse qui se produit et l'on observe un déficit d'environ 20 000 F aussi bien en ce qui concerne les ouvriers que les employés.

Ces divers éléments indiquent que, dans l'enquête de 1963, la consommation semble avoir été surestimée.

### III. — REVENU DISPONIBLE EN 1961 ET 1963.

#### 1. — Revenu moyen.

Comme on l'a signalé déjà dans l'introduction, les renseignements recueillis en 1963 au

sujet du revenu des ménages n'ont pas encore été publiés jusqu'ici. Les données disponibles permettent néanmoins d'établir des chiffres théoriquement comparables pour 1961 et 1963. On trouvera au tableau 3 le détail des calculs ainsi que les résultats. A ce propos, il convient d'attirer l'attention sur les points suivants :

a) En 1961, le revenu des activités accessoires exercées dans l'agriculture, l'horticulture et l'élevage a été calculé en faisant la différence entre la production et les coûts de production. Ces derniers n'étant pas connus pour 1963, il a semblé préférable de négliger cet élément de revenu en vue d'assurer la comparabilité des chiffres.

b) En 1963, les membres du ménage qui abandonnaient à celui-ci une partie seulement de leur revenu ont été pratiquement tous éliminés de l'enquête parce qu'ils n'étaient pas dispo-

sés à fournir les renseignements nécessaires au sujet de ce revenu. Afin d'arriver à des données comparables, le revenu de 1961 a été corrigé sur ce point.

c) La partie des dépenses pour soins médicaux et produits pharmaceutiques, remboursée par les mutuelles, a été considérée en 1961 comme revenu; en 1963, elle a été défalquée directement du poste de dépenses correspondant. On a apporté les corrections nécessaires aux chiffres de 1961.

d) Les amendes, les frais de justice, les redevances payées pour la délivrance de documents par les services publics ainsi que les pensions alimentaires payées à des tiers étaient défalqués du revenu en 1961, mais non en 1963. En cette matière également, les résultats de 1961 ont été corrigés.

**Tableau 3. — REVENU PAR MENAGE RESULTANT DES ENQUETES BUDGETAIRES DE 1961 ET DE 1963. CHIFFRES COMPARABLES.**

	Ouvriers	Employés
<b>Enquête de 1961</b>		
Revenu disponible (chiffres publiés) .....	114 201	167 577
<i>Moins</i> : revenu d'une activité accessoire dans l'agriculture, l'horticulture, l'élevage.	— 430	— 174
<i>Moins</i> : contribution des membres du ménage qui abandonnent seulement une partie de leur revenu au ménage .....	— 778	— 826
<i>Moins</i> : remboursements effectués par les mutuelles, en matière de soins médicaux et de produits pharmaceutiques .....	— 1 071	— 1 513
<i>Plus</i> : amendes, frais de justice, redevances payées pour la délivrance de documents par les services publics, pensions alimentaires payées .....	99	145
<i>Revenu corrigé par ménage :</i>		
<i>par personne :</i>		
	<b>112 021</b>	<b>165 209</b>
	<b>30 276</b>	<b>42 361</b>
<b>Enquête de 1963</b>		
Salaires et appointements bruts .....	102 189	165 922
Avantages en nature accordés par l'employeur .....	862	1 429
Transferts de la sécurité sociale, non compris les remboursements de frais en matière de soins médicaux et de produits pharmaceutiques .....	18 053	19 124
Revenu du capital .....	8 040	17 517
Revenu du travail indépendant .....	2 219	2 061
<i>Moins</i> : impôts payés .....	— 6 293	— 16 948
<i>Moins</i> : cotisations légales à la sécurité sociale .....	— 8 682	— 9 361
<i>Moins</i> : cotisations à l'assurance libre contre la maladie et les accidents .....	— 580	— 1 581
<i>Moins</i> : intérêts sur dettes et emprunts .....	— 1 880	— 3 276
<i>Moins</i> : dépenses pour entretien et réparation d'un logement dont on est propriétaire .....	— 1 002	— 2 121
<i>Revenu corrigé par ménage :</i>		
<i>par personne :</i>		
	<b>112 926</b>	<b>172 766</b>
	<b>30 521</b>	<b>46 694</b>

e) Lors de l'enquête de 1961, on a tenu compte de la valeur locative nette du logement occupé par le propriétaire aussi bien que du revenu net de la location des biens immeubles; en d'autres termes, ces revenus ont été considérés après déduction des dépenses pour entretien et réparation, normalement prises en charge par le propriétaire. En 1963, on a tenu compte du revenu net des locations effectives et de la valeur locative brute de l'habitation occupée par le propriétaire. Pour aboutir à des chiffres comparables, il faut donc défalquer, en 1963, le montant des frais d'entretien et de réparation relatifs au logement occupé par son propriétaire. Ce montant a été estimé en admettant que le rapport entre les frais d'entretien et de réparation, d'une part, et la valeur locative brute, d'autre part, ne s'est pas modifié depuis 1961.

En ce qui concerne les ménages d'ouvriers et les ménages d'employés, le revenu moyen par ménage, en 1963, est respectivement supérieur de 0,8 % et de 4,6 % à celui de 1961. Les pourcentages d'augmentation du revenu par personne sont de l'ordre de 0,8 et de 10,2. Selon les données des comptes nationaux, le revenu disponible par personne a augmenté de 12 % entre 1961 et 1963. Ce dernier chiffre concerne l'ensemble de la population et ne peut donc être comparé sans plus avec les pourcentages résultant des enquêtes sur les budgets des ménages. Les différences sont néanmoins suffisamment importantes pour que l'on puisse conclure à une sous-estimation des revenus de 1963, tout au moins dans le cas des ménages d'ouvriers.

Lors de l'enquête de 1963, on a recueilli, au cours de l'interview, des informations sur le revenu des douze derniers mois. Il n'est pas impossible que certaines recettes provenant par exemple de la prestation d'heures supplémentaires ou de divers salaires d'appoint n'aient pas été déclarées. En 1961, par contre, on devait noter chaque jour toutes les recettes et toutes les dépenses dans le carnet de ménage de sorte que le risque d'oublier certains éléments était moindre.

## 2. — Répartition des revenus.

Les tableaux 4 et 5 donnent, pour les ménages d'ouvriers et pour les ménages d'employés, la répartition proportionnelle des ménages selon l'importance du revenu du ménage. Le revenu moyen est plus élevé en 1963 qu'en 1961. Pour l'année 1963, on a fixé des

limites de catégories, relativement plus élevées qu'en 1961, de manière telle que les deux répartitions de fréquence donnent une idée de la distribution des revenus autour de leur moyenne tant pour 1961 que pour 1963.

Tableau 4. — REPARTITION DE FREQUENCE DES REVENUS DES MENAGES D'OUVRIERS D'APRES LES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES DE 1961 ET DE 1963.

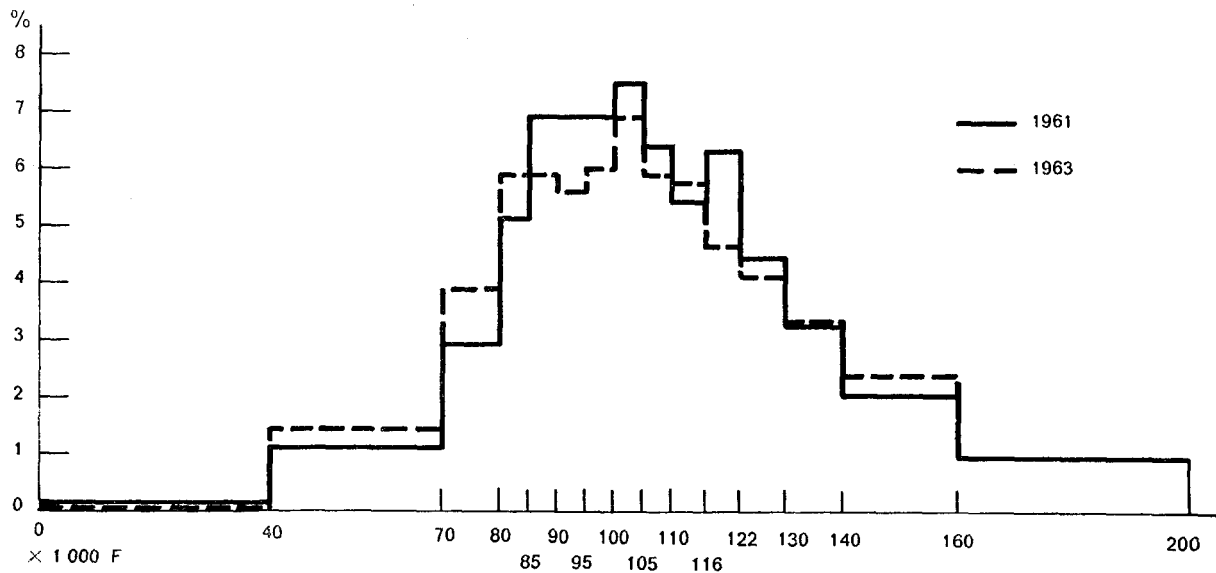
Classes de revenu des ménages en 1961 (en 1 000 F)	Nombre de ménages en %		Classes correspondantes de revenu des ménages en 1963 (en 1 000 F)
	1961	1963	
Moins de 40 .....	1,0	0,5	Moins de 41
40 à — 70 .....	6,5	8,7	41 à — 72
70 à — 80 .....	5,8	7,8	72 à — 82
80 à — 85 .....	5,1	5,9	82 à — 87
85 à — 90 .....	6,9	5,9	87 à — 92
90 à — 95 .....	6,9	5,6	92 à — 97
95 à — 100 .....	6,9	6,0	97 à — 102
100 à — 105 .....	7,5	6,9	102 à — 107
105 à — 110 .....	6,4	5,9	107 à — 112
110 à — 116 .....	6,5	6,9	112 à — 119
116 à — 122 .....	7,6	5,6	119 à — 125
122 à — 130 .....	7,1	6,6	125 à — 133
130 à — 140 .....	6,5	6,7	133 à — 143
140 à — 160 .....	8,1	9,6	143 à — 164
160 à — 200 .....	7,6	7,8	164 à — 205
200 et plus .....	3,6	3,6	205 et plus
<b>Total :</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Tableau 5. — REPARTITION DE FREQUENCE DES REVENUS DES MENAGES D'EMPLOYES D'APRES LES ENQUETES SUR LES BUDGETS DES MENAGES DE 1961 ET DE 1963.

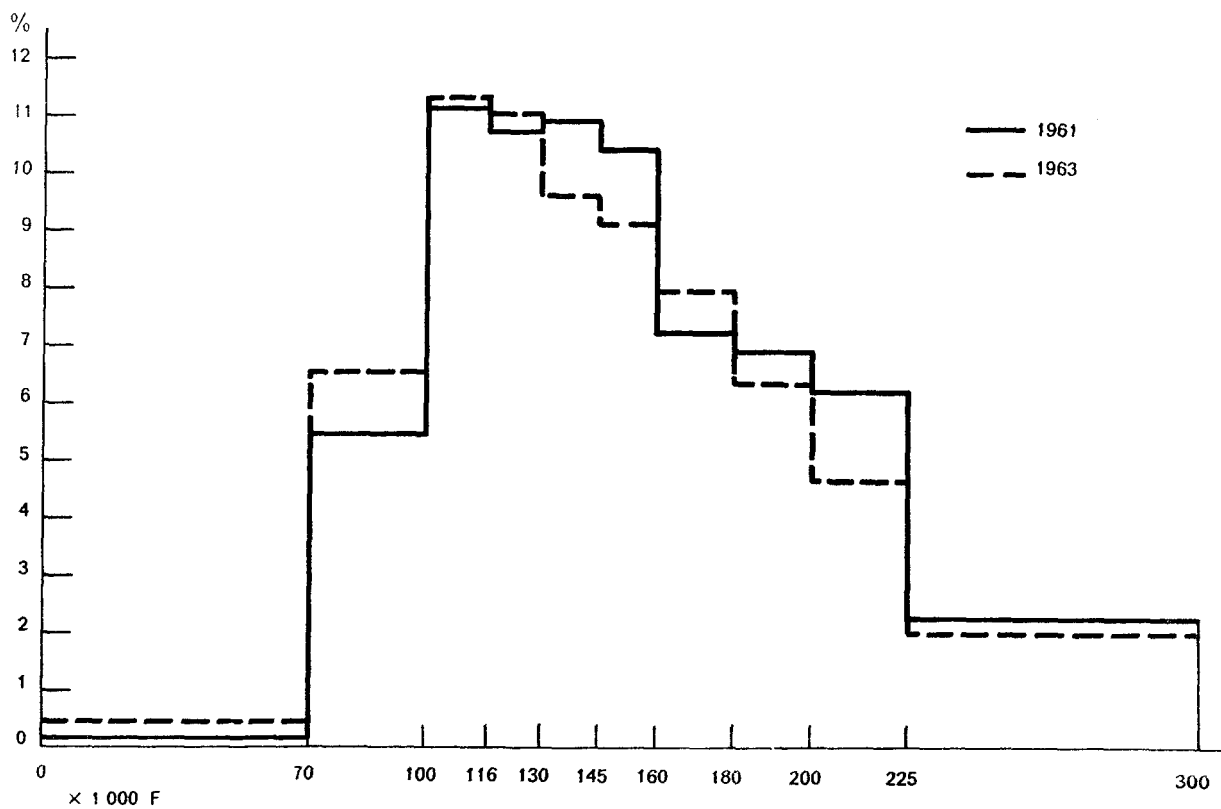
Classes de revenu des ménages en 1961 (en 1 000 F)	Nombre de ménages en %		Classes correspondantes de revenu des ménages en 1963 (en 1 000 F)
	1961	1963	
Moins de 70 .....	0,8	2,1	Moins de 75
70 à — 100 .....	10,9	13,1	75 à — 107
100 à — 116 .....	11,9	12,1	107 à — 124
116 à — 130 .....	10,0	10,3	124 à — 139
130 à — 145 .....	10,9	9,6	139 à — 155
145 à — 160 .....	10,4	9,1	155 à — 171
160 à — 180 .....	9,6	10,6	171 à — 192
180 à — 200 .....	9,2	8,5	192 à — 213
200 à — 225 .....	10,4	7,8	213 à — 240
225 à — 300 .....	11,1	10,0	240 à — 320
300 et plus .....	4,8	6,8	320 et plus
<b>Total :</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

DISTRIBUTION DE FREQUENCE DES REVENUS DES MENAGES  
D'APRES LES ENQUETES BUDGETAIRES DE 1961 ET DE 1963.

GRAPHIQUE 1  
Ménages d'ouvriers.



GRAPHIQUE 2  
Ménages d'employés



Les graphiques 1 et 2 illustrent les deux répartitions. Dans ces histogrammes, le nombre de cas est, dans chaque classe, proportionnel à la surface des rectangles et non à leur hauteur. Les pourcentages portés en ordonnée se réfèrent à des classes d'une amplitude uniforme de 5 000 F pour les ménages d'ouvriers et de 15 000 F pour les ménages d'employés. Seul les limites des classes de 1961 ont été indiquées; on trouvera aux tableaux 4 et 5 les limites correspondantes pour l'année 1963. En ce qui concerne les ménages d'ouvriers, les classes situées au centre de la répartition sont — à une exception près — moins bien représentées en 1963 qu'en 1961. Pour cette dernière année, 55,8 % des ménages avaient un revenu compris entre 85 000 F et 130 000 F alors qu'en 1963, le pourcentage relatif aux classes correspondantes se trouvait ramené à 49,4. Quant aux classes de revenus inférieures et supérieures, leur importance s'est accrue surtout dans le premier cas. On constate un phénomène analogue en ce qui concerne les ménages d'employés où l'on enregistre un accroissement de l'importance relative de la classe supérieure (non reprise dans le graphique) et des quatre classes inférieures, au détriment des autres classes. Ces dernières occupent toutefois une position moins centrale que dans le cas des ménages d'ouvriers.

#### IV. — CONCLUSION.

Les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages de 1961 et de 1963 ne sont pas comparables tels quels, puisque la notion de consommation n'est pas identique dans les deux cas et que les informations ont été ré-

coltées suivant des modalités différentes. Si l'on corrige les résultats pour éliminer l'incidence des différences de définition, on obtient des chiffres qui font apparaître une augmentation de la consommation par personne de l'ordre de 26 % pour les ménages d'ouvriers et de 32 % pour les ménages d'employés. Il est difficile d'admettre ces chiffres puisque, selon les données des comptes nationaux, l'accroissement de la consommation par habitant ne s'élèverait qu'à 13 %.

Ces différences trouvent une explication, au moins partielle, dans le fait que les modalités de collecte des informations ont été modifiées. En 1961, on a appliqué exclusivement la méthode des carnets de ménage; en 1963, cette méthode a été combinée avec la méthode de l'interview portant sur les trois derniers mois, la dernière année ou le dernier compte. Si l'on répartit les diverses rubriques de la consommation compte tenu du mode de collecte des renseignements, on constate que la méthode du carnet de ménage mène à des résultats qui révèlent un accroissement plus important que celui que reflètent les chiffres des comptes nationaux, mais l'augmentation est encore beaucoup plus considérable si l'on recourt à la méthode de l'interview.

Théoriquement, les carnets de ménage permettent de comparer pour chaque ménage les dépenses et les recettes et de mettre ainsi en lumière des contradictions éventuelles, mais la méthode appliquée en 1963 n'offrait pas ces possibilités de contrôle. En 1961, le revenu moyen dépassait les dépenses moyennes; en 1963, il y avait un déficit considérable. Bien que le revenu ait vraisemblablement été sous-estimé en 1963, l'ampleur du déficit autorise à croire que les dépenses ont été surestimées.

## QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes).
- Description générale de la méthode de calcul du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Demande finale aux prix d'acquisition et investissements par branche d'activité (Tableau « Entrées-Sorties » 1959).
- Les coefficients techniques du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.
- Matrice inverse du tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959.

### ETUDES STATISTIQUES ET ECONOMETRIQUES (1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
  - Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
  - Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
  - Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
  - Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
  - Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
  - Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
  - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
  - Répartition régionale du revenu national en 1961.
  - Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.

---

(1) A partir du n° 15, ces publications sont éditées dans une présentation modifiée sous le titre « Etudes Statistiques ».

